282 1950 2

ROMANIA

REVUE TRIMESTRIELLE

CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome LXXI

R

PARIS

2, RUE DE POISSY, V^e^

TOUS DROITS RÉSERVÉS

SOMMAIRE DU PRÉSENT FASCICULE

Pages

Leo Spitzer, *Razón de Amor*..... 145
Paul Cravayat, Les origines du troubadour Jaufré Rudel..... 166
Lucien Foulet, *Sire, Messire* (deuxième article)..... 180
C. Foulon, Les tendances aristocratiques dans le roman de *Guillaume d'Angleterre*..... 222

MÉLANGES

Faith Lyons, Pour le commentaire de *Renart* (I, 528)..... 238
Jean Frappier, Sur l'interprétation du vers 3301 du *Conte du Graal*.. 240
Mario Roques, Note additionnelle au précédent article..... 245

DISCUSSIONS

E. Gamillscheg et Félix Lecoy, Étymologie du fr. *freux* « espèce de corneille »..... 247

COMPTES RENDUS

Mélanges... Ernest Hoepffner (Mario Roques)..... 262
Albert Pauphilet, Le legs du moyen âge (M. R.)..... 267
A. Viscardi, Letteratura franco-italiana (Jacques Monfrin)..... 269

PÉRIODIQUES..... 273

CHRONIQUE..... 281

Les prochains fascicules contiendront :

R. Bossuat, La chanson d'*Hugues Capet*.
L.-F. Flutre, Études sur le roman de *Perceforêt* (*suite*).
L. Foulet, Études de syntaxe française (*suite*).
— *Sire, Messire* (*suite*).
A. Långfors, Mélanges de poésie lyrique française (*suite*).
P. Le Gentil, Les deux rédactions d'*Amadas et Ydoine*.
K. Lewent, Contributions à la lexicographie provençale.
Al. Micha, La guerre contre les Romains dans la Vulgate de *Merlin*.
— Sur le *Roman de la Charrete*.

Le présent numéro a été publié avec le concours du Centre national de la Recherche scientifique.

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

RAZÓN DE AMOR

Depuis la publication du texte castillan du XIII^e^ siècle connu sous le nom de *Razón de amor* par A. Morel-Fatio, dans la *Romania*, XVI, 369 sqq., les opinions des savants sont partagées entre la théorie de deux morceaux indépendants, un poème d'amour et un débat du vin et de l'eau, cousus bout à bout (Morel-Fatio) ou mêlés grossièrement par un scribe maladroit (Petraglione, Caroline Michaëlis de Vasconcellos), et la théorie d'un tout artistique médiocrement agencé, il est vrai, mais remontant à l'auteur, cet *escolar* ou *clérigo* qui se présente comme tel dans la poésie (Monaci, Menéndez Pidal). Les arguments de Pidal en faveur de l'unité de *Razón de amor* me semblent définitifs (*Revue hispanique*, XIII, [1905], 602 sqq.) :

«... se observa que no se dejan separar tan fácilmente los dos trozos ; principalmente porque se dice en la parte de los Denuestos [c'est-à-dire : dans le Débat du vin et de l'eau] (v. 19-20) que el vaso de vino que luego disputará con el agua, pertenecía á la señora del huerto ó del olivar en que el suceso pasa, la cual no tendría para qué ser mentada, si el autor no pensase que era la misma señora que en la *Razón de Amor* había de entrar en el huerto... (v. 76 y 105). Aparte de este lazo de unión del vaso de la señora, se ve en otros pormenores de la obrita la intención de unir los dos temas de Amor y de Denuestos. El mismo *huerto*, escenario del Amor (v. 144), lo es de los Denuestos (v. 146 y 20), la hora de la *calentura* es la de los Denuestos (v. 18) y la del Amor (v. 36), la hora que convida a dormir (v. 146) la siesta (v. 75) ; hora que despierta la *sed* en el narrador del Amor (v. 51) y de los Denuestos (v. 31). »

Il faut noter ici que M. Menéndez Pidal considère l'introduction à la scène amoureuse dans laquelle les deux vases sont mentionnés, comme faisant partie du débat, s'opposant ainsi

à Caroline Michaëlis qui avait considéré les vers de l'introduction 19-26 comme l'addition d'un copiste. A part la question de savoir si vraiment la dame du jardin est identique avec la demoiselle qui donne son amour au jeune clerc, je ferai remarquer que Pidal ne nous offre que des raccords entre l'introduction et le débat, non pas entre la scène amoureuse et le débat en soi. Il vaudra donc mieux chercher si les deux scènes principales ne sont pas reliées par un lien autre que l'apparition des deux coupes dans le verger d'amour [1]. Ici je ferai remarquer que le Débat se déroule dans la situation précise qu'avait créée la colombe, qui, dans sa hâte de sortir de la coupe d'eau, avait renversé celle-ci, de sorte que le contenu des deux coupes, l'eau et le vin, se mêle : le premier discours du Vin débute par ces mots (vv. 166-167) :

Agua, as mala mana,
non queria aver la tu compana

vers qui font allusion à la situation existant en ce moment : le vin et l'eau mélangés et l'eau intruse. De même, aux vers 185-190 (insultes du vin à l'eau) :

Suzia, desberconçada,
salit buscar otra posada ;
que podedes a Dios iurar
que nunca entrastes a tal lugar;
antes amaryella e astrosa
agora uermeja e fermosa

la situation est évidemment celle du ' mélange ' existant *agora*, maintenant, après l'intervention maladroite de la colombe [2].

1. Et, bien entendu, par le rapport entre la *dueña*, propriétaire du jardin, et la *doncela* amoureuse, rapport qui, même si à mon avis il ne s'agit pas d'un rapport d'identité, est pourtant témoignage de l'unité de la poésie.

2. Quiconque voudra comparer le débat latin *Denudata veritate* (écrit vers 1200 probablement en Allemagne) dont traite M. H. Walther dans son œuvre exhaustive *Das Streitgedicht in der lateinischen Literatur des Mittelalters*, p. 49 *sqq.*, avec le débat espagnol, se rendra compte par les traits nombreux que ces deux poésies ont en commun, que le dernier doit être basé sur le premier. Précisément la situation de début y est celle du mélange déjà existant des deux liquides, contre lequel le vin proteste par les mots *Surge*,

M. Menéndez Pidal est revenu à la question de l'unité de *Razón de amor* dans son livre *Poesía juglaresca y juglares* (1924), p. 186. A la suite de ses études approfondies de poètes anciens espagnols comme Berceo et l'archiprêtre de Hita, de ces trouvères « ajuglarados », qui tiennent des Goliards et aiment briller par la variété des accents, le doyen des études hispaniques est arrivé à voir dans l'inspiration différente même des deux parties de notre poésie un signe de son unité, unité consistant en variété : *Razón de amor*, nous dit Pidal, est un produit typique du trouvère-jongleur castillan du XIII^e^ siècle :

> Aunque se dice rimada por un escolar que aprendió cortesía en Alemania, Francia e Italia, es de tono muy juglaresco por su metro irregular, por el contraste brusco con que quiere entretener a un público abigarrado, ora usando de idealidad cortesana, ora de bufonería callejera (la disputa del agua y del vino es tema muy usado en la poesía goliardesca), y es, en fin, ajuglarada por el don que pide al final, propio de un cantor del pueblo :
>
> Mi razón aquí la fino
> e mandat nos dar vino.

Mais Pidal n'a pas eu l'occasion, dans un livre dédié plutôt à la sociologie des trouvères-jongleurs qu'à l'explication esthétique de leurs œuvres, de revenir sur la contexture de *Razón de amor* et « le pourquoi et le comment » de son unité.

Je présenterai dans ce qui suit d'autres preuves de l'unité foncière des deux scènes. Mais d'abord comment rendre compte des tares que les critiques, y compris M. Menéndez Pidal, ont cru y découvrir et qui les ont amenés à admettre une composition 'demasiado floja, demasiado inhábil' (Pidal, dans l'étude de 1905)? Il s'agit particulièrement des traits suivants :

---

exi, vade foras, qui ont inspiré le vers espagnol *salit buscar otra posada*. Notre poète castillan a donc imaginé une situation *antérieure* à celle du début de la poésie latine, situation qui expliquât comment les deux liquides sont arrivés à se mêler. Du reste, la tendance de la poésie latine est l'opposé de celle de l'espagnole : tandis que le goliard qui en est l'auteur, s'acharne contre toute idée de mélange entre vin et eau (le juge décide à la fin : *quod haec miscens execretur / et a Christo separetur / in aeterno saeculo*), notre poète castillan, lui aussi goliard, semble indiquer, par l'épisode de la colombe, comme nous le verrons plus tard, que les deux liquides, comme les principes qu'ils représentent (santé-extase), doivent se mêler.

1. La coupe de vin que la maîtresse du verger a mise dans le jardin pour que son ami la vide, ne joue aucun rôle dans la scène amoureuse qui se déroule dans ce même jardin. Pidal admet ici une 'distraction grave' de la part de l'auteur, comparable à celle de *malgranar* (vv. 152-157) au lieu de *manzanar* (vv. 13, 27, 30) — seulement cette faute-ci me semble plutôt imputable au copiste, qui a d'ailleurs dérangé tout le passage 150-157[1]. Caroline Michaëlis, qui attribuait le mélange de deux poésies indépendantes au scribe plutôt qu'au poète, avait étayé sa façon de voir par le même argument des coupes: « Um verdadeiro artista, embora de modesta envergadura, querendo combinar os dois themas, nãs teria antes contado, com graça singela, como os dois namorados apagaram juntos a sua sêde á sombra do *mançanar*, misturando a agua e o vinho das taças milagrosas? Ou digo heresias? » (*Revista lusitana*, VII, 10)[2].

---

1. On notera la négligence générale du copiste, qui semble avoir une tendance à contaminer des mots à peu près synonymes : 162 *copienza* (= *comienza* + *empieza*), 174 *aonltar* (= *aontar* + *aviltar*).

2. J'avoue ne pas comprendre un autre, et même le 'principal', manque de logique dans le récit, que prétend avoir trouvé Caroline Michaëlis (p. 8): « [le jeune clerc] Cansado pela calma, estende-se na releva... De repente está ao pé de uma fonte. Só depois da partida da dama resolve novamente dormir, quando a pomba o estorva. » Le clerc se couche sur l'herbe pour faire la sieste, ayant soin d'être près de la source (37 *Plegem a una fuente perenal* — à noter *plegem* 'je m'approchai de', il ne se trouve pas 'soudain' près de la fontaine); quand la dame entre en scène, il se lève (103 *tevem*) et les deux se rendent sous l'olivier où aura lieu la scène amoureuse, après laquelle il se recouche pour la sieste interrompue par l'arrivée de la dame (le fait que le plaisir amoureux est suivi de la sieste, montre bien qu'il s'agit de jouissances saines données à l'homme).

Quant à l'olivier, qui se trouve voisiner ici avec la pommeraie et qui pour Caroline Michaëlis était un signe clair de la contamination des deux poésies, la poésie amoureuse ayant à l'origine comme décor l'olivier, tandis que le débat se serait ouvert sous les pommiers, — tout lecteur du chapitre de Curtius (*Europäische Literatur u. lat. Mittelalter*) sur le *topos* médiéval du « Ideallandschaft » (p. 189 *sqq.*) sait à quoi s'en tenir au sujet des oliviers, pins et autres arbres méridionaux appelés à embellir les paysages stylisés des trouvères, les « lieux plaisants », qui ne font que continuer le *locus amoenus* de Virgile. Dans le verger de notre poète castillan, les parfums merveilleux que

2. La *razon feyta d'amor* du v. 4 (devenant une *razón* tout court au v. 260 *mi razon aqui la fino*), ne semble pas comprendre le débat du vin et de l'eau. Cette dernière objection, qui apparaît déjà chez C. Michaëlis [1], serait vaine si nous admettions avec Pidal que la poésie, telle qu'elle nous est conservée, est incomplète (en effet, le fac-similé montre une ligne ondulée avant l'avant-dernier vers, que Pidal dans son édition rend par des points) : Pidal propose un dénouement dans lequel les coupes et les amoureux feraient leur rentrée. Toujours est-il que, raisonnant à partir du donné, il serait de meilleure méthode d'admettre, à titre d'hypothèse de travail, que nous avons devant nous un tout artistique complet.

Ce qui me semble avoir empêché jusqu'ici les critiques d'admettre une composition ayant de l'unité, c'est leur tendance à voir les genres littéraires comme des entités fixées, séparées par des cloisons étanches : ils ne sont pas portés à supposer qu'un poète médiéval puisse avoir combiné un poème amoureux, disons une *amorosa visione*, avec un débat, sans devoir nécessairement, *ipso facto*, conclure à une faillite artistique ou, au moins, à un goût peu raffiné de l'auteur. Ils ne peuvent pas voir les fils d'idée ténus et délicats qui, dans l'âme du poète médiéval, rattachent l'un à l'autre thème, le symbolisme latent qui pourrait nous faire passer imperceptiblement de l'un à l'autre. C. Michaëlis et M. Pidal voient un abîme entre le lyrisme élégant, courtois, aristocratique de l'idylle amoureuse et le débat réaliste, vulgaire, jongleresque, « de praça publica ou taberna », « callejero ». Dámaso Alonso n'a admis dans son anthologie, *Poesía de la Edad Media* (1942), que la scène idyllique, qui, dit-il, avec ses « delicadas tintas », contraste « ru-

---

mentionne p. ex. le *Roman de Thebes* ancien français (v. Curtius), ne manquent pas. — L'olivier et la pommeraie n'ont qu'une valeur symbolique : celui-là est l'arbre solitaire des visions amoureuses (cf. p. ex. le début du débat latin *Ganymedes et Helena*), sous lequel aura lieu l'oarystis ; celle-ci est un groupe d'arbres choisi afin que les vases miraculeux puissent y être suspendus.

1. « Se realmente o Preambulo dissesse respeito a ambos, era provavel que nelle se fallase só da *Razão de Amor*? e não do *Conflicto entre a Agu e o Vinho*, tão apto, ou mais, para alegrar corações tristes, do que o colloquio amoroso ? »

dement » avec le ton de « narracion burlesca » du débat. Une telle façon de juger subordonne la trame d'idées au ton ; mais quel expert de poésie médiévale ignore combien la trame d'idées est plus importante pour le poète de cet âge si enclin à mêler l'intellect aux émotions esthétiques ?

Aucun des critiques ne semble avoir aperçu le lien d'idées par lequel le motif des deux vases (rempli l'un de vin, l'autre d'eau), qui d'une part anticipe le débat du vin et de l'eau, d'autre part encadre l'épisode amoureux, est rattaché à ce dernier épisode : le sens de ces deux coupes, qui planent au-dessus de l'idylle sous l'olivier près de la fontaine, n'a été défini par aucun commentateur. Couper la poésie en deux parties, soit en admettant comme C. Michaëlis deux poésies indépendantes fusionnées par un scribe (qui, pour le faire aussi habilement, aurait dû être un poète), soit en admettant avec Dámaso Alonso deux inspirations différentes, l'une artistiquement supérieure à l'autre, fait du tort à la poésie. Quel lecteur du morceau admis dans l'anthologie de Dámaso Alonso pourra se rendre compte du sens de ces deux vases suspendus sur les têtes des amants, à moins qu'il ne les rattache au débat entre le vin et l'eau ? (Je ne sais si la note de l'éditeur, qui nous informe seulement de l'existence de cette seconde partie, retranchée dans l'anthologie, est suffisante pour établir le rapport nécessaire pour la compréhension de la poésie)[1].

---

1. Mon collègue de l'Université Johns Hopkins, le poète Pedro Salinas, a fait valoir, dans une discussion, un argument important en faveur du procédé de M. Alonso : puisque le sentiment esthétique moderne se refuse à reconnaître une valeur artistique égale à l'*amorosa visione* et au débat (ce dernier genre étant irrévocablement déchu, pour nous autres modernes, de sa valeur médiévale, basée sur le jeu dialectique des *sic et non*), M. Salinas estime que l'anthologiste moderne ne pouvait faire autre chose que de tronquer le poème et de laisser les symboles des deux vases irrésolus, en suspens, avec leur allusion mystérieuse restant en l'air comme dans une poésie de l'école symboliste moderne. M. Alonso aurait en somme agi comme le poète anonyme qui 'tronqua' le *romance del Conde Arnaldos* et qui, d'après la magistrale étude de M. Menéndez Pidal, a créé, en abrégeant un récit banal, un organisme nouveau, d'un lyrisme irrationnel, suggérant le mystère. La remarque de mon distingué collègue me semble juste à condition que l'on concède à l'anthologiste moderne le droit de « recréer », en la mo-

Il y a donc un rapport entre le débat du vin et de l'eau et la scène amoureuse : celui de la 'soif', la soif qui aspire à l'assouvissement par des boissons rafraîchissantes, et la soif d'amour qui s'allège par la jouissance sexuelle. Comme Gide dans les *Nourritures terrestres*, notre auteur médiéval a vu l'unité dans la vie des sens : une soif, une faim en appelle une autre. N'est-ce pas la même 'chaleur' à l'heure de la sieste, qui fait que le poète cherche le rafraîchissement dans le frais et odorant verger près de la fontaine et qui fait surgir juste à temps la belle jeune fille, apparaissant comme dans une vision appropriée au lieu de plaisance : il a bu un peu d'eau fraîche, il a cueilli une fleur, il a envie de chanter de 'fine amour', et voici venir la *doncela* (*Mas ui uenir una doncela ; pues naçi, non ui tan bella*)[1]. N'y a-t-il pas dans cette scène, à côté de la soif du corps, une soif de l'âme, une soif amoureuse, assouvie ensemble avec celle du corps ? Et si nous suivons cette direction, ne voyons-nous pas dans l'aventure amoureuse, telle qu'elle nous est racontée, représentés les deux éléments caractéristiques de tout amour, le désir de pureté et la sensualité, la chasteté et l'extase, que

---

dernisant, une poésie médiévale ; mais ne devrait-il pas rééditer les œuvres poétiques médiévales *en tant que médiévales*, sans en altérer l'esprit ? Dámaso Alonso semble pourtant vouloir nous offrir une anthologie « historique » : ainsi, il ne modernise ni les formes ni les graphies ni les constructions de l'espagnol médiéval ; pourquoi moderniserait-il, par son procédé de coupure, l'architecture de notre poésie ?

1. On notera les parallélismes dans les passages décrivant le poète et la *doncela* (qui d'ailleurs s'interpellent par le même terme : *la mi señor — el mi señor*) :

33 Sobre un prado pus mi tiesta,	72 un sombrero tien en la tiesta,
que nom fiziese mal la siesta	*que nol fiziese mal la siesta*
53 En mi mano *prys una flor*...	76 *De las flores* viene *tomando*
e quis *cantar de fin amor*	en alta voz *d'amor cantando*

— parallélismes qui, je crois, nous font apprécier l'harmonie des désirs naturels de ces deux êtres destinés l'un à l'autre, qui se complètent l'un l'autre. La jeune fille vient au verger, protégée de la chaleur par le chapeau donné par l'ami (détail original dans la description typiquement médiévale de la beauté féminine) pour épancher sa plainte d'amoureuse solitaire : elle penche d'emblée vers l'amour ; lui, ne pensait en premier lieu qu'à se désaltérer et l'idée de l'amour lui vient un peu plus tard. Quelle délicate distinction des sexes !

nous pouvons identifier symboliquement avec l'eau et le vin ? En effet, le jeune clerc et la demoiselle s'étaient d'abord 'aimés de loin', comme l'a bien reconnu Caroline Michaëlis (p. 14)[1], nuançant un peu ce que Morel-Fatio avait écrit : « Avant de se rencontrer dans le verger, *les deux amants ne s'étaient jamais vus ou s'étaient perdus de vue depuis fort longtemps* ; ils s'aimaient à distance, avaient échangé des présents..., il faut à la belle et à son ami le temps de s'examiner attentivement pour se reconnaître aux dons mutuels qu'ils se sont faits et que, par un heureux hasard, ils portent sur eux. D'ailleurs ils rattrapent vite le temps perdu, et c'est la dame qui commence ; elle laisse tomber son manteau de ses épaules, baise son amant sur la bouche et sur les yeux, et avec tant de conviction qu'elle en perd le parler ». (Caroline Michaëlis s'oppose à la phrase soulignée.) Dans notre poésie, donc, un *amor de lunh*, genre troubadour, est suivi par un dénouement franchement sexuel. Dans les distiques triomphants, écrits dans le style parallélistique des *cantares de amigo*, où la dame épanche son sentiment de 'bonheur sexuel' (vv. 130-134) :

Dios senor, a ti loa [do],
quant conozco meu amado !
agora e tod bien [comigo]
quant conozco meo amigo

je souligne le verbe *conozco* : 'maintenant je connais [au sens biblique] mon amour'. Auparavant elle aimait fidèlement, purement, loyalement, pour les raisons générales qui engendrent l'amour dans une demoiselle courtoise (vv. 80 *sqq.*) :

Amet sempre, e amare,
quanto que viva sere !
Por que eres escolar
Nunca odi de homme decir
que tanta bona manera ovo en si...

1. Malheureusement elle ne tire aucune conséquence de cette observation si juste, et elle s'égare plus tard quand elle appelle l'épisode amoureux un « pastourellenartiges Liebesabenteuer » : notre scène n'a rien de la pastourelle, où un chevalier rencontre une bergère ou une paysanne. Dans notre cas, il s'agit d'une demoiselle courtoise, qui aime les Muses et les bonnes manières et qui sait 'aimer de loin'.

Après la scène amoureuse, elle connaît son amant dans sa personne individuelle et dans sa chair. Mais n'y a-t-il pas une certaine analogie, que le poète se garde de souligner, d'un côté entre l'amour pur ('platonique', troubadouresque) et l'eau pure, de l'autre entre l'expérience sexuelle, enivrante, et le vin ? Le sentiment de mélancolie que sent l'amoureux après le départ de la bien-aimée, n'est-il pas apparenté au désir, décrit par le poète (23-26), d'avoir *toujours* le vin 'sous la main' ? (Nous sentons toujours davantage le manque du don extraordinaire, du superflu, que du strictement nécessaire.) D'une façon générale, dans le monde créé par Dieu, l'eau et le vin sont dans le même rapport que l'amour pur et l'amour sensuel : ce sont tous deux des dons de Dieu.

Avec un art consommé, le poète nous montre combien les deux extrêmes se touchent et sont liés l'un à l'autre : le poète s'était rendu dans le verger auprès de la fontaine pour étancher sa soif, pour boire *de l'eau*, mais, voici que le bien-être qui s'empare de lui, rafraîchi par la gorgée bue à la fontaine, appelle la jouissance érotique, le délire, *le vin*... La suture entre ces deux scènes est étroite et imperceptible, au fond il ne s'agit que d'une seule scène qui se développe d'une façon toute logique et naturelle.

Et ainsi nous arrivons au 'cadre' dans lequel l'épisode amoureux est placé : au motif des deux vases. En ce qui concerne la première mention des deux vases, c'est Caroline Michaëlis qui a bien senti tout ce que le décor a de merveilleux : elle nous parle des deux 'taças milagrosas' (p. 10) : suspendus en l'air parmi les arbres, tel le vase du Graal [1], ces vases ont été mis là par la maîtresse de céans pour rafraîchir l'ami altéré, et

1. C'est bien ce que suggèrent les expressions (13) *entre çimas d'un mancanar* et (27) *ariba del mancanar*. La position relative des deux vases est pourtant peu claire : sont-ils suspendus (miraculeusement) l'un à côté de l'autre, de sorte que, quand la colombe entre dans l'un, elle renverse aussi l'autre ? Ou le vase rempli d'eau est-il placé plus haut que celui qui contient le vin, comme les deux expressions adverbiales (*entre çimas* — *ariba*) semblent l'indiquer ? Dans les deux cas, si les vases se trouvent à une telle hauteur, nous ne comprenons pas que le poète ait pu penser à boire dans l'un de ces vases. Le réalisme symbolique de l'auteur faiblit-il ici, ou est-ce que la réalité du songe estompe un peu la netteté des contours ?

ils resteront dans cette position surnaturelle pendant tout l'épisode amoureux, au-dessus des têtes des amoureux, jusqu'au moment où la colombe viendra 'renverser' la situation. Nous sommes donc ici, comme dans tant d'œuvres médiévales, en présence d'un plan surnaturel, érigé au-dessus d'une scène terrestre ; en d'autres termes, il y aura une leçon à tirer des événements qui ont lieu sur ce plan supérieur, qui devra être superposée à celle qu'on peut déduire de la scène terrestre. Les deux vases et la colombe appartiennent au décor surnaturel[1].

Je ne suis pas du tout sûr que la jeune fille qui figure dans l'épisode amoureux soit la même personne que la maîtresse du verger — ces deux linguistes achevés que sont Caroline Michaëlis [2] et Menéndez Pidal ne se sont pas autrement préoccupés du fait lexical que la première est appelée *doncela*, la seconde *dueña*. La jeune fille apparaît comme dans un rêve, comme évoquée magiquement, et elle répète les gestes du poète (voir p. 151, n. 1), se donne sans hésitation à l'amant, et tout de suite après disparaît, selon un rythme intérieur et mystérieux, sans se préoccuper de la mélancolie du jeune homme qui la voit partir : elle va vite (*privado*, 42), elle quitte même l'enceinte du jardin. Elle est peut-être une messagère, qui, après s'être acquittée de sa mission (du don de la volupté), *doit* partir (« oram

1. Bien entendu, le poète ne dort pas et ne voit pas la jeune fille dans un songe comme dans la vraie *amorosa visione*, mais le cadre de la scène est bien celui du songe (le poète se prépare au moins à la sieste) et les événements ont la réalité particulière au songe.

2. Celle-ci, d'ailleurs, n'attribue qu'au copiste remanieur l'intention de « suggerir ao publico a vaga suspeita da identidade entre a dona do escolar e a dona do horto » (p. 14) — mais comment ce 'vague soupçon' aurait-il pu se glisser dans l'esprit d'un public habitué à distinguer entre *doncella* et *dueña* ? Plus tard (p. 30), Caroline Michaëlis compare très justement la jeune fille à « la *dona-virgo* dos trovadores », allusion à la poésie ancienne portugaise de Joam Zorro « Pela ribeira do rio » — mais pourquoi n'a-t-elle pas vu que *la dona d'algo*, qui est opposée à *la dona-virgo* dans la poésie de Joam Zorro, correspond à la *dueña* de la *Razón de amor* (S. Pellegrino dans son édition « Auswahl altport. Lieder », Halle 1928, traduit *dona-virgo* par 'Edelfräulein', *dona d'algo* par 'Edeldame'). D'ailleurs, l'idée du poète portugais est différente. Chez lui il y a parallélisme d'attitudes (comme de la forme des strophes) : la dame et la demoiselle chantent également (et sous forme égale) leurs soupirs amoureux.

serya de tornar » 136). Morel-Fatio, qui voit la scène d'un œil amusé et qui ne note pas les sentiments de l'amant (145 *por poco non fuy muerto*), n'a pas reconnu cet automatisme : voici comment il commente la scène amoureuse (nous n'avons cité jusqu'ici que sa première phrase) : « D'ailleurs ils [les amants] rattrapent vite le temps perdu, et c'est la dame qui commence; elle laisse tomber son manteau... Et puis ce sont de part et d'autre des propos galants, et puis... c'est tout. Le poème tourne court, les derniers vers sont même fort embarrassés et obscurs. » Mais la demoiselle « commence » et laisse tomber le manteau parce qu'elle a à accomplir sa mission, parce qu'elle doit se donner; et après s'être donnée, elle doit partir. C'est probablement la *dueña*, qui reste invisible [1], qui l'a envoyée (ou qui l'a fait conjurer par le poète). Cette *dueña*, ne serait-elle pas Vénus, dans le jardin de laquelle le poète assoiffé est entré sans le savoir, Vénus, qui, sur le plan terrestre, a envoyé au jeune clerc, sous la forme d'une jeune fille parfaitement belle [2], l'amour physique pour le désaltérer (la coupe de vin qui apporte la joie) et qui enverra plus tard une seconde messagère, aérienne celle-là, la colombe, l'oiseau

1. Il est incorrect de dire avec J. Diaz-Plaja, *La poesia lírica española* (1937), p. 26 : Cuenta... el poeta que *ve a una dama poner* en un manzanar un « vaso ». Le vase a été mis dans le jardin par cette dame *avant que* l'action de notre récit ne commence (j'insiste sur « récit », car M. Diaz-Plaja appelle notre poème « le prémier monument de notre poésie lyrique », « una deliciosa trova amorosa », en exagérant les « accents » lyriques qui s'y trouvent et en négligeant le Débat).

2. Je ne pense donc nullement avec Pidal que le poète n'aurait eu aucune raison de mentionner la propriétaire du jardin s'il ne la concevait comme identique avec la jeune fille. Celle-ci, sorte d'ange de l'amour charnel, est une matérialisation, incarnation ou émanation de la force divine mystérieuse qui reste invisible.

La *doncela* ne rappelle-t-elle pas la Matelda du paradis terrestre de Dante :

> una donna soletta che si gia
> cantando e sciegliendo fior da fiore
> ond' era pinta tutta la sua via?

Mais si Matelda explique ce paradis au poète florentin, la jeune fille espagnole ne doit rien expliquer, car elle est elle-même, de par sa présence, une explication vivante du paradis terrestre, du plaisir donné à l'homme sur cette terre.

de Vénus, sur la mission de laquelle nous parlerons plus loin ? Notons que l'entrée en scène de la colombe sera exprimée de la même façon, 'visionnaire', que celle de la demoiselle :

146 Por uerdat quiseram *adormir*,
mas una palomela *ui* ;
tan blanca era com la nieu del puerto,
uolando uiene por medio del uerto

43 sobre un prado *pus mi tiesta*
que non fiziese mal la siesta
55 et quis cantar de fin amor
mas ui uenir una doncela,
pues naçi, non ui tan bella.

L'amorosa visione se joue sur deux plans, tous deux d'ailleurs institués par la volonté de Vénus : la mission 'terrestre' de la jeune fille, d'apporter la joie de l'amour, est sur un plan inférieur à celui où se trouvent les deux vases miraculeux et cette autre messagère, la colombe. La jeune fille sous l'olivier près de la fontaine, c'est la joie donnée à l'homme sur terre ; les vases et la colombe sont l'interprétation (surnaturelle) de cette jouissance, les symboles spirituels ou les espèces du sacrement de l'Amour. Nous étonnerons-nous que les symboles ne descendent jamais au niveau des amants, que les deux vases resteront suspendus, pendant toute la scène amoureuse, au-dessus de leurs têtes [1] ? Quel prosaïsme moderne, tout 'victorien', et quelle incompréhension du monde de la pensée médiévale, que de demander à un 'véritable artiste' — selon les conceptions du XIX^e^ siècle, s'entend — une scène nous montrant les amants, rassasiés d'amour, s'offrant comme dessert, dans une sorte de pique-nique ou de 'déjeuner dans l'herbe' les boissons contenues dans les deux coupes miraculeuses ! Mais n'avaient-ils pas bu à même la coupe de vin du Plaisir amoureux ? Dans la pensée médiévale ordonnée selon une architecture, selon une hiérar-

1. On notera qu'il n'était pas facile, pour le poète, de séparer les deux plans. Le vase suspendu parmi les arbres était *pleno d'un agua fryda / que en el mançanar se naçia* (29-31). Le poète n'en goûte pas à cause de son appréhension du caractère magique, c'est-à-dire surnaturel, de cette boisson. Mais d'autre part, il ne s'effraiera pas de boire à même la source qui rafraîchit le verger (*prys del agua un bocado / e fuy todo esfryado*, 51-52). L'eau du vase et celle de la source doivent être identiques, pourtant la source est appelée *una fuente perenal* (37), avec l'article indéfini comme s'il ne s'agissait pas de la source suggérée par le vers 31. Je suppose que c'était la préoccupation de maintenir le vase d'eau séparé de la source qui a produit ce léger illogisme.

chie des valeurs, les symboles de l'Amour (Amour spirituel et Amour physique), en l'espèce le vin et l'eau, ne doivent pas se confondre avec leurs réalisations terrestres. Les 'choses' (les événements) sont à un niveau inférieur au 'sens' de ces choses.

Notre poète goliardique, si expert dans la description de l'amour sexuel, ne dément pas sa formation d'esprit cléricale, qui doit respecter la hiérarchie des valeurs.

Et maintenant nous arrivons à la scène de la colombe, qui a été singulièrement maltraitée par les critiques : Menéndez Pidal n'en parle pas du tout [1] ; Morel-Fatio s'offusque de la confusion, qui est dans son propre esprit :

> [Le poète] revient encore sur ces vases à la fin de son récit, et cette fois il s'agit d'une colombe qui entre dans le vase où était l'eau, s'y baigne, puis en ressort. C'est la transition qui annonce la seconde pièce, dont le sujet est un débat entre le vin et l'eau. Il semblerait donc que l'auteur n'a pas très bien su ce qu'il voulait (!). Il annonce un récit d'amour..., et en même temps il pense au débat : de là les deux vases du verger ; puis il s'oublie (!) avec la *donzella* et ne trouve ensuite qu'une transition maladroite (!) pour ramener à la dispute du vin et de l'eau. Tout cela m'a paru peu clair.

Caroline Michaëlis nous dit au moins, sans argumenter comme moi en faveur de l'unité de la poésie, que le 'désastre' causé par la colombe provoque le débat suivant entre le vin et l'eau (p. 3) : une fois déclaré le mélange du vin et de l'eau, le vin peut, dans le débat, prendre l'initiative en demandant à l'eau de 'quitter ces lieux' (*salit buscar otra posada*).

Je crois que le point de vue exprimé plus haut, à savoir que la colombe appartient à un monde supérieur et surnaturel, est confirmé par certains détails symboliques du récit, auxquels aucun des commentateurs n'a prêté attention. Elle doit être une messagère (le trait de la clochette attachée au pied est signifi-

---

1. Menéndez Pidal lit au v. 161 au lieu du *vertios el agua sobre 'l vino* de Morel-Fatio et Caroline Michaëlis : *al agua*. Peut-être s'agit-il tout simplement d'une faute d'impression. Le texte que présente M. Dámaso Alonso, pourtant basé sur celui de Pidal, s'en écarte ici et porte *el agua*. — En fait d'émendation du texte, je ne reconstruirais pas au v. 100 *pero se que no me conoçia / que de mi non foyria* un *quan*[*d*]*o* au lieu de *que no* : je construirais : 'sé que, no [= 'à peine', sens temporel, cf. esp. mod. *no bien*] me conocia, que... [avec *que* répété après une incidente intercalée]'.

catif en ce sens) [1], la messagère d'une vérité absolue. Elle communique son message au poète, non pas par des paroles, mais par une action symbolique qu'elle doit exécuter. L'innocente et pure colombe ('plus blanche que la neige des montagnes'), si discrète et pudique qu'elle n'ose pas prendre son bain dans la source à cause de la présence du poète, se contente d'entrer dans le vase rempli d'eau et en ressort le plus vite possible, après s'être rafraîchie, quitte à renverser le vase et à contribuer ainsi involontairement au mélange des deux liquides. Ainsi, le message, la leçon qu'enseigne la colombe (par son action involontaire), est la volonté de Vénus que les deux principes, l'eau et le vin, se mêlent. La colombe, qui ne voulait que se rafraîchir dans l'eau comme le jeune clerc, — à noter la répétition du mot *esfriado* dans les deux scènes, — a provoqué le 'désastre', voulu par des puissances mystérieuses, du mélange des deux liquides. Voilà l'interprétation, destinée au poète et au lecteur, de la scène amoureuse : celle-ci ne montrerait-elle pas l'effet salutaire de la combinaison des deux variantes de l'Amour, de la pure et de la sensuelle, que l'eau et le vin symbolisent ? Ainsi l'action sur le plan supérieur (les deux vases — la colombe qui mêle leur contenu) se superpose à la scène terrestre, qui, à son tour, explicite les deux principes opposés. Nous ne parlerons plus de la scène de la colombe comme d'une « transition maladroite », mais comme du point culminant de l'action. Et le débat qui suit s'agencera bien avec la scène de la colombe : tout débat médiéval ne se sert-il pas de la méthode dialectique pour concilier des contraires, pour justifier des polarités, pour établir, au-delà des principes adversaires en lutte, une synthèse de pensée ? Que le vin et l'eau se querellent sans fin, qu'ils allèguent tout les *pro* et *contra* traditionnels (même ceux qui se rapportent à la religion : le vin représentant le sacre-

1. Bien que la leçon que Caroline Michaëlis propose pour le vers 153 (*un laço via li dorado*) doive s'éclipser devant la vraie leçon rétablie par Menéndez Pidal : *un cascauielo dorado*, la savante portugaise a pourtant eu le sentiment que la colombe devait être, dans ce monde de conte de fée, marquée par un 'signe' : « como a intervenção tem alguma cousa de mysterioso ou caprichoso, não seria de admirar, se, como en tantos contos infantis, a pomba, encantada ou não, viesse marcada com um senhal ; p. ex. com un *laço* dourado... »

ment de la communion, l'eau celui du baptême), il reste que les deux éléments sont également nécessaires au monde, qui a autant besoin de la santé que du délire. Je trouve même que le conventionnel du débat est amoindri, ou pallié, par le fait que le message de la colombe a déjà préparé dans notre esprit la réconciliation des deux principes ennemis.

Ainsi nous arrivons à mesurer l'originalité du poète : non seulement il est le seul Espagnol qui ait écrit une *amorosa visione*, mais il a trouvé moyen de renouveler le genre, si populaire en Espagne, du débat. Au débat du vin et de l'eau, il a superposé celui de la Chasteté et de la Jouissance [1]. Il aurait pu composer un débat des vices et des vertus où les psychomachies de *Sobrietas* contre *Gula*, de *Castitas* contre *Luxuria* auraient voisiné. Il a préféré subordonner le débat du vin et de l'eau traditionnel au débat Chasteté-Jouissance, qui, lui, se déroule, non pas sous forme de discours, mais sous forme d'actions symboliques. Quand nous arrivons au tournoi d'éloquence qui a lieu entre le vin et l'eau, nous avons déjà compris le mystère de l'amour charnel, nous avons reconnu le principe dualiste sur lequel toute jouissance est basée : désir de pureté, désir d'extase. Nous entendons les arguments de l'eau et du vin au moment où nous savons leur cause déjà jugée, dans le sens de la *concordia discors*, de l'harmonie des contraires, principe universel. Il est évident que l'auteur a développé, d'une façon tout à fait originale, le cadre de la vision qui généralement sert d'introduction aux débats médiévaux et qui comporte la description d'un jardin de plaisance, rappelant le paradis terrestre, dans lequel se déroulera le dialogue entre les abstractions, entités sur-

1. Il y en a même un troisième dans notre poésie (l'esprit dialectique ayant une tendance à proliférer), un débat au moins à l'état latent, ou, plutôt, qui est résolu d'avance : du Clerc ou du Chevalier, qui est le meilleur amant ? Notre poète fait proclamer par la *doncela* que c'est lui, ' qui est clerc, non chevalier ' (v. 111). Le témoignage de notre texte est important, parce qu'il nous atteste, au moins à l'état d'ébauche, le motif du clerc courtois, comparé au chevalier courtois, dans la littérature espagnole. La dégradation ultérieure de ce personnage idéal en prêtre débauché (et de son amante en *manceba de abad*), telle qu'elle se montre dans *Elena y Maria* (v. l'étude de Menéndez Pidal, *RFE*, I, 74), n'est pas encore amorcée dans notre texte.

naturelles, elles aussi, selon la pensée médiévale (cf. p. ex. l'introduction au débat latin *Ganymedes et Helena*). Notre auteur a enrichi le paysage de la vision, simple décor, de ce que j'appelle 'un débat en action' (les deux coupes miraculeuses, la *doncela*, la colombe), qui domine le débat du vin et de l'eau. Sans aucun doute, la première partie de la poésie est plus artistique et plus originale que la seconde, mais non pas parce qu'on nous raconte une histoire amoureuse avec des 'teintes délicates', mais parce qu'elle donne à un thème traditionnel une superstructure symbolique qui en élargit la portée. Ce déplacement d'accents a été indiqué par le poète lui-même par son titre *razón feyta d'amor*, qu'il rappelle par le terme *razón* de la fin, sans se rendre coupable d'aucune contradiction. Dans l'épisode amoureux l'harmonie des contraires est parfaite, la dialectique du débat ne fera qu'exposer séparément les principes qui entrent en fusion dans l'amour [1].

Si nous comparons maintenant la marche des idées dans les deux épisodes, nous nous apercevons qu'elle y est exactement inverse, bien que le résultat soit identique : la colombe a dû apprendre que l'eau ne peut rester pure, qu'elle doit se mêler au vin; dans le débat, le vin doit apprendre que l'eau n'est pas un partenaire inférieur, que le mélange est chose admissible. Aucun des critiques n'a remarqué qu'il y a un mouvement psychologique nettement marqué dans le débat : *Don Vino*, mâle effronté, irascible (*con sana pleno* 184), égoïste, porté à la jactance et à l'insulte (*suzia deserconçada* 185, cf. les termes *denostar* 174, *villanias* 193, par lesquels l'eau caractérise l'attitude de son adversaire), se comporte, en chassant l'eau intruse, comme un vrai ivrogne (180 *no es homne tan senado / que de ti ssea fartado, / que no aya perdio el ssesso y el recabdo*, selon la définition de l'eau). L'eau, sobre et modérée, préfère aux

1. On peut trouver que la position et l'apparence physique des débattants ne sont pas clairement définies : le contenu des deux coupes est mélangé par suite du 'désastre' produit par la colombe; mais alors, comment nous figurer qu'un liquide répandu par terre ait une personnalité humaine et que les deux liquides mélangés soient des êtres séparés (*Don Vino* et *Don Agua*)? Le poète médiéval était capable de *voir des personnages abstraits* dans ce qui pour nous ne serait qu'un mélange d'ingrédients ayant perdu leur individualité. L'imagination abstraite ou allégorisante se superpose à la réalité vue.

insultes la vérité (195 *digamos vos las verdades*) et se montre altruiste (en arrosant de ses 'pleurs' le cep de la vigne, destiné à être brûlé, elle sauve la 'mère du vin', la vigne, — âme chrétienne, elle fait du bien à ses ennemis) et le vin en semble touché : tout d'un coup, sa façon de parler n'est plus aussi méprisante qu'auparavant (205) : « Agoa, entiendo que lo dizes por iuego / Por verdat *placem* de *corazon*, / porque somos en esta razón » ; il commence à prendre plaisir à la discussion. Et l'eau, femme pourtant, se réjouit de ce premier triomphe (216 « Ell agua iaze muerta ridiendo » ; l'abstraction est tout à fait humanisée : car comment se figurer de l'eau coulant sur le sol 'mourant de rire' ?). Et l'attitude du vin deviendra toute modérée, il envisage une 'entente' possible (230) : « Par Dios... mucho somos en buena sazon, / si comigo tuuieres *entencion* [1]. » Et les deux derniers discours des ennemis, évidemment en voie de se réconcilier, mettront en relief le fait que pour les saints sacrements l'eau est aussi nécessaire que le vin. Au contraire du modèle latin *Denudata veritate*, le dernier mot est laissé à l'eau [2]. En tout cas, l'harmonie des contraires est rétablie ici comme à la fin du premier épisode — et le talent psychologique de l'auteur ne s'est pas montré moindre dans la seconde partie censément 'burlesque'. Je crois que, en vue de ce diptyque parfait, la poésie ne nous est pas parvenue en état fragmentaire.

Pour terminer, il nous faut envisager le rôle que se donne le poète dans la poésie (ou, ce qui est encore plus gracieux, qu'il se fait donner par la *doncela*). Il apparaît comme 'clerc, non pas chevalier', expert en amour et en poésie, ayant voyagé aux pays de la Courtoisie, homme à femmes, qui sait captiver les cœurs. La nuance de fatuité légère [3] que comporte un récit

1. On se rappellera que Baist voulait appeler cette seconde partie *Entencion del Agua con el Vino*.

2. A moins que, ce que je ne crois nullement probable, la lacune indiquée par la ligne ondulée qui précède les derniers deux vers, ne contînt une décision favorable au vin, comme dans le modèle latin, qui aurait été biffée par un censeur ecclésiastique.

3. Le poète fait esquisser un portrait flatté de lui-même (il est le parfait amant, un peu volage, il est vrai) à la jeune fille dans la chanson qu'elle chante sans le voir ; il apprécie la bonne qualité des gants de la jeune fille, qu'un vilain 'ne saurait pas lui avoir donnés', avant de nous révéler qu'ils sont

autobiographique de cette nature, cadre bien, comme l'a vu Caroline Michaëlis, avec un membre de la *familia Goliae*, de cette brigade internationale des *vagantes*, qui fronde, avec le subjectivisme coquet d'une jeunesse turbulente, contre les valeurs acceptées par l'Église : ce n'est pas l'humilité qui distinguera ces individualistes fougueux. D'autre part, c'est un fait connu que l'esprit qui inspire le genre littéraire du débat se ressent du même milieu (cf. Walther, *passim* et Menéndez Pidal, *Poesía juglaresca*, v. plus haut): ce sont les goliards [1] qui résoudront volontiers le *conflictus* entre des principes contraires dans un sens opposé à celui de l'Église, à laquelle ces auteurs appartiennent pourtant, par profession (sinon par vocation), par leur fureur argumentatrice et leur intellectualisme pédantesque [2] : dans un de ces *Streitgedichte* latins (Walther, p. 49),

---

un présent fait par lui à la *doncela* ; il trouve tout naturel, que, quand la jeune fille le verra pour la première fois, 'elle ne le fuira pas'. Cf. aussi note 1, p. 159.

1. On lira toujours avec plaisir la caractéristique, aussi exacte qu'artistique, des *scholares* par Ortega y Gasset, *Obras completas* V, 462 : «... en esos siglos, cualquiera que sea el trivio o encrucijada donde os coloquéis, veréis que chocan cuatro tropeles de hombres dispares : un tropel de soldados que moviliza el poder público, un tropel de mercaderes que empuja el interés, un tropel de peregrinos que va a Compostela o a Tierra Santa y un tropel de los que entonces se llamaban escolares, y hoy llamamos estudiantes. Y no se puede negar que en el concurso de tan vario origen son éstos los que ponen la alegría, la insolencia, el ingenio, la gracia y — por qué no decirlo ? — la pedantería. Y ese tropel de escolares iba a ser el que ganase la partida a los otros...»

2. Un détail linguistique peut être allégué en faveur de l'origine goliardique d'un ' débat ' anc. espagnol, à savoir *Elena y María* : la forme latinisante ou pédantesque *barvirrapado* du v. 102. On sait que Baist (*RF* X, 471) n'avait pu attester la composition avec *-i-* en anc. esp. que dans Berceo et dans un ms. du XIV^e^ siècle de l'*Alexandre* et que, selon sa théorie, ce type de formation est dû, non pas, comme pensait Munthe, à l'humanisme, mais au bas latin ecclésiastique des « Schüler und Vaganten » du moyen âge : ce sont donc, selon Baist, les goliards qui ont introduit en espagnol des formes moulées sur ' le latin le plus bas possible ' (*barbirasus*, etc., l'ordre des membres classique étant représenté par *longimanus*). L'attestation de *barvirrapado* dans un texte relativement ancien comme *Elena y María* (XIII^e^ siècle) nous montre le bien-fondé de l'opinion de Baist, puisque le débat est précisément

les habitants du ciel applaudissent le discours du vin, qui vient d'accommoder à ses besoin le *gloria in excelsis Deo*; dans le 'Concile de Remiremont' (*ib.*, p. 146), la décision de l'abbesse qui préside est en faveur de la lubricité des religieuses. Notre poète castillan ne s'engage pas dans des voies aussi sacrilèges; mais ne sent-on pas, à travers sa dialectique balancée et harmonisante, son inclination personnelle vers le parti du vin, de la jouissance, du délire, de la vie vécue, des Nourritures Terrestres? Il nous dit que la coupe de vin a été préparée par la maîtresse du verger et qu'elle est d'argent; ces deux détails n'ont pas de contre-partie pour la coupe d'eau. De même, le côté platonique des amours du jeune couple est un peu sacrifié vis-à-vis de la description de l'amour consommé (à tel point que tous les commentateurs ne l'ont pas reconnu). Mais le fait le plus révélateur est le vers final : *e mandat nos dar uino*. Après avoir laissé se prolonger le débat entre le vin et l'eau et avoir laissé, comme nous avons dit, à celle-ci le dernier mot, le trouvère, à la manière des jongleurs, demande à son public comme récompense un verre de vin. Bien sûr, le trait est traditionnel, mais n'acquiert-il pas une force particulière à la fin de ce débat particulier : c'est comme si l'auteur, fine mouche, nous disait, 'l'eau est aussi nécessaire que le vin — donnez-moi *donc* du vin' ! On sait où penche la sympathie de l'auteur, et ce poète est le même qui se fait décrire pas la jeune fille comme le *clerc* le plus *courtois* du monde.

Caroline Michaëlis avait tort de conclure, du *ton* différent des deux parties, à deux auteurs (l'un aristocratique, l'autre populaire), appartenant à des couches sociales différentes. Le ton est donné, au moyen âge, avec les genres. Nous savons par Dante combien le choix d'un certain genre comporte une sorte

---

un genre affectionné par les goliards (dans *Razón de amor* nous ne trouvons, il est vrai, que la forme populaire *baruapuñiente*, v. 115). — Je me demande si dans notre texte l'expression (v. 203) *la cinco* pour 'la feuille de la vigne' (qui a en effet cinq lobules), que M. Menéndez Pidal a reconnue derrière le *V* du ms., avec son allure nettement argotique (cf. germanía **cuatro* 'cheval' auquel M. L. Wagner, *ZRPh* XXXIV, 529 reconduit *cuatrero* 'voleur de chevaux'), n'est pas un indice du caractère 'vagant' de notre auteur : les *scholares* indigents se mêlaient souvent avec la pègre (cf. les traces du latin dans les argots : fr. *faire un rapiamus*, etc.).

de déterminisme stylistique, mais aussi combien de liberté est laissée au poète de choisir tel genre (et, par conséquent, tel ton) et non tel autre. Le même poète peut donc être idéaliste et délicat dans une *visione amorosa*, qui sera grossièrement réaliste dans un débat : l'étiquette de ce dernier est l'insulte grossière (le *denostar*) et l'argumentation féroce, d'ailleurs assujetties à une dialectique se réclamant de l'esprit des Écoles ; il y a stylisation ici comme dans la scène amoureuse, seulement ici dans le sens du pseudo-réalisme caractéristique du *conflictus*.

S'il était permis de formuler une morale découlant de mon travail (morale distillée de lui après coup, bien entendu ; car malheur au critique qui étudierait un texte pour prouver une thèse *a priori* !), ce serait que l'unité d'un texte médiéval, qui se présente comme « un » dans la tradition manuscrite, ne doit pas être révoquée en doute sans raison péremptoire (on se rappelle le fameux *Baligantepisode*). En acceptant l'unité de l'œuvre au moins comme hypothèse de travail, le philologue cherchera à trouver les fils d'idées ou les motifs symboliques reliant entre elles des parties qui à première vue semblaient disparates. Nous ne pourrons rivaliser avec la vaste science de la génération de nos pères romanisants, d'un Morel-Fatio, d'une Caroline Michaëlis, d'un Menéndez Pidal — mais peut-être pourrions-nous les dépasser dans ce que j'appellerais une 'critique immanente' des œuvres médiévales, en montrant les rapports intimes qui régissent les détails *à l'intérieur* de ces organismes artistiques. La préférence de Morel-Fatio pour les sous-entendus érotiques lui faisait négliger le symbolisme de l'auteur de *Razón de amor* ; le sens du mystérieux (la sensibilité pour ce qui apparente notre histoire amoureuse à un *Märchen*) que possédait Carolina Michaëlis lui en faisait négliger la construction intellectuelle. Le commentateur d'œuvres médiévales doit, je crois, posséder au même degré le sens du mystère et le goût de l'architecture intellectuelle. La compréhension du symbole doit aller de pair avec la logique. Seuls une 'logique symbolique' ou un 'symbolisme logique', dans lesquels l'imagination la plus libre est enchaînée par un rigorisme intellectuel pointilleux, peuvent rendre compte de certaines poésies de cette époque. Je ne me flatte pas d'avoir offert l'explication définitive de *Razón de amor*, mais j'aime

à croire que des discussions ultérieures dans le genre de celle qu'on vient de lire, c'est-à-dire restant *à l'intérieur* de la poésie et en raccordant les parties, apporteront la clarté [1].

Leo SPITZER.

1. On verra que la discussion sur le *Lai du Chievrefueil* de Marie de France, dans laquelle se sont engagés M. L. Foulet, la regrettée Schoepperle, Mme Frank, Mlle Hatcher et moi-même, aboutit dans le travail de Mlle Hatcher, à une compréhension supérieure à celle de ses devanciers précisément grâce à l'application, en même temps la plus rigoureuse et la plus libre, du symbolisme logique.

LES ORIGINES DU TROUBADOUR JAUFRÉ RUDEL

L'histoire généalogique de la maison de Blaye a déjà fait l'objet de deux travaux de valeur très inégale. Le premier, dû au chevalier de Courcelles, repose sur une bonne documentation et, bien que le plus ancien, reste le meilleur[1]. Le second, qui a pour auteur l'abbé Bellemer, est des plus fantaisistes et ne mérite aucun crédit[2]. L'un et l'autre font bien de Jaufré Rudel un membre de la maison de Blaye qui elle-même tire son origine du comte d'Angoulême Geoffroi (1030-1048). Mais ni le chevalier de Courcelles ni l'abbé Bellemer n'établissent de façon satisfaisante la généalogie du troubadour. Sans doute, M. Ch. Desages, dans sa thèse de l'École des chartes, avait-il mieux réussi que ses devanciers. Pour lui Geoffroi Rudel, fils du comte d'Angoulême Geoffroi, est le « père de Guillaume Frédeland, prince de Blaye et ancêtre du troubadour Geoffroi Rudel »[3]. Malheureusement son travail est resté inédit.

La personnalité même du troubadour a été souvent étudiée[4]. Mais la plupart de ses historiens n'ont vu le personnage qu'à travers son œuvre et sa légende. Le meilleur travail, celui de

1. De Courcelles, *Histoire généalogique et héraldique des pairs de France*, t. V, Paris, 1825, art. Blaye.

2. E. Bellemer, *Histoire de la ville de Blaye*, Blaye-Bordeaux, 1886, p. 68-91.

3. Ch. Desages, *Essai sur la chronologie et la généalogie des comtes d'Angoulême du milieu du IXe à la fin du XIe siècle*, dans *Éc. Nat. des Chartes. Positions des thèses*, 1907, p. 82-83.

4. Bibliographie dans A. Jeanroy, *Les chansons de Jaufré Rudel*, 2e éd., Paris, 1924 (Les classiques français du moyen âge), p. XIV-XV.

G. Paris [1], se contente pour les questions de généalogie d'utiliser les recherches du chevalier de Courcelles et n'apporte aucun document nouveau. Son auteur va même jusqu'à affirmer que Jaufré Rudel « ne figure dans aucune charte » [2].

Nous ne prendrons pas la peine de discuter la succession des seigneurs de Blaye telle que prétend l'établir l'abbé Bellemer [3]. Sa généalogie est un mélange invraisemblable de confusions, d'erreurs et d'affirmations gratuites.

Il faut prendre plus au sérieux le travail du chevalier de Courcelles. Cependant, si cet historien traite fort savamment de Guillaume Freland et de Girard de Blaye, il s'est complètement fourvoyé au départ. Croyant que Geoffroi Rudel, fils du comte d'Angoulême Geoffroi, était mort sans postérité, il a été obligé de donner au comte une fille imaginaire mariée au vicomte de Limoges, Adémar II, père supposé de Guillaume Freland [4].

L'*Historia pontificum et comitum Engolismensium* [5] rapporte que Geoffroi eut cinq fils : Foulques, Geoffroi Rudel, Arnaud de Montausier, Guillaume et Aimar. A Foulques, son fils aîné, il laissa le comté d'Angoulême et les terres qu'il avait acquises par son mariage. Quant à Geoffroi Rudel, il aurait reçu pour sa part le château de Montausier [6]. Il y a certainement là une erreur imputable soit à l'auteur de l'*Historia*, soit à un de ses copistes. Ce ne fut pas Geoffroi Rudel qui devint seigneur de Montausier mais bien son frère Arnaud. L'*Historia* elle-même et plusieurs chartes lui donnent d'ailleurs le nom d'Arnaud de Montausier [7] et, dans un acte de 1075-1083, il

1. G. Paris, *Jaufré Rudel*, dans *Rev. hist.*, t. 53 (1893), p. 225-260.

2. *Ibid.*, p. 228, note.

3. E. Bellemer, *ouvr. cité*, p. 68-91.

4. De Courcelles, *ouvr. cité*, p. 1-3.

5. *Hist. pont. et com. Engol.*, cap. XXX, éd. E. Castaigne, Angoulême, 1853, p. 36. Cette histoire s'arrête à 1159, à la mort de l'évêque Hugues de La Rochefoucauld. Son auteur, sans doute un membre du chapitre cathédral d'Angoulême, utilise abondamment les archives capitulaires.

6. Charente, arr. de Cognac, cant. et c^ne^ de Baignes-Sainte-Radegonde.

7. *Arnaldus, Arnaudus de Monte Auserio* (P. Cholet, *Cart. de Baignes*, Niort, 1868, CCCI, p. 134 (1060-1066, 15 mai), LXXXVII, p. 52 (avant 1109) ; J. de La Martinière, *Cart. de Notre-Dame de Barbezieux*, CXI, dans

est ainsi désigné : *Arnaldus, filius Gaufridi, Engolisme comitis, princeps castri Monteauserii* [1]. On ne saurait souhaiter texte plus explicite.

S'il est certain que Geoffroi Rudel ne fut pas seigneur de Montausier, rien en revanche n'indique quel fut son lot. Mais, sachant que son père, le comte Geoffroi, possédait le château de Blaye [2] et que, d'autre part, ses descendants tenaient le même château, on peut admettre qu'il eut Blaye en partage.

Geoffroi Rudel ne paraît que dans des documents d'origine angoumoisine. Il est nommé dans des chartes de donation en faveur des abbayes de Saint-Amand-de-Boixe [3] et de Saint-Cybard [4] et du chapitre cathédral d'Angoulême [5], dans l'acte de fondation du prieuré de la Rochefoucauld [6] et enfin, pour la dernière fois, le 29 juillet 1089, dans une notice relatant la restitution au chapitre cathédral du droit de nommer son sacriste [7]. Dans tous ces actes, il se borne à souscrire ou bien figure parmi les témoins, en compagnie de ses frères et neveux.

A s'en tenir à ces documents, il semble avoir joué un rôle

Arch. hist. de la Saintonge et de l'Aunis, t. XLI, 1911, p. 40 (s.d.) ; *Arnaldus de Montoser* (A. Bruel, *Chartes de Cluny*, t. IV, n° 3495, p. 612 (1076, avant le 9 décembre).

1. P. Cholet, *ouvr. cité*, IV, p. 8.

2. Dans les dernières années du x^e^ siècle, le comte d'Angoulême Guillaume IV s'était emparé de Blaye, avec l'aide du duc d'Aquitaine. Après sa mort (1028, 6 avril), ses deux fils, Audoin II et Geoffroi se disputèrent la place les armes à la main puis, à la suite d'un arrangement, Audoin II céda en bénéfice à son frère les trois quarts de Blaye, se réservant l'autre quart (A. de Chabannes, *Chron.*, l. III, ch. 41 et 67, éd. J. Chavanon, p. 165 et 193).

3. Charente, arr. d'Angoulême. *Cart. de Saint-Amand-de-Boixe*, Arch. dép. de la Charente, H^iv^ 2*, n^os^ 94, p. 42-43, et 257, p. 126-127 (1040-1042, 11 décembre), n° 65, p. 43-44 (1040-1048).

4. Charente, c^ne^ d'Angoulême. P. Lefrancq, *Cart. de Saint-Cybard*, Angoulême, 1930, n° 225, p. 204 (1041-1048).

5. J. Nanglard, *Cart. de l'Église d'Angoulême*, Angoulême, 1900, LXXXVII, p. 80 (1048-1060).

6. Charente, arr. d'Angoulême. P. Marchegay, *Chartes de Saint-Florent près Saumur, concernant l'Angoumois*, dans *Bull. de la Soc. arch. et hist. de la Charente* (1887), p. 13 du tirage à part.

7. J. Nanglard, *ouvr. cité*, CLXXXIX, p. 179.

assez effacé. De plus, jamais on ne le rencontre en Bordelais, mais toujours en Angoumois où, sans doute, il était richement possessionné.

Le fonds de l'abbaye de Notre-Dame de Saintes conserve la copie d'un acte qui serait du plus haut intérêt, s'il n'était pas manifestement un faux. Il s'agit du « contrat de mariage », daté de 1040, d'un prétendu Guillaume Rudel, comte de Blaye, avec une nommée Marguerite, nièce de Geoffroi, comte de Saintes, en qui il faut voir Geoffroi II Martel, comte d'Anjou (1040-1060)[1].

A ne considérer que sa forme, cet acte ne peut résister à un examen même superficiel. Qu'il suffise de relever des expressions telles que *contractum matrimonii per verba de praesenti, census ac redditus perpetui et foncerii, dominia... adjudicata per sententiam et decretum judiciale, domini directi et feodales*. Le contrat de mariage par paroles de présent, les cens et rentes perpétuelles et foncières, le décret judicaire, la directe féodale sont autant d'anachronismes qui ne laissent aucun doute sur la fausseté de cet acte[2].

Cependant il n'a peut-être pas été forgé de toutes pièces. Comme nous le verrons, Geoffroi Rudel eut un fils nommé Arnaud Ferriol (*Arnaldus Ferrioli*). Or il se trouve qu'Ermengarde, sœur du comte Geoffroi II Martel, était mariée avec le comte de Gâtinais Geoffroi Férole (*Gaufridus Fœrolem*)[3]. Cette

---

1. « Factum pour dame Françoise de Foix, abbesse de Xaintes, défenderesse, contre les demoiselles Martel, demanderesses... » [vers 1665]. Arch. dép. de la Charente-Maritime, H 76, n° 1. Une transaction entre le même Guillaume Rudel et l'abbaye de Saintes (1049) est imprimée à la suite de cet acte. Rédigée dans le même style, fourmillant d'anachronismes, elle ne mérite pas plus de confiance.

2. On pourrait en donner encore bien d'autres preuves, par exemple la mention du franc valant 25 sous et celle du notaire impérial qui a reçu l'acte et l'a fait grossoyer. Ce faux fut sans doute fabriqué au début du XVIIe siècle. L'abbaye le produisit dans de nombreux procès (Arch. dép. de la Charente-Maritime, H 76, nos 15, 29, 36, 48). La fausseté de cet acte ne paraît pas avoir encore été reconnue. Il est utilisé par les abbés Briand (*Hist. de l'Église santone et aunisienne*, t. I, La Rochelle, 1843, p. 296-297), et Bellemer (*ouvr. cité*, p. 69-71).

3. G. Estournet, *Les origines historiques de Nemours et sa charte de fran-*

similitude de surnoms est à noter. Elle peut être due au hasard. On peut supposer aussi que Marguerite, donnée comme la nièce de Geoffroi II Martel, ait été une fille restée inconnue d'Ermengarde et de Geoffroi Férole, qui aurait transmis à son fils le surnom de son père. La mention, dans un nécrologe par exemple, d'un *G. Rudel* que le faussaire aurait traduit par *Guillelmus Rudel* aurait pu servir de base à son travail.

Quoi qu'il en soit, Geoffroi Rudel laissa deux fils, Guillaume Freland [1] et Arnaud Ferriol. La filiation du premier est attestée par plusieurs textes. Dans un acte de 1089-1098, il est dit fils de Geoffroi [2]. Par ailleurs, il est désigné comme le neveu du comte d'Angoulême [3] et de son frère l'évêque Aimar [4]. Quant à Arnaud Ferriol, une charte en fait le frère de Guillaume Freland [5].

Guillaume Freland est cité pour la première fois dans un acte de 1067-1078, du vivant de son père [6]. Ce n'est qu'en 1090 qu'il est qualifié de prince de Blaye (*Blaviensium princeps*) [7].

---

chise (1170) dans *Annales de la Soc. hist. et arch. du Gâtinais*, t. XXXIX, p. 18 du tirage à part.

1. Son nom paraît dans les chartes sous les formes suivantes : *Fredelandus*, *Fredelannus*, *Fredelensis*, *Frehelandus*, *Freelandus*, *Freslandus*, *Frellandus*.

2. *Willelmus nuncupatus Freslandus, Gaufridi filius* (P. Cholet, *ouvr. cité*, CCCCXXIV, p. 171).

3. *Guillelmus Fredelandi, nepos comitis Engolismensis.* (*Cart. de Saint-Amand-de-Boixe*, Arch. dép. de la Charente, H^{IV} 2*, n° 102, p. 47) (1066-1087).

4. *Ego, in Dei nomine, Guillelmus Fredelandi concedo... in presentia domini Ademari, Engolismensis episcopi, avunculi mei* (*Ibid.*, n° 11, p. 12-13) (1075-1100, juillet). En 1095, l'évêque Aimar prend pour témoins d'une donation *Engolismensem comitem Willelmum Tallifer, nepotem meum, et Fredelandum, iterum nepotem meum* (J. Nanglard, *ouvr. cité*, XVII, p. 16-18).

5. *Arnaldus Ferrioli, frater ipsius Guillelmi Fredelandi.* (*Cart. de Saint-Amand-de-Boixe*, Arch. dép. de la Charente, H^{IV} 2*, n° 11, p. 12-13) (1075-1100, juillet). En 1066-1087, Guillaume Freland fait une donation à Saint-Amand-de-Boixe en demandant l'entrée de son neveu au monastère (*Ibid.*, n° 102, p. 47). Il s'agit vraisemblablement d'un fils d'Arnaud Ferriol qui souscrit l'acte de donation.

6. Donation par Gui-Geoffroi, duc d'Aquitaine, à l'abbaye de La Chaise-Dieu du lieu de Sainte-Gemme (J. Besly, *Hist. des comtes de Poictou*, Paris, 1647, p. 379).

7. Donation par Amat, archevêque de Bordeaux, à l'abbaye de Saint-

Son père figurant encore dans un acte du 28 juillet 1089, on peut supposer qu'en 1090 il venait de lui succéder et tenait depuis peu le château de Blaye.

Il paraît dans d'assez nombreuses chartes qui, à défaut d'autres renseignements, nous donnent au moins une idée approximative de l'importance et de la situation de ses domaines et aussi de sa générosité envers les églises. Guillaume Freland possédait des biens en Angoumois, berceau de sa famille. Il donne à l'abbaye de Saint-Amand-de-Boixe le quart du pacage de Saint-Amand et sa part de la forêt de Villognon [1], des vignes et un bourg non identifié [2], à l'abbaye de Charroux [3] sa *curtis* de Vouharte [4].

En Saintonge, ses possessions semblent avoir été très importantes, comme en témoignent ses donations à l'abbaye de Notre-Dame de Saintes. Il renonce en sa faveur à la moitié de la dîme de Nieuil-lès-Saintes [5], lui donne une dîme à Champagne [6], paroisse qui était tout entière dans sa seigneurie [7], lui cède la moitié de la terre de Nancras [8], la dîme de Balanzac [9], la moitié des terres, vignes, maisons, etc., qu'il avait à Saint-Sulpice-d'Arnoult [10] et lui fait abandon du terrain occupé par

---

Romain de Blaye de l'église de Saint-Symphorien de Gauriac. A la suite de la date, figure parmi les synchronismes cette mention : *et Guillelmo Fordando* (sic), *Blaviensium principe* (Dom Cl. Estiennot, *Antiq. Bened. dioc. Burdig.*, Bibl. Nat., ms. lat. 12.773, p. 73).

1. Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Mansle. *Cart. de Saint-Amand-de-Boixe*, Arch. dép. de la Charente, H^{iv} 2*, n° 102, p. 47 (1066-1087).

2. *Ibid.*, n° 11, p. 12-13 (1075-1100, juillet).

3. Vienne, arr. de Montmorillon.

4. Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Saint-Amand-de-Boixe. Dom P. de Monsabert, *Chartes et documents pour servir à l'hist. de l'abbaye de Charroux*, dans *Arch. hist. du Poitou*, t. XXIX, XXII, p. 123-125 (1100).

5. Charente-Maritime, arr. et cant. de Saintes. Th. Grasilier, *Cart. inédits de la Saintonge*. II. *Cart. de l'abbaye de Notre-Dame de Saintes*, Niort, 1871, XCVIII, p. 84-85 (1093).

6. Charente-Maritime, arr. de Rochefort, cant. de Saint-Agnant.

7. *Ibid.*, CIV, p. 88 (1079-1096).

8. Charente-Maritime, arr. de Saintes, cant. de Saujon.

9. Charente-Maritime, arr. de Saintes, cant. de Saujon.

10. Charente-Maritime, arr. de Saintes, cant. de Saint-Porchaire. *Ibid.*, LXXVIII, p. 70-71 (1079-1099).

le bief des moulins que l'abbesse Hersent avait construits près de Saintes [1]. Au prieuré de Sainte-Gemme [2] enfin, il donne une terre, des marais et rivières pour établir moulins et viviers [3].

A en juger par ses libéralités aux églises, ses domaines du Bordelais, où pourtant était situé son château de Blaye, ne semblent pas avoir eu autant d'importance que ceux de Saintonge et d'Angoumois. A l'abbaye de La Sauve-Majeure [4] il donne la franchise d'un bateau dans le port de Blaye, un terrain à bâtir dans cette ville, les vignes *de Fuisaco* et la forêt *de Corles* [5], et à l'abbaye de Baignes [6] ses coutumes et autres droits sur la terre *de Ausat*, dans la paroisse de Saint-Ciers-la-Lande [7].

Guillaume Freland fut certainement un familier des ducs d'Aquitaine, Gui-Geoffroi (1058-1086) et Guillaume IX le Jeune, appelé aussi le Troubadour (1086-1126), dont il était le vassal, au moins pour certaines de ses possessions saintongeaises [8]. On le trouve souvent à leurs côtés. Il souscrit ou confirme des chartes ducales pour les abbayes de la Chaise-Dieu [9] et de Notre-Dame de Saintes [10] et figure parmi les témoins d'une charte en faveur du chapitre de Sainte-Radegonde de Poitiers [11]. Le duc est présent lors d'une donation de Guillaume Freland à Notre-Dame de Saintes [12]. Ils font en commun une donation au prieuré de Sainte-Gemme [13]. Enfin, leurs noms se trouvent encore réunis au bas d'un acte de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur [14].

---

1. Charente-Maritime... *Ibid.*, LIV, p. 55 (1079-1099).
2. Charente-Maritime, arr. de Saintes, cant. de Saint-Porchaire.
3. Bibl. Nat., coll. Baluze, vol. 4, f° 84 v° (1094, 9 juin).
4. Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Créon.
5. *Grand cart. de la Sauve-Majeure*, Bibl. mun. de Bordeaux, ms. 769, t. II, p. 253-254 (s. d.).
6. Charente, arr. de Cognac.
7. Gironde, arr. de Blaye. P. Cholet, *ouvr. cité*, CCCCXXIV, p. 171 (1089-1098).
8. Th. Grasilier, *Cart. de Notre-Dame de Saintes*, CIV, p. 88 (1079-1096).
9. Haute-Loire, arr. de Brioude. J. Besly, *ouvr. cité*, p. 379 (1067-1078).
10. Th. Grasilier, *ouvr. cité*, LIII, p. 54-55 (1079).
11. J. Besly, *ouvr. cité*, p. 442-443 (1088-1099).
12. Th. Grasilier, *ouvr. cité*, CIV, p. 88 (1079-1096).
13. Bibl. Nat., coll. Baluze, vol. 40, f° 84 v° (1094, 9 juin).
14. P. Marchegay, *Chartes saintongeaises de l'abbaye de Saint-Florent près*

Avant même que le pape Urbain II ait commencé à prêcher la croisade, Guillaume Freland décida de partir en pèlerinage pour la Terre Sainte et, afin d'assurer le succès de son entreprise, il fit, en compagnie d'*Hilaria*, sa femme, une généreuse donation à l'abbaye de La Sauve-Majeure, entre les mains de l'abbé saint Géraud († 1095, 5 avril) [1]. Le souvenir du pèlerinage aventureux de son grand-père et les merveilleux récits qu'il en entendit poussèrent sans doute le troubadour Jaufré Rudel à entreprendre lui aussi le voyage d'outre-mer. En 1100, Guillaume était revenu en France [2]. Après cette date, on ne retrouve plus sa trace.

Il laissa un fils, Girard de Blaye, qui, avant 1096, paraît déjà dans une donation de son père à Notre-Dame de Saintes [3]. Sur ce personnage les chartes ne nous fournissent que fort peu de renseignements. Vers 1106-1107, il donne à l'abbaye de Cluny les verveux que les habitants d'Aire-sur-l'Adour [4] lui devaient annuellement à titre de cens [5]. Plus tard, entre 1117 et 1125, il fit donation de la terre de Peunouveau [6] à l'abbaye de Fontdouce [7]. En 1125, lorsque l'abbaye essaima à Tenaille [8], cette terre fit partie de la première dotation du nouveau monastère et, dans la suite, Girard eut à régler plusieurs conflits qui s'étaient élevés à son sujet entre moines et paysans [9].

Saumur, dans *Arch. hist. de la Saintonge et de l'Aunis*, t. IV, p. 67 (1083-1086).

1. L'acte est intitulé au nom de *Guillelmus Fredelanni de Blavia oppido, cupiens ire in Jherusalem ad sepulchrum Domini...* (*Grand cart. de la Sauve-Majeure*, Bibl. mun. de Bordeaux, ms. 769, t. II, p. 253-255) (1087-1095).

2. Dom P. de Monsabert, *ouvr. cité*, p. 123-125.

3. Th. Grasilier, *ouvr. cité*, CIV, p. 88 (1079-1096).

4. Landes, arr. de Saint-Sever.

5. La donation est faite pour le salut de son âme et de celle de son père Guillaume Freland, *pro salute anime mee patrisque mei Willelmi Frellandi* (*Cart. B de l'abbé de Cluny*, n° 725, Bibl. Nat., n. acq. lat. 1498, f° 270 v°).

6. Charente-Maritime, arr. et cant. de Saintes, c^ne^ de Chaniers.

7. Charente-Maritime, arr. de Saintes, cant. de Burie, c^ne^ de Saint-Bris-des-Bois.

8. Charente-Maritime, arr. de Jonzac, cant. de Saint-Genis, c^ne^ de Saint-Sigismond.

9. *Gallia*, t. II, col. 484-486 instr.

Enfin, à une date inconnue, il céda au prieuré de Sainte-Gemme une rente en grain et en vin[1].

C'est tout ce que nous saurions de Girard de Blaye, si l'*Historia pontificum et comitum Engolismensium* n'apportait de précieux renseignements sur ses rapports avec le comte d'Angoulême, Bougrin II, son cousin.

En raison de leur commune origine, les droits respectifs des comtes d'Angoulême et des seigneurs de Blaye étaient parfois embrouillés. Ainsi le comte Guillaume V possédait une partie de la *curtis* de Vouharte dont Guillaume Freland disposa en faveur de l'abbaye de Charroux[2]. Le même comte et Girard confirment, en tant que coseigneurs, une donation à l'abbaye de Saint-Amand-de-Boixe[3].

Girard de Blaye et le comte Bougrin II (1120-1140) se partageaient le château angoumoisin de Montignac[4] dont le comte avait seulement le quart avec la garde d'une tour. Cette communauté devait être une source de conflits. Girard s'étant emparé de la part de Bougrin II, celui-ci appela à son aide le duc d'Aquitaine Guillaume le Jeune (1086-1126) et mit le siège devant Montignac. De son côté, Girard leva une coalition de seigneurs saintongeais, poitevins et périgourdins qui s'enfermèrent avec lui dans le château. Lassés par un long siège et ayant subi de lourdes pertes, ils finirent par abandonner la place. Le comte fit alors hommage à l'évêque d'Angoulême pour ce château qu'il fortifia solidement[5].

Cet épisode nous révèle l'importance du rôle que purent jouer les seigneurs de Blaye. Non seulement Girard n'hésite pas à s'attaquer au puissant comte d'Angoulême et à résister au duc d'Aquitaine mais encore il a assez de crédit pour attacher à sa cause de nombreux seigneurs.

Girard de Blaye eut deux fils, Geoffroi Rudel et Guillaume Freland qui, après 1125, confirment avec leur père la cession de la terre de Peunouveau faite par l'abbé de Fontdouce aux

1. Bibl. Nat., coll. Baluze, vol. 40, f° 87 r°.

2. Dom P. de Monsabert, *ouvr. cité*, XXII, p. 123-125 (1100).

3. *Cart. de Saint-Amand-de-Boixe*, Arch. dép. de la Charente, H^iv 2*, n° 187, p. 96 (1100-1120).

4. Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Saint-Amand-de-Boixe.

5. *Hist. pont. et com. Engol.*, cap. XXXV, éd. E. Castaigne, p. 47-48.

moines de Tenaille [1]. A une date indéterminée, Geoffroi Rudel conclut un accord avec Bernard, prieur de Sainte-Gemme, au sujet d'une rente donnée par son père [2]. C'est tout ce que les documents diplomatiques nous apprennent de lui.

L'accord avec le prieuré de Sainte-Gemme, connu seulement par une analyse de Baluze, prouve que Geoffroi Rudel succéda à Girard. Toutefois, il ne dit pas expressément que Geoffroi fut seigneur de Blaye mais seulement qu'à la mort de son père, il recueillit sa succession.

Doit-on identifier ce Geoffroi Rudel avec le troubadour Jaufré Rudel ? De ce dernier nous savons fort peu de chose. Seuls les premiers mots de sa biographie provençale sont à retenir : *Jaufres Rudels de Blaia si fot mout gentils om, princes de Blaia*... [3]. D'autre part, nous savons par des vers de Marcabru, datés par P. Boissonnade de la seconde moitié de 1148 [4], qu'il prit part à la seconde croisade [5]. G. Paris résumait ainsi ce que lui apprenaient les témoignages certains : « Il était seigneur, prince ou vicomte de Blaye, il composa des vers dans la langue des troubadours et il se croisa en 1147 [6]. »

---

1. *Illud vero donum Geraldus de Blavia et filii ejus, scilicet Gauffredus Rudelli et Willelmus Freelandi, libenti animo concesserunt* (*Gallia*, t. II, col. 484 instr.).

2. En raison de son importance, nous reproduisons l'analyse que Baluze nous a conservée de cet acte :

De hiis quae in parrochia S. Joannis de Angelis habentur.

Girardus, dominus Blaviae, dedit Deo et beato Rotberto et monachis in loco qui S. Gemma dicitur Deo famulantibus duos sextarios, unum frumenti et alium mixturae, et duos modios vini. Postea, praedicto Girardo defuncto, cum Gaufridus Rudelli paterna jura suscepisset, fecit cum monachis talem convenientiam in manu Bernardi, prioris Sanctae Gemmae (Bibl. Nat., coll. Baluze, vol. 40, f° 87 r°).

3. A. Jeanroy, *ouvr. cité*, p. 21.

4. P. Boissonnade, *Les personnages et les événements de l'histoire d'Allemagne, de France et d'Espagne dans l'œuvre de Marcabru (1129-1150). Essai sur la biographie du poète et la chronologie de ses poésies*, dans *Romania*, XLVIII, 1922, p. 227-229.

5. Lo vers el so vuill enviar
A·n Jaufre Rudel outra mar.

D. Dejeanne, *Œuvres complètes de Marcabru*, Toulouse, 1909 (Bibl. méridl., 1re série, XII), p. 63.

6. G. Paris, *ouvr. cité*, p. 229.

Le Geoffroi Rudel mentionné après 1125, du vivant de son père Girard de Blaye, et qui, plus tard, devait recueillir l'héritage paternel, ne peut être que le troubadour Jaufré Rudel, *princes de Blaia*. Le personnage historique dont nous venons de constater l'existence est certainement le croisé de 1147. D'ailleurs, il faut attendre l'année 1200 pour rencontrer un autre membre de la maison de Blaye portant aussi le nom de Geoffroi Rudel[1].

Au temps du comte d'Angoulême Bougrin II (1120-1140), se place un événement qui eut de graves conséquences pour la maison de Blaye. A une date qu'il n'est pas possible de préciser, le duc d'Aquitaine Guillaume IX le Jeune s'était emparé de vive force du château de Blaye et en avait ruiné les murs et le donjon. Son fils et successeur, Guillaume X le Toulousain (1126–1137), tenait toujours le château. Bougrin II, dont la politique se heurtait souvent à celle du duc, décida d'intervenir. Il leva une puissante armée et, en dépit des efforts de Guillaume X, releva les murs du château et le fortifia si bien que, jusqu'au temps où écrivait l'auteur de l'*Historia*, c'est-à-dire vers 1159, il avait pu résister à tous les assauts, même à ceux du duc d'Aquitaine[2].

Dans cette affaire, on ne voit pas très bien quel rôle joua le seigneur de Blaye, Girard ou son successeur. Sa place était aux côtés du comte d'Angoulême qui se trouvait être à la fois son parent et son vengeur.

Après sa conquête, Bougrin II aurait pu garder le château dans ses mains et y entretenir une garnison. Son intérêt, comme les liens qui l'unissaient à la maison de Blaye, lui imposait une

---

1. H.-F. Delaborde, *Layettes du Trésor des chartes*, t. V, n° 131, p. 45-46. Le chevalier de Courcelles (*ouvr. cité*, p. 5-6) fait du troubadour un petit-fils de Girard de Blaye, mais tout à fait gratuitement. Il ne cite aucun texte à l'appui de son affirmation qu'il fonde uniquement sur « le rapprochement des dates ».

2. *Hist. pont. et com. Engol.*, cap. XXXV, p. 45. Cette entreprise se place au temps de Guillaume le Toulousain et non de Guillaume le Jeune, comme le dit l'*Historia* (A. Richard, *Hist. des comtes de Poitou*, t. II, Paris, 1903, p. 7-8). Il est impossible de savoir si le siège de Montignac fut une cause ou une conséquence de la destruction du château de Blaye par le duc d'Aquitaine.

meilleure solution : remettre le château à son seigneur légitime. Il s'épargnait ainsi les frais d'une coûteuse et lointaine garnison et s'attachait étroitement son vassal. Le titre de prince de Blaye porté par le troubadour montre que le comte d'Angoulême prit ce parti.

Ces événements éclairent la situation de Jaufré Rudel avant son départ pour la croisade. Quand il prit le chemin de la Terre Sainte, ce ne put être qu'en compagnie de son cousin et suzerain le comte d'Angoulême Guillaume VI Taillefer (1140-1179) qui s'embarqua à Port-de-Bou avec le comte de Toulouse Alphonse Jourdain [1]. Il devait faire partie de ce « grand ost » que Guillaume V Taillefer avait levé pour accompagner le roi de France [2] et qui débarqua à Saint-Jean-d'Acre le 13 avril 1148 [3].

Connaissant les liens féodaux qui attachaient Jaufré Rudel au comte d'Angoulême, le vers 33 de la chanson I prend une signification nouvelle. Le « bon garant qui le veut, l'appelle et l'accepte » est, non pas Dieu, comme le pense G. Paris [4], mais son suzerain qui va lui permettre de « suivre Dieu à Bethléem » [5].

Après 1148, on ne relève plus aucune trace de Jaufré Rudel. S'il n'expira pas dans les bras de la comtesse de Tripoli, il eut l'occasion de trouver une mort digne d'un chevalier dans les combats contre les infidèles ou de finir moins glorieusement, terrassé par les épidémies et les privations qui accablèrent les croisés.

Jaufré Rudel laissa une postérité et son nom se retrouve

---

1. P. Boissonnade, *Les Taillefer et les Lusignan, comtes de la Marche et d'Angoulême et leurs relations avec les Capétiens et les Plantagenets (1137-1314)*, dans *Bull. de la Soc. arch. et hist. de la Charente* (1935), p. 35 ; G. Paris, *ouvr. cité*, p. 252.

2. *Hist. pont. et com. Engol.*, cap. XXXVII, p. 58.

3. P. Boissonnade, *ouvr. cité*, p. 35.

4. G. Paris, *ouvr. cité*, p. 239, n. 2.

5. E suy en tant aventuros
Qu'enqueras n'ay mon cor jauzen
La merce de mon Bon Guiren
Que 'm vol e m'appell' e 'm denha
E m'a tornat en bon esper

A. Jeanroy, *ouvr. cité*, I, vers 31-35, p. 3.

encore dans la maison de Blaye au XIII^e siècle [1]. Il fut sans doute le père de ce Girard de Blaye qui, en 1164, avant d'entreprendre, lui aussi, le voyage de Jérusalem pour visiter le Saint-Sépulcre, abandonnait à l'abbaye de Saintes toutes ses prétentions sur le péage *de villa Gadii* [2].

Ces notes d'histoire éclairent bien faiblement la personnalité du troubadour. Cependant, avoir suivi pas à pas à travers les documents la longue lignée qui le rattache à la maison des comtes d'Angoulême, eux-mêmes alliés à la race royale des Carolingiens [3], l'avoir vu paraître dans des chartes, avoir mis en lumière sa situation féodale à la veille de son départ pour la Terre Sainte n'est peut-être pas inutile pour mieux connaître le poète et son œuvre.

Paul CRAVAYAT.

---

1. De Courcelles, *ouvr. cité*, p. 6-12.

2. Th. Grasiller, *ouvr. cité*, CCL *bis*, p. 163-164.

3. L. Levillain, *Adémar de Chabannes généalogiste*, dans *Bull. de la Soc. des Ant. de l'Ouest* (1934), p. 247-248; L. Auzias, *L'Aquitaine carolingienne* (*778-887*), Toulouse-Paris, 1937, p. 352, n. 63.

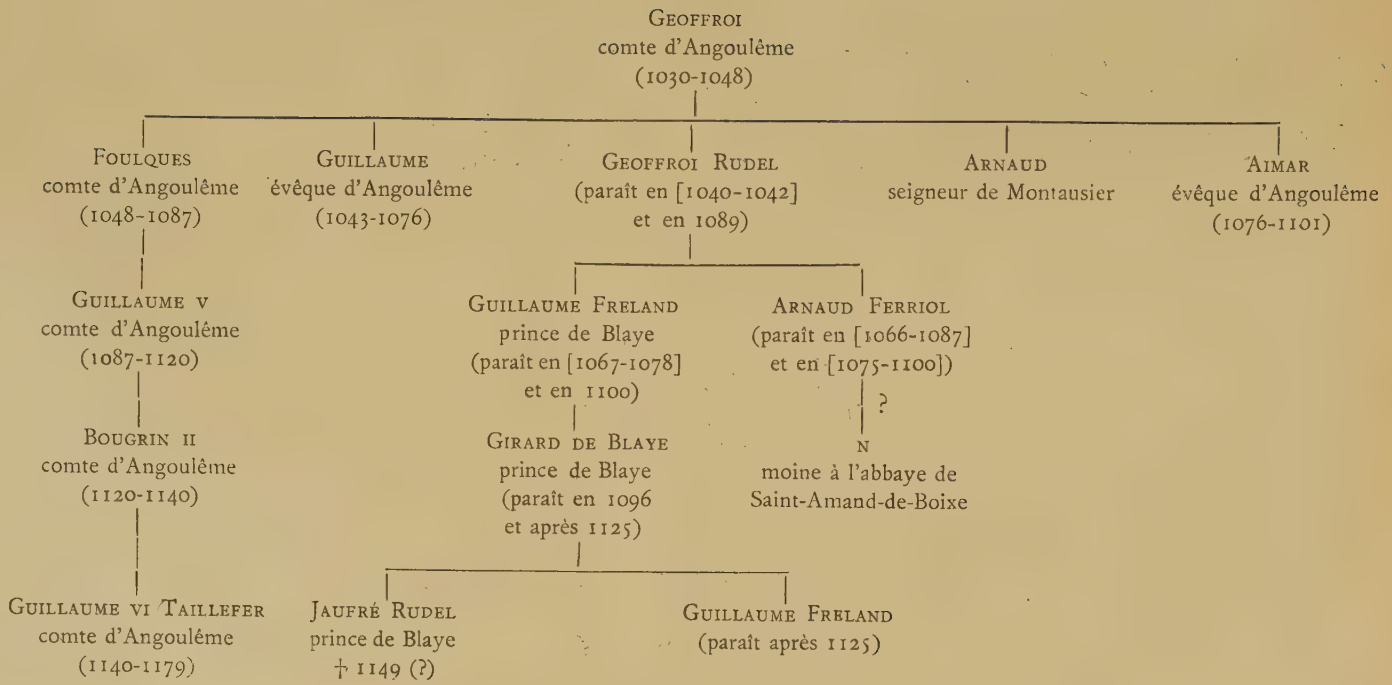
Geoffroi
comte d'Angoulême
(1030-1048)
Foulques
comte d'Angoulême
(1048-1087)
Guillaume
évêque d'Angoulême
(1043-1076)
Geoffroi Rudel
(paraît en [1040-1042]
et en 1089)
Arnaud
seigneur de Montausier
Aimar
évêque d'Angoulême
(1076-1101)
Guillaume v
comte d'Angoulême
(1087-1120)
Guillaume Freland
prince de Blaye
(paraît en [1067-1078]
et en 1100)
Arnaud Ferriol
(paraît en [1066-1087]
et en [1075-1100])
?
Bougrin ii
comte d'Angoulême
(1120-1140)
Girard de Blaye
prince de Blaye
(paraît en 1096
et après 1125)
N
moine à l'abbaye de
Saint-Amand-de-Boixe
Guillaume vi Taillefer
comte d'Angoulême
(1140-1179)
Jaufré Rudel
prince de Blaye
† 1149 (?)
Guillaume Freland
(paraît après 1125)

SIRE, MESSIRE

(Deuxième article.)

Le XIIIe siècle : Joinville.

Avançons dans le siècle. Nous voici vers 1250 avec Joinville. L'*Histoire de saint Louis* [1], qui nous promène d'un bout à l'autre dans le monde de la chevalerie féodale, doit nous fournir d'abondants renseignements sur notre sujet. Une difficulté se présente toutefois. Les titres que nous allons relever appartiennent-ils vraiment au milieu du XIIIe siècle, ou bien y a-t-il sur ce point dans le vocabulaire de Joinville une influence des usages du commencement du XIVe siècle, car le livre a été écrit de 1305 à 1309 ? Si l'on réfléchit qu'en 1305 Joinville avait plus de 80 ans, il paraît peu probable qu'il ait beaucoup modernisé les conversations et le récit de faits dont il avait conservé un si vif souvenir. C'est bien la France de sa jeunesse qui revit dans sa mémoire et il voit encore devant ses yeux toute cette belle société féodale du XIIIe siècle dont il a été un des représentants les plus honorés et les plus dignes de l'être. Avec lui nous ne sommes pas dans le monde des romans où la réalité est toujours un peu déformée, c'est un témoin oculaire de faits réels qui dépose devant nous. Voici ce qu'à le lire de près nous observons dans son livre :

1. Aucun *sire* n'apparaît devant le prénom des seigneurs qui constituent les personnages principaux de son *Histoire*. Fait très important. La *Quête du Graal*, *Guillaume de Dôle*, *Galeran* et même Robert de Clari nous avaient fait prévoir la possibilité de cette disparition : elle est désormais accomplie. Que signifie-t-elle ? On le comprendra si l'on remarque que tous les nobles, quel que soit leur rang, quelle que soit leur fortune, qu'ils

1. Éd. classique Natalis de Wailly, 1890.

soient de haute ou de petite naissance, qu'ils occupent à l'armée des postes de commandement ou ne soient que des subordonnés, tous sans exception sont des « messires ». On se rappellera que si Villehardouin, en grand seigneur qu'il est, se contente d'être un « maréchal de Champagne » ou un « maréchal de Romanie », Robert de Clari qui représente les sentiments et les aspirations de la classe nombreuse des gens de petite noblesse a un grand respect pour ce nouveau titre de « messire » et qu'en conséquence il le réserve à des gens qui, d'une façon ou de l'autre, sont au-dessus du commun. Vers le milieu du XIII^e^ siècle Joinville nous atteste qu'aucun Villehardouin ne se trouve dans l'armée des croisés et que même un Robert de Clari pourrait être étonné de voir l'extension qu'a prise le titre magnifique. Il est clair qu'il s'est produit comme une petite révolution parmi les nobles au cours du second quart du XIII^e^ siècle. Consciente des services qu'elle rend, orgueilleuse des privilèges que justifient ses services, et d'autre part témoin de la montée rapide d'une nouvelle et puissante classe sociale, la noblesse serre ses rangs. Elle présente un front uni aux rivalités ou aux menaces possibles. Elle a donc besoin d'un signe extérieur qui la désigne à tous les yeux, qui l'oppose fièrement à tout ce qui n'est pas elle. De là l'importance que prend l'adoubement d'un jeune noble. Pendant longtemps « chevalier » et « noble » avaient été des termes synonymes : il allait comme de soi qu'un noble fût un chevalier. Maintenant la chevalerie devenait une large institution où on entrait assurément par droit de naissance, mais où on marquait cette entrée par des cérémonies sinon entièrement nouvelles, du moins plus chargées de sens et d'intention qu'elles ne l'avaient jamais été ; elles revêtaient le jeune chevalier d'un caractère presque sacré. A ce nouveau promu, s'il n'était roi, prince ou comte, il fallait un titre qui le rattachât étroitement à toute sa classe et qui ne fût qu'à cette classe. C'est *messire* qui va devenir ce titre significatif et privilégié. *Sire* ne peut donc plus s'employer devant un nom propre pour désigner un noble. Et il est aisé de deviner maintenant pourquoi ce n'est pas le terme qui a été choisi à cet effet, alors que *messire* n'était encore soutenu que par une tradition presque exclusivement religieuse ou littéraire. *Sire* au XII^e^ siècle, à une époque où les distinctions sociales existaient certes, mais

n'avaient pas encore pris la rigueur et comme la raideur qu'elles acquerront plus tard, était loin d'être réservé aux nobles. Les bourgeois s'en paraient (et parfois même les « vilains », nous l'avons vu). Ils étaient « dans » mais « sires » aussi, de même que les nobles étaient « sires » mais « dans » aussi. Au XIII^e^ siècle *dan* se restreint décidément au clergé, et plus particulièrement au clergé régulier. *Sire* reste commun aux bourgeois et aux nobles. Mais avant peu les nobles vont se lasser de cette communauté d'appellation, et ils laisseront définitivement le *sire*, à leurs yeux déprécié, aux bourgeois qui le garderont longtemps.

2. Nous verrons qu'au XIV^e^ siècle le titre de *messire* s'appliquera exclusivement aux chevaliers une fois adoubés et que les écuyers, tout nobles qu'ils sont, n'y auront pas droit. En est-il déjà ainsi à l'époque de Joinville ? Cela semble douteux, si l'on s'en rapporte au passage suivant :

> Après la bataille le conte de Poitiers, estoit la bataille mon signour Jocerant de Brançon..., li uns des meillours chevaliers qui fust en l'ost. Sa gent avoit si arée que tuit sui chevalier estoient à pié ; et il estoit à cheval, et ses fiz *mes sires Henris*, et li fiz mon signour Jocerant de Nantum ; et ceus retint à cheval, *pour ce que il estoient enfant*. § 275.

Voilà un « enfant » qui est déjà « messire ». Il ne faut sans doute pas prendre « enfant » au pied de la lettre et dans le sens qu'a le mot aujourd'hui. Charlemagne avait dans son armée des « bachelers que [il] cleimet *enfanz* » (*Roland*, v. 3197). Et d'autre part Joinville nous apprend que le prince d'Antioche fut fait chevalier par saint Louis alors qu'il n'avait guère plus de 16 ans (§ 522), mais il est visible, à la façon dont il rapporte le fait, qu'il y avait là quelque chose d'exceptionnel. Il ne semble pas probable que « mes sires Henris » à qui on réserve un traitement spécial et comme une espèce de protection au fort de la bataille de la Mansourah, soit déjà chevalier.

Il faut du reste s'entendre sur le sens du mot *écuyer*. Au XIV^e^ siècle le terme désignera un combattant qui sans doute est tenu à certains égards de forme envers tout chevalier, peut même être attaché à la personne ou à la « mesnie » d'un chevalier particulier ou servir sous sa bannière, mais qui, noble comme lui, est tout de même son égal sur le champ de bataille,

et se voit à l'occasion confier des postes aussi importants ou dangereux que ceux où on peut s'attendre à trouver un chevalier. Au XIII^e^ siècle le mot a une signification assez flottante. Dès le XII^e^ siècle il s'était appliqué particulièrement à quelqu'un qui prend soin des chevaux. Par ailleurs l'écuyer est au service personnel de son maître ; il lui porte sa lance et son bouclier et s'acquitte de ses messages ; il sert et dessert à table : « li escuier vont les napes oster » (*Charroi de Nîmes*, v. 815). Bref *écuyer* et *valet* sont des termes à peu près synonymes, ou peuvent toujours l'être. Villehardouin mentionne une fois seulement les écuyers et il les range parmi les sergents, les archers et les arbalétriers (§ 178). Et par ce même passage on voit qu'au besoin les écuyers pouvaient prendre part à la bataille. Mais partout ailleurs chez Villehardouin les combattants sont les chevaliers d'une part et de l'autre les sergents à pied et à cheval : ce dernier terme est très général et comprend souvent aussi les archers et les arbalétriers. Il en est de même chez Robert de Clari, qui ne mentionne même pas les écuyers, quoiqu'on craigne de les découvrir chez « les garchons qui les chevax gardoient ». (XLV,18).

Nous retrouvons chez Joinville ces écuyers d'ordre inférieur. « Uns vallez en une cote vermeille à dous roies jaunes » qui était d'Oiselair, le château de son oncle, se présente à lui un jour et Joinville le retient à son service. Il peigne son maître, lui trouve un hôtel, tranche devant lui et s'occupe de l'achat des provisions. Joinville est fort content de Guillemin, son « nouviaus *varlez* ». Mais écoutons la suite : « Après ces choses je requis à Guillemin, mon nouvel *escuier*, qu'il me rendist conte. » Malheureusement le compte n'y était pas. Le nouveau « varlet », l'excellent « écuyer » avait fait tort à son maître de 10 livres de tournois et plus. Joinville doit s'en séparer et découvre un peu tard que Guillemin « estoit li plus courtois lierres qui onques fust » (§ 408-10, 17).

Un autre écuyer plus honnête mais fort négligent, c'est Poince qui est au service du roi et ne lui amène son palefroi qu'après l'avoir fait attendre assez longtemps :

Quant ses palefrois fu venus, il [le roi] courut sus mout aigrement à Poince l'escuier ; et quant il l'ot bien mesamei, je li dis : « Sire, vous devez mout soufrir à Poince l'escuier ; car il a servi vostre aioul et vostre pere et vous. »

Saint Louis n'est pas de cet avis et répond vertement à Joinville (§ 661-2). Ce qui nous intéresse ici, c'est que l'écuyer peut être un inférieur qu'il est permis de reprendre presque brutalement.

Mais il y a écuyer et écuyer. En voici qu'on ne traiterait pas de la sorte : [Nous sommes au débarquement de Damiette] :

Quant je reving à ma nef, je mis en ma petite barge un escuier que je fiz chevalier, qui ot à non mon signour Huon de Wauquelour. § 154.

Ce nouveau chevalier a tout l'air d'avoir été le jeune frère ou le neveu de Joinville (voir § 110). Un autre écuyer est encore de plus haute maison :

Tandis que nous atendiens celle journée que li roys ot donnée aux amiraus d'Égypte, li cuens d'Eu, qui estoit escuyers, vint en l'ost, et amena avec li mon signour Ernoul de Guinnes, le bon chevalier, et ses dous freres, li disiesme. Il demoura ou servise le roy, et li roys le fist chevalier. 521.

Un personnage qui amène avec lui à l'armée 9 chevaliers dont l'un est un combattant réputé et qui va lui-même être fait chevalier par le roi, ce n'est plus un Guillemin ou un Poince : le sire de Wauquelour et le comte d'Eu sont déjà des écuyers de la guerre de Cent ans.

3. On n'a pas à se demander si le comte d'Eu, écuyer, était déjà « messire ». Un roi, un prince, un comte étaient désignés par leur titre de noblesse :

Devant le roy, servoit dou mangier li cuens d'Artoiz ses freres ; devant le roy, tranchoit dou coutel li bons cuens Jehans de Soissons. § 94

A la table le roy manjoit, emprès li, li cuens de Poitiers, que il avoit fait chevalier nouvel à une saint Jehan, et après le conte de Poitiers, mangoit li cuens Jehans de Dreues, que il avoit fait chevalier nouvel aussi ; après le conte de Dreues, mangoit li cuens de la Marche ; après le conte de la Marche, li bons cuens Pierres de Bretaigne. Et devant la table le roy, endroit le conte de Dreues, mangoit mes sires li roys de Navarre... ; et je tranchoie devant li. § 93.

Joinville était l' « homme » de Thibaut de Champagne, roi de Navarre : c'est ce que signifie *mes sires*, qui n'est pas du tout le *messire* honorifique.

Quand on s'adressait à un de ces hauts personnages, si l'occasion le demandait, on mettait *sire* devant son titre, — ce qui

est un usage depuis longtemps établi ; et ce *sire* n'est pas autre chose que celui qu'on trouve par exemple dans « oui, sire » :

Et endementieres que li cuens de Champaigne venoit pour espouser, mes sires Geffroys de la Chapelle vint à li de par le roy, atout une lettre de creance, et dist ainsinc : « *Sire cueñs de Champaingne*, li roys a entendu que vous avez couvenances au conte Perron de Bretaingne que vous penrez sa fille par mariaige. § 81.

Sire ne se met pas devant les mots qui indiquent une fonction, connétable, maréchal, sénéchal. On désigne ces hauts dignitaires simplement par le titre de leur fonction, ou on fait suivre le titre de leur nom précédé de *messire* :

Et maintenant *li connestables mes sires Hymbers de Biaujeu* vint à li et li dist que li cuens d'Artois, ses freres, se deffendoit en une maison à la Massoure, et que il l'alast secourre. Et li roys li dist « *Connestables*, alés devant, je vous suivrai. » Et je dis au *connestable* que je seroie ses chevaliers, et il m'en mercia mout. § 233.

On trouve encore *sire* devant un terme général comme *chevalier*, et pour marquer une intention devant n'importe quel nom de profession ou de catégorie sociale ; c'est également un usage ancien.

[Un pauvre chevalier s'agenouille devant le comte de Champagne, Henri le Large, et lui demande du sien pour marier ses deux filles. Là-dessus Ertaut de Nogent, un riche bourgeois qui avait la confiance du comte, intervient et dit :] « *Sire chevaliers*, vous ne faites pas que courtois de demander à mon signour ; car il a tant donnei que il n'a mais que donner. » Li larges cuens se tourna devers Ertaut, et li dist : « *Sire vilains*, vous ne dites mie voir, de ce que vous dites que je n'ai mais que donner : si ai vous meismes. Et tenez, *sire chevaliers*, car je le vous doing, et si le vous garantirai. » § 91.

« Sire vilains » reprend avec un mépris écrasant le « sire » de « sire chevalier », qui lui-même n'était pas exempt d'aigreur.

[Un clerc qui a abattu à lui seul trois sergents du Châtelet qui l'avaient assailli et dépouillé de ses vêtements, est amené devant le roi :] « *Sire clers*, fist li roys, vous avez perdu à estre prestre par vostre proesce ; et pour vostre proesce je vous retieing à mes gaiges, et en venrez avec moi outre mer. » § 118.

Le *sire* a ici une nuance à la fois de surprise amusée et d'estime.

4. L'emploi le plus fréquent de *sire* est devant un nom de fief dont il est séparé par la préposition *de* :

Cis enfes avoit non Berthelemin, et estoit fiz *au signour de Monfaucon* de bast. § 332.

Souvent cette appellation alterne avec d'autres, par exemple, *messire* suivi du nom du chevalier, ou *messire* placé devant le nom du fief précédé de la préposition *de*. Et il n'est pas toujours facile d'apercevoir la raison du choix que fait le chroniqueur entre ces différents tours :

Toutes les foiz qu'il veoit que li Turc venoient courre sus à *mon signour de Brancion*, il fesoit traire les arbalestriers le roy aus Turs parmi la riviere. Et ainsi eschapa *li sires de Brancion* dou meschief de celle journée. § 276.

Il semble y avoir là un désir de varier l'expression. C'est ce qui explique sûrement pas mal d'autres cas de ce genre, et en particulier le suivant :

Or avint ainsi que li cuens d'Artois ne lour osa respondre, pour *mon signour Fourcaut dou Merle* qui le tenoit par le frain ; et *cis Fourcaus dou Merle*, qui mout estoit bons chevaliers, n'oioit chose que li Templier deissent au conte, pour ce que il estoit sours. § 218

Mais on observe ici ou là un certain arbitraire :

Il avint que il occistrent la gaite *au signour de Courtenay*, et le lessierent gisant sur une table. § 177.

L'une des foiz que il nous geterent, si chei encoste le chat-chastel que les gens *mon signour de Courtenay* gardoient, et feri en la rive dou flum. § 208.

Li sires de Courtenay et mes sires Jehans de Saillenay me conterent que sis Turc estoient venu au frain le roy et l'emmenoient pris. § 236.

Ainsi au § 177 nous apparaît « le seigneur de Courtenay », qui n'a pas encore été nommé, il devient « mon seigneur de Courtenay » au § 208, redevient « li sires de Courtenay » au § 236, et il faut attendre le § 412 pour avoir le nom complet du Seigneur en question :

Je dis au roy que *mes sires Pierres de Courtenay* me devoit quatre cens livres de mes gaiges, lesquiex il ne me vouloit paier. Et li roys me respondi que il me feroit bien paier des deniers que il devoit au signour de Courtenay ; et si fist il.

La reprise par le « signour de Courtenay » est évidemment pour la variété. Voici une série de passages qui nous présentent à propos d'un même chevalier, et pour le désigner, à peu près toutes les variétés possibles des formules de politesse :

Si tost comme je ving au roy, mes sires Jehans de Waleri vint à li et li dist : Sire, *mes sires de Chasteillon* vous prie que vous li donnez l'ariere-garde. § 243.

L'affaire est pressée, le messager ne prend pas le temps de mentionner le prénom du chevalier dont il apporte la requête. Mais quand c'est Joinville lui-même qui parle, il n'aura garde d'omettre au début d'un développement le nom complet d'un chevalier, quitte pour la brièveté à en supprimer une partie au cours du développement, si celui-ci est un peu étendu :

Li roys nous envoia *mon signour Gauchier de Chasteillon*, liquex se logea entre nous et les Turs, devant nous. § 256. Quant *li sires de Chasteillon* ot reboutei ariere les serjans aus Sarrazins à pié, il se retraistrent sus une grosse bataille de Turs à cheval. § 257.

De même :

Après lour bataille, estoit la bataille *mon signour Gautier de Chateillon*, pleinne de preudomes et de bone chevalerie. § 268. . . . Après la bataille *mon signour Gautier*, estoit freres Guillaumes de Sonnac, maistres dou Temple, atout ce pou de freres qui li estoient demourei de la bataille dou mardi. § 269.

Le même vaillant est encore mentionné 5 fois, mais invariablement sous le nom de « mon signour ou mes sires Gautier ou Gauchier de Chateillon ». § 295, 308, 390 (2 ex.), 392. On dirait qu'à mesure qu'approche sa fin héroïque, Joinville tient à nous le présenter dans toute la fière dignité de son nom complet, précédé du titre qui, plus que tout autre, annonce un chevalier féodal.

Il faut faire attention que le substantif qui est joint au mot *sire* par la préposition *de* ne désigne pas toujours un fief : ce peut être un nom d'origine :

Quant ils nous virent, il nous vindrent sus courre, et occistrent *mon signour Huon de Tilchastel, signour de Conflans*, qui estoit avec moy à baniere. § 222.

Le terme « signour » intercalé entre les deux noms de lieu évite toute équivoque. Un tour qui rappelle celui-ci nous offre le mot « seigneur » suivi du nom du fief en apposition au prénom pur et simple, précédé ou non de « messire » :

Ma dame de Soiete, qui estoit cousine le conte Gautier et suer *mon signour Gautier signour de Rinel* (cui fille *Jehans, sires de Joinville*, prist puis à femme que il revint d'outre-mer). § 466.

Il manderent à *Symon signour de Joingville*, le pere au signour de Joinville qui ore èst, qu'i les venist secourre. § 84.

On sent une certaine solennité dans ce tour et comme un air officiel, et c'est en quoi il se distingue du précédent qui s'explique plutôt par un désir de clarté. Il est à noter que dans les deux exemples que nous venons de citer il s'agit de gens qui touchent de près à Joinville, puisque l'un est son père et l'autre son beau-père : il est possible que le « mon signour » qui précède Gautier, au lieu d'être le titre honorifique que nous connaissons, serve à désigner ici cette parenté par alliance.

On remarquera que le tour en question met en relief le prénom qui au XIII^e^ siècle — et pendant longtemps encore — a été le nom par excellence de tout Français, noble, clerc, bourgeois ou vilain. Tout le reste, « messire honorifique », nom d'origine relié au prénom par la préposition *de*, nom de fief introduit par les mots « sire de », a sans doute une grande importance, car ces additions fixent l'état civil, le rang social et la place dans la hiérarchie féodale, mais enfin c'est avec le « prénom » que s'identifie la personnalité même de l'individu. Naturellement, dans une société où les rapports entre ceux qui la composent sont réglés par un code minutieux de politesse et de courtoisie, on ne peut se permettre de s'appeler les uns les autres indistinctement et en toutes circonstances par le seul prénom.

Tout d'abord on ne s'adresse au roi que par le mot *sire*, et il faut dire *sire quens* à un comte, bien qu'en parlant de lui on dise couramment « li bons chevaliers li cuens Pierres de Bretaigne » § 74 tout aussi bien que « li cuens de Bretaigne » § 74, et qu'on passe aisément du « conte Henri de Champagne » au « cuens Henris » § 78. Mais même un simple chevalier n'est jamais, dans tout le cours du livre de Joinville, salué de son pré-

nom tout court. Si on le connaît assez pour ne pas être tenu de l'appeler « sire » suivi du nom de son fief (précédé de *de*), si d'autre part, le connaissant bien, on n'est pas obligé par les circonstances de lui témoigner une certaine froideur polie, on lui dit « messire Jean » ou « messire Philippe », pas une fois Jean ou Philippe tout court. C'est ainsi que Racine et Boileau, même dans leurs lettres les plus affectueuses, ne manqueront jamais de se dire « Monsieur » l'un à l'autre :

Maintenant que j'oi faite ma priere, mes sires Erars de Syverey me dist: « *Sire*, se vous cuidiés que je ne mi hoir n'eussiens reprouvier, je vous iroie querre secours au conte d'Anjou, que je voi là en mi les chans. » Et je li dis : « *Mes sires Erars*, il me semble que vous feriés vostre grant honour, se vous nous aliés querre aide pour nos vies sauver, car la vostre est bien en aventure. » § 226.

Erart de Syverey s'adresse à Joinville par un « sire » respectueux, et Joinville répond par un « messire Erars » courtois et affectueux.

Il ne faut pas se laisser tromper par une phrase comme la suivante : »

Là fu mors li cuens d'Artois, *li sires de Couci que l'on appeloit Raoul*, et tant des autres chevaliers que il furent esmei à trois cens. § 219.

Cela ne signifie pas qu'on s'adressait au sire de Couci en l'appelant Raoul. Joinville nous donne simplement son nom, sachant bien que nous comprendrons que le « messire » est sous-entendu. Pourquoi n'a-t-il pas dit d'emblée « messire Raoul de Coucy » ? Une circonstance connue de ses lecteurs l'aurait sans doute expliqué. Peut-être est-ce pour le distinguer expressément d'un autre Coucy, « mes sires Engerrans de Coucy », mentionné au § 94 ?

Ailleurs, dans un cas apparemment semblable, il faut admettre qu'on avait pris l'habitude d'appeler un chevalier par un nom différent de son prénom officiel :

En la fin de sa bataille, venoient li cuens de Soissons et *mes sires Pierres de Noville, que l'on appeloit Caier*, qui assez avoient souffert de cos celle journée. § 237.

Du reste certaines nuances doivent forcément nous échapper. Soit la phrase suivante : « Là se prouva viguerousement *Gau-*

tiers de la Horgne, qui portoit la baniere mon signour d'Apremont. » § 273.

Il est rare qu'en pareil cas Joinville omette le « messire » devant le prénom. Le seigneur d'Aspremont est probablement ici le comte de Sarrebrück avec qui Joinville s'était embarqué à Marseille pour la croisade, et Joinville devait très bien connaître le chevalier qui portait la bannière du comte. Il y a peut-être dans cette omission une marque de familiarité. Ou Gautier de la Horgne ne serait-il encore qu'un simple écuyer, n'ayant pas droit au titre de « messire » ? Ainsi faudrait-il interpréter un passage semblable chez Froissart. Mais nous ne trouvons pas ailleurs chez Joinville une nette confirmation de cette seconde hypothèse.

Voici un second cas où l'explication nous échappe et où, du reste, la seconde hypothèse est exclue :

Or avint ainsi que *Oliviers de Termes*, qui bien et viguerousement s'estoit maintenus outre mer, lessa le roy et demoura en Cypre. § 16.

Le « messire » vient tout de même ici, bien qu'il faille attendre 560 paragraphes pour cela :

Quant mes sires Jehans de Valenciennes oy le meschief là où nous estiens, il vint à *mon signour Olivier de Termes* et à ces autres chieveteins de la corte laingue, et leur dist : « Signour... » § 578.

On n'est pas surpris de lire au paragraphe suivant : « Lors me dist *Oliviers de Termes* que nous estiens illec en grant peril... » § 579, et un peu plus loin encore : « Et ainsi nous ramena Diex à sauvetei par le consoil *Olivier de Termes*. » § 581. Quoique « Olivier de Termes » ne soit dans ces deux exemples qu'une reprise rapide de « mon seigneur Olivier de Termes », il semble toutefois que Joinville ait un certain penchant à omettre le « messire » dans le cas de ce chevalier. Du reste, il est visible qu'il le connaissait bien et l'estimait fort, et peut-être n'y a-t-il ici aussi qu'un peu de familiarité.

Parfois on peut soupçonner que Joinville a ignoré le nom d'un chevalier qu'il avait à mentionner et s'en est tiré comme il a pu :

Endementresque je menoie ces gens, uns chevaliers qui estoit à mon si-

gnour Erart de Brene, qui avoit à non *Plonquet*, cuida descendre de la grant nef en la barge de cantiers ; et la barge esloigna et cheï en la mer et fu noyez. § 153.

Plonquet a bien l'air d'être un sobriquet par lequel on le désignait dans son petit groupe, et c'est probablement tout ce que Joinville sait de lui. Impossible de mettre un « messire » devant un sobriquet.

Il peut arriver que l'armée tout entière ignore le nom d'un chevalier et l'appelle du nom de son pays :

A tant es-vous un chevalier qui avoit non *l'Aubigoiz* : « Sire, fist il a moy, se vous ne nous aidiés, nous sommes tuit ars. » § 208.

Ce chevalier venait évidemment du midi de la France, et avait peut-être l'accent de son pays. Les gens du Nord, qui étaient la majorité dans l'armée de la Croisade et ne connaissaient guère ce frère d'armes d'un pays assez éloigné du leur, l'appelaient « l'Albigeois ».

5. Terminons cette revue des emplois de *messire* et de *sire* dans le monde laïque de la féodalité en demandant à Joinville comment il se nommait lui-même et comment on le nommait soit en s'adressant à lui, soit en parlant de lui. Ce nous sera une occasion de vérifier la valeur des remarques que nous avons pu faire jusqu'à présent en parcourant son livre et peut-être d'y ajouter un trait de plus. Écoutons-le d'abord qui se présente à nous par deux fois tout au début de son *Histoire* :

A son bon signeur Looys, fil dou roy de France, par la grace de Dieu roy de Navarre, de Champaigne et de Brie conte palazin, *Jehans, sires de Joinville*, ses seneschaus de Champaigne, salut et amour et honnour, et son servise appareillié. § 1.

En nom de Dieu le tout puissant, je *Jehans sires de Joinville*, seneschaus de Champaigne, faiz escrire la vie nostre saint roy Looys. § 19.

Ce sont là des formules solennelles où Dieu et le roi de Navarre viennent mêler leur nom à celui d'un sénéchal de Champagne. Nous ne nous étions pas trompés en considérant que le prénom jeté en avant et suivi de « sire de » et d'un nom de fief communiquait à la phrase une nuance de distinction et une allure presque officielle. Quand Joinville parle de lui à la 3e personne, c'est nous l'avons vu plus haut, sous le nom tantôt

de « Jehan, sire de Joinville », tantôt simplement du « seigneur de Joinville ».

On aura remarqué il y a un instant que Joinville, quand il dédie son livre à son roi ou s'adresse à ses lecteurs pour leur indiquer le sujet de ce livre, ne sépare pas de son nom son titre de sénéchal de Champagne. Ce titre, dont il est évidemment très fier, fait partie de sa personnalité morale. Et il est curieux de voir à quel point tous ceux avec lesquels il a vécu ou combattu à l'armée des Croisés ou en Terre sainte, se sont accordés ici avec lui. Pour eux il est avant tout le « sénéchal ». Le fait est d'autant plus remarquable que son suzerain, le comte de Champagne, n'était pas parmi les croisés et que les fonctions qu'il exerçait auprès de lui ne relevaient en aucune façon de la couronne de France. Sauf une seule exception, sur laquelle nous reviendrons plus loin, le roi s'adressant à lui l'appelle invariablement « sénéchal » :

Seneschaus, fist il, quex chose est Diex ? § 26.

Et il me dist : « *Seneschaus*, seez vous ci. » Et si fiz je, si près de li que ma robe touchoit à la seue. § 37.

Après ce, m'envoia querre par un vallet de sa chambre. Quant je ving devant li en sa chambre, là où il estoit touz seux, et il me vit, il estandi ses bras et me dist : « A ! *seneschaus*, j'ai pardue ma mere. » § 603. (Cf. 40, 440, 634, 635, 636, 649, 653, 662.)

La reine aussi l'appelle « sénéchal » (§ 631), et le comte de Soissons dont il avait épousé la cousine germaine (§ 242), ainsi que le connétable Humbert de Beaujeu (§ 233), et le légat du pape (§ 610 et 611).

Si on lui dit « sénéchal » en s'adressant à lui, quand on parle de lui c'est presque toujours aussi « sénéchal » :

Et qui, fist li roys, trouverés vous à meillour marchié ? — Certes, sire, firent il, *le seneschal de Champaingne* ; mais nous ne li oseriens donner ce qu'il demande. § 439.

Ce sont les conseillers du roi qui le nomment ainsi par une précision protocolaire, mais c'est le seul cas où on se soit cru obligé d'ajouter ainsi à son titre le nom du comté où il exerçait ses fonctions en temps normal. Partout ailleurs il est le sénéchal par excellence :

Lors dist li roys : « Apelez-moi *le seneschal.* » Je alai à li et m'agenoillai

devant li ; et il me fist seoir, et me dist ainsi : « Seneschaus, vous savés que je vous ai mout amei... » § 440.

Et encore là on vient de mentionner « le seneschal de Champaingne » (§ 439), il est assez naturel que le roi reprenne par « le seneschal » tout court. Mais en des circonstances où personne n'a nommé la Champagne, le roi dit tout de même « le seneschal » :

Quant la messe fu chantée et nous fumes montei sus nos chevaus, nous trouvames le legat es chans ; et li roys s'aprocha de li et m'appela, et dist au legat : « Je me pleing à vous *dou seneschal*, qui m'apporta la paiz [à la messe], et ne vout que li povres clers la m'aportast. » § 589.

Et je ne dist mot. Et lors dist li roys : « Ce soit par male avanture là ou *li seneschaus* est plus celans que je ne sui ; et je vous conterai, dist li roys, que ce est que nous deumes estre ennuit tuit ars. » § 648.

On notera que les gens qui abordent Joinville en lui disant « Sénéchal » sont placés tout en haut de la hiérarchie féodale, le roi, la reine, le connétable de France, le légat du pape, le comte de Soissons. Les autres lui disent « sire », qui est une façon respectueuse de s'adresser à un supérieur ou à un égal avec lequel on se croit tenu, pour une raison ou pour une autre, parfois par simple courtoisie, à des égards.

Il est une autre façon de saluer ou d'aborder Joinville. Écoutons les hauts dignitaires du Temple avec lesquels il a eu plus d'un démêlé. Voici d'abord le commandeur qui n'est nullement disposé à avancer au roi, conseillé par Joinville, trente mille livres pourtant bien nécessaires :

Sire de Joinville, cis consaus que vous donnés au roi n'est ne bons ne raisonnables ; car vous savés que nous recevons les commandes en tel maniere que par nos sairemens nous ne les poons delivrer, mais que à ceus qui les nous baillent. » § 381.

Et Joinville ajoute : « Assés y ot de dures paroles et de felonnesses entre moy et li. » En une autre occasion le commandeur du Temple refuse de rendre à Joinville une somme d'argent que le sénéchal avait confiée au trésor de l'Ordre. Joinville s'en plaint au maître qui indigné lui répond :

Sire de Joinville, je vous aim mout ; mais soiés certeins que se vous ne vous voulez soufrir de ceste demande, je ne vous amerai jamais ; car vous voulés faire entendant aus gens que nostre frere sont larron. § 413.

Il y a eu un malendu, et tout s'arrangera plus tard. Mais dans le feu de la discussion Commandeur et Maître s'en tiennent à un « sire de Joinville » correct, mais froid derrière lequel ils se retranchent. L'Ordre ne va pas s'en laisser imposer par un jeune présomptueux, étranger au pays, tout croisé et tout ami du roi qu'il est.

Nous entendons encore le « sire de Joinville » dans une circonstance très différente. Nous sommes au fameux conseil d'Acre où il s'agit de décider si on rentrerait en France ou si on se tiendrait encore en Terre Sainte, où il restait bien des choses à faire. Les frères du roi, le comte d'Anjou et le comte de Poitiers, le comte de Flandre, le légat, tous les plus grands personnages de l'armée conseillent le retour. Seuls le comte de Jaffa, qui est du pays, et Joinville sont d'un autre avis. Finalement le sire de Chacenai se range aux côtés de Joinville, mais nul autre. Hardiesse singulière chez le sénéchal de vouloir tenir tête à tous les chefs de l'armée, et on le lui fait bien voir :

Quant nous fumes parti d'illec, et li assaus me commença de toutes pars : « Or est fous, *sire de Joinville*, li roys, se il ne vous croit contre tout le consoil dou royaume de France. » § 430.

On sent le sarcasme et le dépit. Ces grands seigneurs, ces hommes de longue expérience désirent fort rentrer chez eux, très convaincus du reste qu'ils ont donné d'excellentes raisons pour justifier leur avis, et voilà qu'un tout jeune homme, sous prétexte qu'on le consulte en même temps que ses aînés et ses supérieurs, se mêle de leur faire la leçon ! C'en est trop, et ce n'est pas le moment de lui faire une sorte de compliment en l'appelant « sénéchal ». Un « sire de Joinville » assez dédaigneux lui montre en quelle petite estime on le tient à ce moment-là.

Un dernier exemple de « sire de Joinville ». Cette fois c'est le roi de France qui parle et c'est l'exception que nous avons annoncée plus haut. Seulement le roi est mort depuis longtemps et Joinville ne voit qu'en rêve son ancien ami debout devant la chapelle de son château :

Et estoit, si comme il me sembloit, merveillousement liez et aises de cuer ; et je meismes estoie mout aises pour ce que je le veoie en mon chastel, et li

disoie : « Sire, quant vous partirés de ci, je vous herbergerai à une moie maison qui siet en une moie ville qui a non Chevillon. » Et il me respondi en riant, et me dist : « *Sire de Joinville*, foi que doi vous, je ne bé mie si tost à partir de ci. » § 766.

Le terme d'adresse s'accorde très bien avec l'idée du roi, telle que se la représente le dormeur : sire de Joinville, c'est Joinville même, le cœur de votre fief que j'entends ne pas quitter de longtemps. Et en conséquence voilà le sénéchal qui élève en sa chapelle un autel où « à tous jours mais » (il le croyait, hélas !) on chantera la messe en l'honneur du saint roi.

Une chose qui frappe en parcourant tous ces exemples, c'est que nous ne trouvons nulle part un « messire Jean », ni un « messire Jean de Joinville », ni même un « messire de Joinville ». Sans doute le roi, comme il dit « sénéchal » à Joinville, dit « connétable » au haut dignitaire qui remplit cet office :

Et maintenant li connestables mes sires Hymbers de Biaujeu vint à li, et li dist que li cuens d'Artois, ses freres, se deffendoit en une maison à la Massoure, et que il l'alast secourre. Et li roys li dist : « *Connestables*, alés devant, je vous suivrai. » § 233.

Mais quand « mes sires Jehans de Biaumont, li bons chevaliers » interrompt brutalement au conseil d'Acre son neveu le maréchal de France, « li roys li dist : « *Mes sires Jehans*, vous faites mal, lessiés li dire. » — Certes, sire, non ferai. Il le couvint taire. » § 429. On entrevoit dans ce passage que le roi veut en toute douceur apaiser un grand seigneur qui s'emporte au delà des limites raisonnables. D'où « mes sires Jehans », qui a ici une nuance affectueuse.

Joinville lui-même sait fort bien quand l'occasion se présente appeler les gens par leur prénom. Lorsque après le conseil d'Acre le roi vient par derrière s'appuyer aux épaules de Joinville debout devant une fenêtre et lui mettre ses deux mains sur la tête, le sénéchal s'imagine que c'est Philippe de Nemours qui se permet cette plaisanterie :

Et je cuidai que ce fust mes sires Phelippes de Nemos qui trop d'ennui m'avoit fait le jour pour le consoil que je li avoie doné, et dis ainsi : « Laissiés moi en pais, *mes sire Phelippes*. » § 432.

Il est clair qu'il y avait entre Philippe de Nemours et Join-

ville des relations d'intimité ou tout au moins de très bonne camaraderie qui permettaient au besoin des taquineries de l'un à l'autre. Cette fois pourtant Philippe va un peu loin et Joinville est excédé. Pourtant il ne veut pas se fâcher : un « mes sire Phelippes » amical adoucit le « Laissiés moi en paiz ».

Mais Joinville ne rapporte pas que personne lui ait jamais dit à lui « messire Jean ». C'est signe au moins que, si le fait s'est produit, il n'a pas été fréquent. Comment expliquer cela ? Nous croyons qu'un des traits de caractère dominant dans Joinville, c'est une très grande réserve. Elle est justifiée. Si en temps de paix il remplit une fonction fort importante, ce n'est pas à la cour de Louis IX qu'il l'exerce. Et parmi les croisés qui pour la plupart relèvent directement du roi de France, il doit vivre, lui, jeune homme sans grande expérience de la guerre avec des gens qui ont fait leurs preuves et dont les plus distingués sont de beaucoup plus âgés que lui. Très fier de son rang, s'il veut le maintenir dans les hasards des combats et le coudoiement général des veilles et des lendemains de combat, il lui faut donc adopter une attitude non pas hautaine, mais légèrement distante, que tempérera du reste la plus souriante et la plus affable courtoisie. Avec cela une égalité d'humeur parfaite, qui lui permet de rester tranquille sur ses positions quand il croit avoir le bon droit de son côté, et une fermeté qui ne recule pas devant des décisions très rigoureuses quand l'occasion l'exige (§ 568). Une seule fois il se met en colère, mais il y avait bien de quoi : l'étourderie et l'indiscipline d'un groupe de combattants lui coûtent la vie d'un de ses chevaliers (§ 577). Mais en général il reste modéré dans sa conduite et dans son langage. Ce n'est pas lui qui irait se permettre des paroles violentes et grossières devant le roi, comme le fait au conseil d'Acre Jean de Beaumont. De tout ceci il résulte que Joinville a su se faire une place à part dans l'armée des croisés, qu'on le traite avec un respect qu'on n'accorde sans doute pas toujours à de plus grands que lui, qu'il est « le sénéchal » pour le roi, la reine et les grands chefs, « le sire de Joinville » pour ceux qui croient avoir à se plaindre de lui, et « messire Jean » peut-être pour personne.

Et voilà qui nous fait comprendre aussi pourquoi le roi de France, si réservé lui-même et si ferme sous sa réserve, s'est si

fort attaché à ce Champenois. Ils étaient faits pour s'entendre.

6. Il nous reste à examiner de notre point de vue le monde religieux dans le livre de Joinville. Tout d'abord les saints du Paradis conservent leur place éminente. Le roi Louis mourant les invoque avec leur titre traditionnel :

Là où il mouroit, en ses darrenieres paroles reclamoit-il Dieu et ses sains, et especialement *mon signour saint Jaque* et ma dame sainte Genevieve. § 70.

Le même récit est repris vers la fin du livre, sous une forme un peu différente et avec deux saints au lieu d'un :

Quant il aprochoit de la mort, il appela les sains pour li aidier et secourre, et meismement *mon signour saint Jaque*, en disant s'oroison... *Mon signour saint Denis de France* apela lors en s'aide, en disant s'oroison. § 756.

Ce sont là paroles du roi. Mais Joinville a la même dévotion à saint Jacques et le même respect pour lui :

Mes sires Erars de Syverey fu ferus d'une espée parmi le visaige, si que li nez li cheoit sus le levre. Et lors il me souvint de *mon signour saint Jaque*, que je requis : « Biaus sire sains Jacques, aidiés moy et secourez à ce besoing. » § 225.

Plus tard alors qu'au retour en France la nef du roi est en danger de couler, Joinville dit à la reine :

Dame, prometés la voie à *mon signour saint Nicholas de Warangeville*, et je vous suis pleges pour li que Diex vous ramenra en France, et le roy et vos enfans. § 631.

Notons que Joinville qui vient de mentionner « monseigneur saint Jacques » n'ose pourtant pas, s'adressant directement à lui, lui dire « messire saint Jacques. » Il craint sans doute que ce ne soit prendre une liberté avec le saint et le traiter comme un chevalier de sa « bataille ». Il y a plus de respect ici dans « beau sire », qui est souvent le terme par lequel on s'adresse à Dieu :

Toutes les foiz que nostre sains roys ooit que il nous getoient le feu grejois, il s'en estoit en son lit, et tendoit ses mains vers Nostre Signour, et disoit en plourant : *Biaus Sire Diex*, gardez moy ma gent ! » § 207.

C'est ainsi déjà que parlait, selon Joinville, du temps du roi

Richard le duc Huon de Bourgogne jetant sa cotte à armer devant ses yeux pour ne pas voir Jérusalem :

Biaus sire Diex, je te pri que tu ne seuffres que je voie ta sainte citei, puisque je ne la puis delivrer des mains de tes ennemis. § 556.

On peut dire aussi « sire Dieus » (§ 40, 756), comme on dit ou comme on disoit « sire roi » (l'expression n'apparaît pas dans Joinville). Et quant à saint Jacques il ne surprendrait pas de l'entendre appeler « messire saint Jacques » (quoique Joinville s'en abstienne). Ce qui est impossible au milieu du XIII^e^ siècle pour un chevalier de la milice céleste comme pour un chevalier de la milice terrestre, c'est « sire Jacques ».

Les hauts dignitaires de l'Église sont appelés par le terme qui désigne leur fonction, sans plus. On dit « le légat », « l'archevêque », « l'évêque », comme on dit « le roi » ou « le comte ». C'est toujours le cas pour le légat envoyé du pape Innocent IV auprès de saint Louis, et le plus souvent pour les archevêques ou évêques :

Et là estoit *li evesques Guis d'Ausserre*, qui fut fiz mon signour Guillaume de Mello. § 61. Cf. 670.

Il [le roi saint Louis] me dist que *li evesques Guillaume de Paris* li avoit contei que uns grans maistres de divinitei estoit venus a lj... § 46.

Mais on peut user du « messire » avec un évêque, à condition de placer le titre devant son nom et non pas devant le terme qui désigne sa fonction :

Quant li sains cors fu levez, li arcevesques de Reins qui lors estoit..., et *mes sires Henri de Villers*, mes niez, qui lors estoit archevesques de Lyon, le porterent devant... § 762.

Pour s'adresser au légat ou à un évêque, on leur dit « sire ». Le « sire evesque » qui suit accompagne une remontrance assez vive :

Li evesques de Chalons me dist, fist li roys : — Sire, que me ferez-vous dou signour de Joinville, qui tolt à ce povre moinne l'abbaïe de Saint-Urbain ? — *Sire evesques*, fist li roys, entre vous avez establi que l'on ne doit oyr nul escommenié en court laie ; et j'ai veues lettres seelées de trente-dous seaus que vous estes escommeniés : dont je ne vous escouterai jusques à tant que vous soiés absouz. § 675.

Les membres des ordres religieux ou des ordres de chevalerie, comme les Templiers ou les Hospitaliers, sont appelés du titre de *frère* :

Et lors parla *freres Renaus de Vichiers*, qui estoit marechaus dou Temple. § 382. Cf. « freres Guillaume de Sonnac, maistres dou Temple » § 269; « *freres Estiennes d'Otricourt*... commanderres dou Temple ». § 381.

Avec les messaiges qui là alerent, ala *freres Yves li Bretons*, de l'ordre des freres Preescheours, qui savoit le sarrazinois. § 444. Cf. « frere Raoul, le frere preescheour » § 401 ; « un cordelier qui avoit non frere Hugue ». § 657.

Quand il s'agit d'un couvent de moines et de leur supérieur, Joinville dit *l'abbé* :

Li moinne de Saint-Urbain esleurent dous abbés : li evesques Pierres de Chaalons... les chassa tous dous, et beney en abbei mon signour Jehan de Mymeri, et li donna la croce. Je ne le voil recevoir à abbei, pour ce qu'il avoit fait tort à l'*abbei Geoffroy*, qui avoit appelei contre li et estoit alez à Rome. § 672.

Li abbes Geffrois de Saint-Urbain, après ce que je li oz faite sa besoingne, si me rendi mal pour bien, et appela contre moy. § 676.

On aura remarqué dans le premier des deux exemples précédents le « mon signour Jehan de Mymeri. » Il est difficile de savoir si ce titre de « mon seigneur » est donné par Joinville à cet abbé peu sûr de sa crosse, en tant qu'abbé désigné par l'évêque, ou s'il lui appartenait déjà avant cette désignation. Nous proposerons une hypothèse plus loin. En attendant nous noterons que, pas plus que Villehardouin ou Robert de Clari, Joinville n'use du mot *dan*. Ce n'est assurément pas que les uns ou les autres ils aient ignoré le terme. Mais il est probable que la noblesse du XIII^e^ siècle se faisait scrupule d'autoriser en les employant des titres qui lui paraissaient dérisoires ou prétentieux. Nous verrons que ce dédain ne s'en est pas tenu au seul *dan*.

Tout ce qui touchait aux degrés supérieurs du monde des théologiens portait le titre de *maître* :

Uns grans maistres de divinitei estoit venus à li, [l'évêque Guillaume de Paris], et li avoit dit que il vouloit parler à li. Et il li dist : « *Maistre*, dites vostre volentei. » Et quant li maistres cuidoit parler à l'evesque, [si] com-

mença à plorer trop fort. Et li evesques li dist : « *Maistre*, dites, ne vous desconfortés pas. » § 46.

Maistre Robert de Sorbon, pour la grant renommée que il avoit d'estre preudome, il le faisoit mangier à sa table. § 31.

Là me vint querre *maistres Roberz de Sorbon*, et me prist par le cor de mon mantel, et me mena au roi... Lors demandai-je à maistre Robert : « *Maistre Roberz*, que me voulez-vous ? » § 35.

Le titre de « maître » n'est pas la propriété exclusive des théologiens. Le secrétaire de la reine, comme nous dirions aujourd'hui, le porte également :

Tandis que nous parliens illec, à tant es-vous *maistre Geoffroy*, le clerc la royne, qui me dist : « Ne vous effreez pas ; car il est ainsi avenu. » Et je li diz : « *Maistres Geoffroys*, alez dire à la royne que li roys est esveilliez, et qu'elle voise vers li pour li apaisier. » § 647.

Nous assistons ici, non pas à la naissance sans doute, mais au développement d'un esprit de corps parmi les hommes des « professions libérales », qui sentent eux aussi le besoin d'un signe distinctif qui les tire du vulgaire. Et on ne leur donnerait pas du « maître » ainsi, si on ne savait que le titre leur plaît.

Nous n'avons encore rien dit du clergé séculier de rang inférieur, curés de paroisse ou prêtres attachés à la personne d'un chevalier. Il y en a des uns et des autres dans l'armée des croisés :

Lors nous dist un preudom prestres, que on appeloit *doyen de Malrut* car il n'ot onques persecucion en paroisse, ne par defaut d'yaue, ne de trop pluie, ne d'autre persecucion, que aussi tost comme il avoit fait trois processions par trois samedis, que Diex et sa mere ne le delivrassent. § 129. Cf. § 180 « li diens de Malrut ».

Voilà un prêtre qui avait en France charge d'âmes dans une paroisse. Mais il était élevé d'un degré dans la hiérarchie, étant doyen, et on l'appelait par son titre ecclésiastique. Il en est tout autrement des différents prêtres qui sont successivement attachés au service du sire de Joinville. On va en juger :

Uns miens prestres qui avoit à non *mon signour Jehan de Voyssei*, fu à ce conseil. § 258.

Un exploit hardi va faire connaître Jean à toute l'armée :

Dès illec en avant fu mes prestres bien cogneus en l'ost, et le moustroient

li uns à l'autre, et disoient : « Vez-ci le prestre mon signour de Joinville, qui a les huit Sarrazins desconfis. » § 260.

Jehan de Voyssei est auprès de Joinville comme une espèce de chapelain. Il n'y a pas la moindre chance qu'il soit noble, et quand il prend part au combat il porte le gamboison et le chapeau de fer des sergents. Et le voilà salué de ce titre magnifique de « mon seigneur » dont la noblesse est si jalousé ! Il y a de quoi nous surprendre. Sans doute « mon seigneur » rend le « dominus » latin qui s'appliquait dès les origines aux ecclésiastiques comme aux laïques. Mais justement nous avions vu que *dominus* était aussi représenté par *dan*, qui en dérivait directement, et que ce terme dès le dernier quart du XIII^e^ siècle avait une tendance à s'appliquer spécialement aux membres du clergé. Toutefois nous avons ajouté qu'au début du XIII^e^ siècle on le réservait plutôt aux moines des couvents et en particulier à l'abbé. Les religieux se mêlant au siècle ou les membres des ordres militaires étaient appelés, nous venons de le voir, des « frères ». Nous voyons maintenant, toujours par Joinville, que les chapelains des seigneurs sont traités de « monseigneur » [1]. C'est une grande innovation. Du reste elle n'est pas douteuse. Joinville est conséquent avec lui-même et l'exemple que nous venons de citer n'est pas le seul de ce genre :

Le dymanche après, li amiraus me fit descendre et tous les autres prisonniers qui avoient estei pris en l'yaue, sur la rive dou flum. Endementieres que on trehoit *mon signour Jehan*, mon bon prestre, hors de la soute de la galie, il se pausma ; et on le tua et le geta l'on ou flum. § 329.

Il s'agit sûrement ici encore de Jean de Voyssei. C'est lui qui, au § 300, atteint de la maladie de l'ost, tombe en défaillance en disant sa messe devant le sénéchal ; revenu à soi et soutenu par Joinville qui le tient embrassé, il « perchanta sa messe tout entierement ; ne onques puis ne chanta ». Il ne faut donc pas entendre ces derniers mots comme si Jean était trépassé sa dernière oraison dite. Mais il est vrai qu'il n'aura plus ni l'occasion ni la force de chanter sa messe pendant les quelques jours qui vont précéder sa fin misérable.

---

1. Ou de « messire » ? L'édition Natalis de Wailly ne nous donne pas le moyen d'en décider. Nous reviendrons sur ce point dans un troisième article.

Quoi qu'il en soit, nous avons là un deuxième exemple d'un « monseigneur » devant le nom d'un simple prêtre. En voici un troisième où figure un nouveau « chapelain ». Nous sommes cette fois de retour en France, et en 1267 longtemps après la croisade :

> Je apelai après ceste vision *mon signour Guillaume*, mon prestre, qui mout estoit saiges, et li contai la vision. Et il me dist ainsi : « Sire, vous verrés que li roys se croisera demain. » [Pour la croisade de Tunis.] § 732.

Nous pouvons ajouter à cette liste, croyons-nous, « mon seigneur Jehan de Mymeri » dont il a été question tout à l'heure. Ce ne pouvait être un ancien chapelain de Joinville, ou Joinville ne se fût sans doute pas opposé à ce qu'il devînt abbé de Saint-Urbin ; mais nommé à ce poste par l'évêque de Châlons, il est très probable qu'il était un des familiers de cet évêque et sans doute un prêtre de son diocèse.

Nous verrons plus tard que le témoignage de Joinville, si clair par lui-même, est encore confirmé par des textes contemporains qui ne laissent pas l'ombre d'un doute sur le fait que nous venons de mettre en lumière.

7. Nous en avons fini avec la chevalerie et le clergé dans Joinville. Qu'en est-il des combattants plus humbles ou des gens de toute sorte qui accompagnent l'armée à un titre ou à un autre ? Les sergents sont mentionnés souvent par lui. On sent qu'il a conscience des services qu'ils rendent dans une bataille et qu'il les estime. Aussi les nomme-t-il volontiers par leur nom. Raconte-t-il un fait d'armes de deux d'entre eux, il nous fera savoir qu'ils s'appelaient Guillaume de Boon et Jehan de Gamaches (§ 240) et quelques lignes plus loin il répétera le nom de Guillaume de Boon de façon à attribuer à chacun son dû. On notera que leur nom n'est à première vue pas très différent de ceux des chevaliers, sauf que le nom qui suit le prénom indique toujours une origine. Bien entendu, aucun titre honorifique de quelque nature qu'il soit devant leur nom. Ils sont « serjens le roy » et cela suffit.

Ce sont quelquefois des gens à leur aise. Quand Joinville descend dans la sentine de la galère où était le trésor du Temple pour y réquisitionner au nom du roi 30.000 livres que l'Ordre n'avait pas voulu lui prêter de bonne grâce, la première « huche »

qu'il ouvre appartenait à Nichole de Choisy, un « sergent le roy » (§ 385). Nous n'en conclurons pas que tous les sergents du roi faisaient assez d'économies pour avoir leur coffre-fort chez les Templiers. Nichole n'est pas un simple soldat, c'est un haut gradé parmi ses camarades. Nous le retrouvons sur la nef du roi au retour :

Au requeillir que nous feismes en notre nef, il nous failli un de nos mariniers ; dont li maistres de la nef cuida que il fust là demourez pour estre hermite ; et pour ce, Nicholas de Soisi, qui estoit *maistres serjans le roy*, lessa trois saz de becuiz sur la rive, pour ce que cil les trouvast et en vequist. § 639.

Il y a des sergents pour lesquels Joinville a moins de considération, mais il sait ici aussi comment on les appelle, ne dût-il les nommer que par un prénom ou un sobriquet :

Dedans ce, avint une si grans mescheance à nostre gent, que uns traitres serjans, *qui avoit à non Marcel*, commença à crier à nostre gent : « Signour chevalier, rendés-vous, que li roys le vous mande ; et ne faites pas occire le roy ! » Tuit cuidierent que li roys lour eust mandei. § 311.

Voici un autre sergent qui n'est pas un traître, mais qui a osé « bouter » un chevalier, délit très grave aux yeux de Joinville :

Uns serjans le roy, qui avoit à non *le Goulu*, mist main à un chevalier de ma bataille. § 509.

Indigné, Joinville va se plaindre au roi qui bon gré mal gré doit faire droit au plaignant. Et il n'y allait pour le délinquant de rien moins que d'avoir le poing coupé, si Joinville ayant obtenu satisfaction n'avait prié son chevalier de pardonner à l'autre. Le sénéchal a été moins indulgent une autre fois avec un de ses chevaliers qui en avait frappé un autre. (§ 567-8.)

Joinville avait autour de lui des chapelains (§ 501), comme nous le savons, des écuyers, un « chamberlain » qu'il est parfois difficile de distinguer d'un écuyer (cf. 255 et 647). Écuyers ou chambellans, il ne les nomme guère, sauf Guillemin le « courtois larron ». Pourtant il mentionne avec éloge un de ses serviteurs, sans nous dire exactement quel était son emploi :

Li evesques d'Acre qui lors estoit (qui avoit estei nez de Provins) me fist prester la maison au curei de Saint-Michiel. Je avoie retenu *Caym de Sainte-*

Manehot, qui mout bien me servi dous ans, miex que hom qué j'eusse onques entour moy ou pays. § 415.

Caym était probablement une espèce de factotum.

Jean l'Ermin était l'« artilliers le roy », c'est-à-dire qu'il avait la charge de fabriquer des arbalètes pour l'armée. Joinville en faisait un très grand cas ; il ne lui consacre pas moins de 5 paragraphes (446-450). Traversant la France au retour de la croisade, il emmène Jean avec lui et le fait manger à sa table dans son pavillon. Il rapporte un trait significatif de sa piété et de sa compassion active pour les humbles. On se demande quel était au juste le rang social de l'« artillier ». Ce ne peut être un chevalier : il est douteux qu'un noble eût accepté un poste de ce genre, et il eût été appelé au moins une fois « messire Jehan », alors qu'il n'est que « Jehans li Ermins » 4 fois, et « Jehans » tout court 2 fois.

Jean l'Ermin a un collègue qui était chef de l'artillerie et du génie, comme nous dirions :

Quant nous venimes là, li roys fist faire dix-huit engins, dont Jocelins de Cornaut estoit maistres engingnierres. » § 193.

Nous retrouvons Jocelin lors de la retraite vers Damiette :

Li roys commanda à Josselin de Cornaut et à ses freres et aus autres engingnours, que il copassent les cordes qui tenoient les pons entre nous et les Sarrazins ; et riens n'en firent. § 304.

Ce commandant du génie n'était pas très discipliné. Il n'en est plus question dans le livre. Sa fonction essentielle était évidemment de diriger la construction des « engins ». Ce n'est pas un poste acceptable pour un chevalier. Aussi pas de « messire » devant son nom. Au contraire « les unités combattantes », même quand il ne s'agissait que des plébéiens tirant de l'arbalète, avaient un chevalier à leur tête :

Quant *mes sires Symons de Monceliart*, qui estoit maistres des arbalestriers le roy et chievetains de la gent le roy à Saiete, oy dire que ceste gent venoient, si se retrait ou chastel de Saiette. § 551.

Nous n'avons encore fait aucune place aux bourgeois. Pourtant ils ne manquent pas dans le livre de Joinville. Seulement ils ne semblent pas l'avoir intéressé autant que les sergents. Ils

restent en général anonymes. Ainsi le « bourgeois » de Paris qui reprend Joinville parce que par inadvertance il mange de la chair un vendredi (§ 327), ainsi un autre bourgeois de Paris, à qui le roi « en fist cuire le nez et le balevre » pour avoir fait un vilain serment. (§ 685.) Il est vrai que c'était après le retour d'outre-mer et que Joinville ne l'a pas vu. Mais il a bien vu les six fils de bourgeois de Paris que le roi a punis si sévèrement pour avoir par leur faute ralenti la marche de la flotte au voyage de retour. Du haut du pont de la nef royale Joinville a pu les contempler pendant de longs jours, alors que trempés par les paquets de mer ils étaient blottis sur la barge de chantier (§ 643-44); toutefois il ne les a pas nommés. Il n'a pas nommé davantage le bourgeois de Paris à qui le roi a acheté une grange et toutes ses appartenances pour en faire un moutier aux frères de Saint-Augustin. (§ 727.) Anonyme encore un bourgeois qui le touchait de plus près, et semblait mériter mieux : nous sommes au jour de la bataille de Mansourah en un moment critique : « or avint... que uns miens bourjois de Joinville m'aporta une baniere de mes armes, à un fer de glaive. » § 241. Le nom du sergent le Goulu qui bousculait les chevaliers a passé à la postérité, mais nous ne saurons jamais celui du brave bourgeois de Joinville qui au fort de la mêlée apportait une aide si efficace à son seigneur.

Une fois seulement Joinville a nommé un bourgeois en tant que tel, mais ce n'est pas pour lui faire compliment :

> Ertaus de Nogent fu li bourgois dou monde que li cuens [de Champagne] creoit plus ; et fu si riches que il fist le chastel de Nogent-l'Ertaut de ses deniers. § 90.

C'est ce richard et ce confident du comte Henri le Large que le comte indigné de la dureté du bourgeois envers un chevalier traite brutalement devant tous de « sire vilains ». § 91. On sent que Joinville approuve. Il a peut-être raison. Mais pourquoi refuser à Ernaut le titre de « sire » dont se parait certainement ce riche bourgeois ? Nous retrouvons là l'attitude hautaine de la chevalerie féodale à l'égard de distinctions qu'elle n'admet pas chez des gens à ses yeux socialement inférieurs. Pas plus que le *dan* le *sire* n'apparaît devant un prénom dans le livre de Joinville.

Jean Sarrazin.

Parmi les personnages nommés dans le livre de Joinville, nous en connaissons au moins un qui a toujours passé pour un authentique bourgeois, mais qui n'est pas désigné comme tel dans le livre, c'est Jean Sarrazin :

> Nous deismes trestuit, sanz nul descort, que il [le roi] n'estoit de riens tenus à la lettre mettre à execution. Et lors il dit à Jehan Sarrazin, son chamberlain, que il li baillast la lettre que il li avoit commandée. § 67.

Ceci se passe en 1258, quatre ans après le retour de la Croisade. Jean Sarrazin est chambellan du roi, et il était aussi comptable de son hôtel (voir A. Foulet, Jean Sarrazin, *Lettre à Nicolas Arrode*, p. III). Qu'était au juste un chambellan du roi ? Pendant la Croisade, messire Jean de Beaumont, dans une lettre latine à Geoffroy de la Chapelle, se qualifie lui-même de « Franciae camerarius » (A. Foulet, p. 19). Et nous voyons par différents passages de Joinville que c'est par lui que passaient les ordres du roi (§ 150, 151, 172). C'était une sorte d'aide de camp de saint Louis. Mais pas une fois Joinville ne le nomme « chambrier » ou « chambellan ». Il réserve ce titre à « mon signour Perron le Chamberlain, qui fu li plus loiaus hom et li plus droituriers que je veisse onques en hostel de roy ». § 438. Il est du reste curieux que ce haut dignitaire ne soit jamais appelé par Joinville autrement que Pierre ou Perron suivi du nom qui désigne sa fonction (§ 438, 569, 626, 648, 682). Pierre n'apparaît dans le livre de Joinville qu'après le départ de Jean de Beaumont, et c'est probablement lui qui a remplacé le « camerarius ». D'autre part il est encore « mon signour Perron le chamberlain, l'ome dou monde que il [le roi] creoit plus » (§ 682) quelques années après le retour en France. Il est donc chambellan en même temps que Sarrazin. Toutefois rien d'étonnant à cela. Il est mentionné au § 207 que pendant la Croisade le roi avait plusieurs chambellans (de même le comte d'Artois, § 290), et il est probable qu'il en était de même en temps de paix. Le chevalier était à la tête du service et les autres s'acquittaient des besognes subalternes. Il est clair que « mon signour Gervaise d'Escrainnes, qui estoit maistres queus le roy » (§ 626), et qui est probablement le même que « mes sires

Gervaises li pannetiers » (§ 648) ne préparait pas lui-même la cuisine du roi. Sarrazin dans son service était donc placé sous la direction d'un plus haut fonctionnaire que lui. Et cela dès avant le départ pour la Croisade. Car dans la lettre [1] qu'il a écrite à un ami parisien après la prise de Damiette, il s'intitule « chambrelens le roy de France » (§ 1) et il nous fait savoir fièrement que « li roys et la royne, et li quens d'Artois, et li quens d'Anjou et sa femme, *et je*, sommes haitié dedens la cité de Damiete ». (§ 1.) De retour en France, tout en conservant le même titre de « chamberlan », il semble avoir été promu à des tâches plus importantes : on peut voir en lui comme une sorte d'administrateur de l'hôtel du roi. Son rôle grandira encore sous Philippe III et il est mentionné dans les deux testaments politiques du nouveau souverain (1270 et 1271. Cf. A. Foulet, p. III-IV). De plus il se lance, de concert avec Pierre de la Broce, dans de vastes entreprises financières.

Il est possible que ce soit seulement à partir de ce moment qu'on puisse le considérer comme un bourgeois établi et qu'on ait le droit de s'attendre à le voir figurer sous le nom de « sire Jean Sarrazin ». Nous ne connaissons pas d'exemple d'une désignation semblable, quoiqu'elle ait dû être courante. Un contemporain nous a parlé, probablement en toute bonne foi, des quatre filles « *dant* Jehan Sarrazin » (A. Foulet, p. IV), ce qui n'aurait peut-être plu que médiocrement à leur père. Il n'est du reste pas douteux que Sarrazin n'ait vécu dans un milieu bourgeois, où, entre bourgeois au moins, on se piquait de mettre le « sire » devant son prénom. Témoin la suscription de la lettre dont nous avons déjà cité un passage tout à l'heure :

A *seigneur Nicolas Arrode* Jehans Sarrazins, chambrelens le roy de France, salus et bonne amour.

Voilà une suscription que n'eût point avouée messire Jehan, sire de Joinville.

Dans sa lettre, à côté du roi et de ses frères, Sarrazin ne mentionne par leur nom que trois chevaliers :

Li roys fist entrer en la barge de cantier *mónseigneur* Jehan de Biaumont, Maihieu de Marli et Gofroi de Sargines. § VIII.

1. *Lettre à Nicolas Arrode* (1249), éd. A. L. Foulet, 1924, CFMA.

Il est possible que le « monseigneur » quoique exprimé une seule fois au début de l'énumération s'applique aussi dans l'esprit de Sarrazin au deuxième et au troisième chevalier qui y avaient indubitablement droit. Mais il est à noter que Jehan de Biaumont « Franciae camerarius » était le chef direct de Sarrazin. Ce n'est pas un hasard qu'avec son titre bien explicite il ait été mis en tête du trio.

D'autres personnages ou personnes apparaissent dans la lettre : ce sont les messagers que de Chypre le roi envoya au « maistre des Tartarins » :

[Ils] s'en alerent tout ensamble, ce est a savoir *frere* Andrieu de saint Jacque [c'est-à-dire « de l'ordre saint Jaque » § III], et uns siens freres, et *maistres* Jehans Goderiche, et uns autres *clers* de Poissi, et Herbers li Sommeliers, et Gerbers de Sens. § V.

Nous reconnaissons les deux termes « frère » appliqué à un religieux et « maître » servant à désigner un clerc. Frère Andrieu était l'interprète de l'expédition, et les deux clercs en étaient visiblement les secrétaires. Les deux autres devaient être leurs gardes du corps (un sommelier est en général un solide gaillard).

La lettre est courte, mais les saints n'y sont pas oubliés. Reprenons notre première citation et complétons-la :

Li roys fist entrer en la barge de cantier monseigneur Jehan de Biaumont, Maihieu de Marli et Gofroi de Sargines, et fist metre le confanon *monseigneur saint Denis* avec euls. § VIII.

Et un peu plus loin :

Quant nos gens qui estoient bien armé es vaissiaus, meismement li chevalier, virent ce, n'entendirent pas a suir le gonfanon *monseigneur saint Denis*, ainz alerent en la mer a pié tout armé. § IX.

Finalement, notez la façon dont la lettre est datée.

Ces lettres furent faites en la cité de Damiete, la vegile de la nativité *monseigneur saint Jehan Baptiste*, qui fu ce mois meisme. § XIX.

Le Jeu de la Feuillée.

Contemporain des textes que nous venons de citer, le *Jeu de la Feuillée* [1] peut nous servir à confirmer leur témoignage. Nous sommes à Arras entre bourgeois et clercs. Aucun chevalier n'apparaît parmi les personnages. Robert Soumeillon est celui qui se rapproche le plus d'un noble authentique. On l'appelle « demoisel » (v. 717), titre réservé d'ordinaire à un jeune noble qui n'a pas encore été adoubé, il sait « d'armes et de cheval », il court les tournois du pays où on représente les aventures de la Table Ronde (v. 721 ss.). Mais tout cela est ironique, et s'il a pris part au tournois de Montdidier, il s'y est distingué surtout par une belle chute de cheval dont il se sent encore. Ce « prinches dou pui » (v. 405) n'est qu'un bourgeois singeant les grands seigneurs ; on se moque de lui. On se moque de bien d'autres que lui. Même un saint du Paradis n'est pas épargné. C'est saint Acaire, dont un moine venu d'un couvent de la région promène les reliques parmi les rues d'Arras. Le moine fait appel à la charité des gens qu'il rencontre :

> Signour, *me sires sains Acaires*
> vous est chi venus visiter ;
> si l'aprochiés tout pour ourer,
> et si meche cascuns s'offrande,
> k'il n'a saint desi en Irlande
> ki si beles miracles fache. v. 322-27.

L'appel est entendu, mais non sans accompagnement de plaisanteries bouffonnes. Plus loin, le moine est entré avec ses reliques dans une taverne où sont rassemblés la plupart des personnages du jeu. Le jour se lève, on va déjeuner, on boit en attendant. Survient un certain Gillot, qui rejoint ses camarades après une absence de quelques heures et est surpris de retrouver sa compagnie toute prête à festoyer, comme si l'argent ne coûtait rien :

> Que ch'est ? *Me sires sains Acaires*
> a il fait miracles chaiens ? v. 923-4.

1. Éd. E. Langlois, 2e éd., 1923.

Ces braves bourgeois d'Arras n'ont pas l'air de prendre saint Acaire trop au sérieux. C'est la première fois que dans nos lectures nous entendons ce ton gouailleur à propos d'un chevalier de la cour céleste. Il n'y a pas d'autres « messires honorifiques » dans la pièce.

Y a-t-il des « sires » placés devant un nom propre ? En voici un exemple bien net :

> Chil doi lassus sont bien dou conte
> et sont de le vile signour.
> Mis les a Fortune en honnour.
> Cascuns d'aus est en sen liu rois.
> — Ki sont il ? — Ch'est *sire Ermenfrois*
> *Crespins* et Jakemes Louchars. v. 790-95.

« Sire Ermenfroi Crespin » appartient à la même classe sociale que « seigneur Nicolas Arrode ». C'était un homme riche ; en 1274 il prêtait de l'argent au comte d'Artois. Quant à Jakemon Louchart, il est possible que le « sire » retombe sur son nom aussi. En tout cas, il est fils de « segnieur Englebert », comme nous l'apprend le *Congé* de B. Fastoul (É. Langlois, Adam le Bossu, *Le Jeu de la Feuillée*, Index des noms propres, s. v. LOUCHART). On peut s'étonner que dans une pièce où évoluent ou sont mentionnés tant de bourgeois d'Arras, le titre de *sire* devant un nom propre ne soit pas prodigué davantage. C'est que la pièce, écrite pour des bourgeois, n'a pas été écrite par un bourgeois. Si elle l'avait été, il y aurait probablement eu plus de « sires » et moins de traits satiriques à l'égard des notables de l'endroit. Un étudiant comme Adam de la Halle n'est nullement ébloui par la haute situation sociale de ses personnages, il doit se moquer au fond de leurs titres pompeux et ne se sent pas obligé de les en saluer chaque fois qu'il les nomme.

En revanche, les « maîtres » abondent dans sa pièce. A commencer par lui, qui est un futur étudiant parisien. Son père, Henri de la Halle, qui est un secrétaire des échevins, est un « maître » aussi. Le « fisicien » également, et enfin un clerc qui, nous dit-on, ferait un bon avocat pour les clercs bigames, dont il est, dans un procès en restauration de leurs privilèges. Étudiant, secrétaire d'échevinage, médecin, avocat, ce sont les

« professions libérales » qui sont à l'honneur ici. Il n'y a pas moins de 17 exemples du mot « maître » ainsi employé. En regard pas de *dan*, un seul *sire* bourgeois, et pas d'autre *messire* que saint Acaire.

Avec l'*Histoire de saint Louis* de Joinville, la *Lettre* de Jean Sarrazin et le *Jeu de la Feuillée* d'Adam de la Halle nous avons atteint une date qu'on peut fixer approximativement à la fin du troisième quart du XIII^e^ siècle. Les *Chroniques* de Geoffroy de Villehardouin, de Robert de Clari et de Henri de Valenciennes nous reportent au premier quart du même siècle. Il sera instructif de comparer, sur la question qui nous intéresse, ces deux groupes de textes et de relever les ressemblances et les différences qu'ils présentent entre eux. Nous aurons ainsi l'occasion de résumer l'évolution d'un demi-siècle de politesse féodale et de faire ressortir les sentiments et les attitudes qui conditionnent ce développement.

I. — *Dan* au XIII^e^ siècle.

Il est remarquable que, dans les six textes que nous venons de mentionner et que nous avons étudiés successivement, dont trois au moins sont des œuvres maîtresses de la littérature historique et dramatique de la France médiévale, pas une fois le mot *dan* ne soit prononcé.

Pour Villehardouin, les ecclésiastiques, qu'il appelle des « clercs » sont des « maîtres », même quand ils sont des cardinaux. Toutefois les évêques, semblables aux comtes, sont désignés par le nom de leur dignité. Le prénom de l'évêque est indiqué ou non, et en de rares occasions l'évêque n'est, comme un chevalier, désigné que par son prénom suivi de l'indication de son diocèse, qui doit être interprétée alors comme un nom d'origine. Voici des passages qui illustrent toutes ces variations :

Des .II. *clers* fu li uns *Nevelons li evesques de Soissons* et *maistre Johans de Noion*, qui ere canceliers le conte Baudoin de Flandres. § 105. (« Maistre » Jehan de Noion est encore mentionné aux §§ 107 et 290.)

Lors pristrent li baron un conseil que il envoieroient a l'apostoile de Rome Innocent et en France et en Flandres et par les autres terres por conquerre

secors. Por ce secors fu envoiez *Novelons de Soissons* et Nicholes de Mailli et Johans Bliauz. § 388.

L'apostoille... aprés i envoia un suen chardonal, *maistre Perron de Chappes*, croisié. § 2. (« Maistre » Pierre de Chappes est encore mentionné au § 377 ; au § 368 il est simplement le « chardonal Perron de Chappes ».)

En la terre le conte Thibaut de Campaigne se croisa *Garniers li evesques de Troies*, li quens Gautiers de Briene... § 5.

Aprés se croisa *li evesques d'Ostun*, Guigues li cuens de Forois... § 45. [« Li evesques d'Ostun » est encore mentionné au § 56, où on ne nous donne pas davantage son prénom. r]

Les supérieurs de monastères sont appelés « abbés » et cette désignation est suivie du nom de lieu où se trouve leur couvent, et le cas échéant de l'indication de l'ordre auquel ils appartiennent. Leur prénom n'est pas mentionné :

Avec lui ala Guis de Monfort ses freres, Symons de Neafle, et Roberz Malvoisins, et Drius de Cressonessart, et *l'abé de Vals*, qui ere *moine* de l'ordre de Cistiaus. § 109. [Il s'agit de Guy abbé des Vaux de Cernay. (Faral.)]

Li abés de Loz, qui mult ere sainz hom et prodom, et altre abé qui a lui se tenoient preçoient et crioient merci alla jent que il por Dieu tenissent l'ost ensamble. § 97. [C'est Simon abbé de Loos. (Faral.)]

Parmi tous les ecclésiastiques il y en a un, nous le savons, qui n'étant ni un évêque, ni un abbé, mais un simple curé de paroisse n'est pas non plus un « maître » : c'est le prédicateur de la Croisade, Foulques de Neuilly. Par une exception remarquable, sur 5 fois qu'il est nommé il est 3 fois traité de « messire ». Ce « messire » ne saurait avoir pour Villehardouin le sens et la tonalité du « messire » qu'accorde Robert de Clari à Henri de Hainaut ou à Pierre Bracheux. Ces messires féodaux Villehardouin ne daigne pas les relever. C'est un titre de la milice céleste qu'il confère à cet humble prêtre qui a si bien travaillé pour son Dieu et pour la France chrétienne.

Robert de Clari a envers le clergé la même attitude que Villehardouin. Toutefois, malgré le grand respect qu'il montre à l'égard de Foulques de Neuilly, il ne lui est pas venu à l'idée de lui faire partager la gloire des bienheureux du ciel. Il se contente de l'appeler « maître », comme il appelle les autres ecclésiastiques qui ne sont ni évêques ni abbés. Pour ces derniers, il juge comme Villehardouin que la simple mention de leur titre ecclésiastique suffit.

Uns prestres estoit, *maistres Foukes* avoit a non, qui estoit de Nuelli, une parroisse qui est en l'evesquié de Paris. Ichis prestres estoit molt preudons et molt boins clercs, et aloit preeschant par les teres des crois. I, 8.

Adonc sarmonnerent li vesque par l'ost, li vesques de Sessons, li vesques de Troie, li veskes de Hanestaist, maistres Jehans Faicete et li abes de Los, et moustrerent as pelerins que le bataille estoit droituriere. LXXIII, 3.

Il y fu li vesques Nevelons de Sessons, qui molt y fu preudons et vallans en tous commans et en tous besoins, et li vesques Warniers de Troies et li vesques de Hanetaist en Alemaingne et maistres Jehans de Noion, qui estoit eslis a estre evesques d'Acre. I, 21.

Chez Henri de Valenciennes le haut clergé reste dans la pénombre :

« Sire, dient li archevesque et li evesque de l'ost, nous vous assaurrons de tout le mesfait, et en prenderons le pechié sor nous. » § 594.

Et un « vieil evesque » est envoyé porter un message aux Lombards au § 648. C'est tout pour les prélats et aucun n'est nommé par son nom. Nous ne connaissons par son nom que le clerc Philippe qui fait de beaux sermons aux Croisés :

Puis lor commencha *uns capelains de l'ost*, ki Phelippes estoit apielés, à monstrer le parole Nostre Seigneur. § 522.

« Un chapelain » nous dit-on. C'est qu'en effet il y en a plusieurs dans l'armée :

Et quant che vint à l'endemain par matin, li os se desloga et s'arma. Et *li capelain* ki estoient en l'ost celebrerent le sierviche Nostre-Segneur en l'onour dou Saint-Esperit..... Apriès che se confessierent li preudome par l'ost, et puis rechurent corpus Domini, cascuns endroit soi, § 524.

Ainsi les prêtres qui vaquent aux besoins spirituels des croisés sont des « chapelains ».

Archevêques, évêques, abbés, maîtres, chapelains, messire dans le cas de Foulques de Neuilly, voilà les titres qu'on donne au clergé dans nos trois chroniqueurs. Il y avait certes là place pour quelques « dans », mais pas un seul ne se montre.

Dans le *Jeu de la Feuillée* le clergé n'apparaît que sous les espèces d'un moine qui s'en va quêter en dehors de son couvent en s'aidant pour attirer la générosité des fidèles des reliques de saint Acaire qu'il transporte avec lui. On ne donne pas son nom. Il est simplement « le moine » dans les rubriques ou

« chius moines » v. 559, « chis moines » v. 760 quand on parle de lui. Quand on s'adresse à lui, dame Douche v. 364, le père du Dervé v. 1035 et 1049, mais aussi maître Henri de la Halle v. 386 lui disent « sire », Hane le mercier v. 881, le tavernier v. 987 et le « fisicien » v. 1001 lui disent « moine », enfin Rikier Auri v. 589 combinant les deux appellations lui dit « sire moine » v. 559. Quelques-uns de ces gens-là sont sincères, la Douce, le père du Dervé et peut-être maître Henri, mais pour les autres cette politesse est ironique et on finit par berner le pauvre diable et lui jouer un tour de fripon.

Dans la *Lettre* de Sarrazin, nous voyons apparaître pour désigner un religieux le terme « frère », qui n'est pas inconnu avant la date de cette lettre — l'ermite Ogrin dans le *Tristan* de Béroul est tantôt « beau sire Ogrin » v. 2411 et 2439, tantôt « maistre Ogrin » 2282, mais aussi « frere Ogrin » 1362 — mais qui va recevoir son plein développement chez Joinville Deux clercs sont traités de « maîtres », ils sont parmi les messagers que saint Louis envoie au roi des « Tartarins ». Sont-ils dans les ordres, c'est probable. Mais le titre « maître » qui précède leur nom a plus de chances de désigner leurs talents de secrétaires que d'indiquer leur qualité d'ecclésiastiques. Nous avons vu que dans le *Jeu de la Feuillée* le « maître » qui y est si fréquent désigne uniquement des étudiants, un médecin, et ce que nous appellerions des employés de bureau.

Le livre de Joinville confirme tout à fait cet infléchissement de sens du mot. *Maître* chez lui, nous l'avons vu, désigne les tenants des « professions libérales ». Les chevaliers des ordres combattants ont, il est vrai, un « maître » à leur tête : le maître du Temple. Mais ici le mot signifie, comme souvent « chef ». Et le vrai titre ecclésiastique de ces chefs est celui de « frère » : « Je alai à *frere* Renaut de Vichiers, qui estoit maistres du Temple. » § 413.

Devons-nous conclure de cette longue revue des appellations du clergé au XIII^e^ siècle que *dan* est un terme vieilli, en voie de disparaître ? Ce serait aller trop vite. Le « dan abbé » du *Petit Jehan de Saintré*, le « dom » des Bénédictins suffiraient à montrer que le mot est encore bien vivant au XV^e^ siècle et au delà. Il a donc dû exister quelque part au XIII^e^ siècle. C'est nous qui ne l'avons pas cherché où il fallait. Les chroniques

que nous avons examinées sont des textes bien importants, mais au moins trois de ceux qui les ont composées appartiennent à la noblesse, et la noblesse, nous l'avons vu, se souciait fort peu de titres qu'elle tenait pour mesquins et tombés en discrédit. Le *Jeu de la Feuillée* n'a introduit sur la scène qu'un représentant assez médiocre du clergé. Il n'y a rien à tirer de son silence. Mais regardons quelques romans du XIII^e^ siècle. Nous y trouverons sans peine des exemples du mot *dan*. Toutefois ils n'ont pas tous la même valeur démonstrative. Nous rangerons nos exemples en trois catégories dont la dernière seule prouve l'existence non seulement d'un mot, mais d'une classe sociale à laquelle s'applique ce mot.

1. En premier lieu, il y a des exemples qui renvoient plutôt au passé qu'ils ne témoignent du présent ou n'annoncent l'avenir. Quand dans *Guillaume de Dôle* Jean Renart nous parle des courtils et des chapons de *dan Constanz* v. 443-4, c'est un souvenir de ses lectures, une allusion souriante à la branche II de *Renart*. Le *dans quens* de *Galeran* v. 7632, le *danz Keus* de *Méraugis de Portlesguez* v. 871 rendent des nuances assez différentes, le premier marquant probablement familiarité affectueuse, le second courtoisie ironique, mais tous deux nous rappellent des passages très semblables de Chrétien de Troyes ou de ses contemporains : il s'agit là moins d'un usage réel que d'une tradition littéraire.

2. Le passage de *Méraugis de Portlesguez*, auquel nous venons de faire allusion, nous montre Keu morigéné par un comte de la cour d'Artur. Le sénéchal prié de dire son avis sur une question qui intéresse toute la cour vient de faire une réponse saugrenue et de la plus haute impertinence :

> *Danz Keus*, ce dit li cuens Quinables,
> cist jugemenz n'est pas estables,
> mes ja ne remaindront voz gas. v. 871-3.

On sent la valeur caustique du *dan*. Nous avons vu plus d'un exemple de cet emploi au XII^e^ siècle. La tradition s'en est maintenue quelque temps au XIII^e^ siècle. Dans la *Châtelaine de Vergy*, la duchesse indignée du refus qu'oppose à ses avances un chevalier qui aime ailleurs, feint d'avoir été mal comprise et s'écrie :

> *Dans musars*, et qui vous en prie ? v. 100.

« Sire chevalier », façon polie d'aborder un chevalier dans les romans arturiens, peut parfois venir d'un ennemi, mais c'est alors un défi courtois. « Dan chevalier », au contraire, annonce la mauvaise humeur ou même la provocation impérieuse d'un ennemi méprisant et hautain :

Si n'ot gaires alé quant il voit un chevalier sor un grant destrier venir aprés lui, qui li dit : « *Dans chevaliers*, metez la jus la corone, que ele n'est pas vostre, et sachiez que mar la preistes. *Quête du Graal*, 41, 28.

Et li chevaliers s'aproche de lui, si li oste la corone dou braz et li dist : « *Dans chevaliers*, lessiez la corone, car vos n'i avez droit. » 42, 9.

En ce qu'il retornoit, si se regarde et voit venir un chevalier armé qui li crie : « *Dans chevaliers*, vos me lairez le cheval ! » Si li vient et aloigne le glaive et li brise sor l'escu, mes il nel remue de la sele. 43, 3.

Il paraît très peu probable que les chevaliers féodaux de la première moitié du XIII^e^ siècle aient été interpelés de la sorte sur les grandes routes de France. Là encore il semble y avoir une tradition littéraire.

3. Dans la même *Quête du Graal*, voici qui nous rapproche de la réalité :

[Boort arrive à une abbaye de « blans moines », frappe et est fort bien accueilli.] Et il dit a un preudome qu'il cuidoit bien qu'il fust prestres : « Sire, por Dieu, menez moi a celui des *freres* de ceens qui plus est à vostre escient preudons. Car hui m'est avenue une trop merveilleuse aventure, dont je voldroie estre conseilliez a Dieu et a lui. — Sire chevaliers, fet il, vos irois par nostre conseil a *danz abé* : car ce est li plus preudons de ceenz et de clergie et de bone vie. » 182, 29.

On le mène aussitôt dans une chapelle « ou li preudons estoit ». Ils ont un long entretien ensemble, vers la fin duquel le prud'homme dit à Boort :

« Or vos pri je... que vos priez por moi, car, si m'ait Diex, je cuit qu'il vos orroit plus legieremens qu'il ne feroit moi. » Et il se test, com cil qui est toz honteus de ce que *li abes* le tient a preudome. Quant il orent grant piece parlé ensemble, Boort se parti de laienz et comanda *l'abé* a Dieu. 187, 28.

Ce passage est très instructif. L'auteur sait bien de quoi il parle. Il n'a probablement pas rencontré beaucoup de chevaliers errants sur son chemin dans les voyages qu'il a pu faire ; mais

il a sûrement pénétré dans les couvents cisterciens, il y a peut-être vécu une partie de sa vie. Il n'ignorait pas que les religieux qui y demeuraient étaient des « frères », et qu'entre eux ils appelaient leur chef « dan abbé ». Et il connaît assez le monde pour savoir qu'aussitôt franchie la porte du cloître « dan abbé » devient l' « abbé ». Boort, fils de roi et chrétien fervent, s'incline devant le « prud'homme » avec un « sire » profondément respectueux, mais il est un étranger au couvent et ce n'est pas à lui à dire « dan abbé ». Du reste, le titre de *dan* pouvait être attribué aussi aux dignitaires qui entouraient l'abbé et l'aidaient dans son administration. Témoin ce passage cité par M. Ph. Lauer dans son édition de la *Conquête de Constantinople* de Robert de Clari (p. IV, continuation de la note 5 de la page précédente) :

Je, Jehans de Fliccicourt, translatai sans rime l'estoire des Troiens et de Troies du latin en roumans mot à mot ensi comme je le trouvai en un des livres du livraire Monseigneur Saint Pierre de Corbie, en l'an de l'incarnation Jhesu Crist.m.cc. et .lxij el mois d'avril, a le requeste *dant Pierron de Besons*, aumosnier de Saint Pierre de Corbie.

Écartons les emplois purement littéraires de *dan*, qui maintiennent encore quelque temps des traditions qui vont se démoder de plus en plus, il reste un titre ecclésiastique qui a une tendance à se confiner à l'intérieur ou aux alentours du couvent.

II. — *Sire* au XIII^e^ siècle.

Robert de Clari, Henri de Valenciennes, le Jean Renart de *Guillaume de Dôle*, tous trois connaissent l'emploi de *sire* devant le nom d'un chevalier. Mais même chez eux, en y regardant d'un peu près on découvre que c'est un usage qui est sur son déclin. Chez tous trois on voit grandir le rôle d'un terme assez nouveau, celui de *messire*, qui finira dans le cours même du siècle par remplacer l'ancien *sire*. Il ne s'agit, bien entendu, que des chevaliers. *Sire* écarté de plus en plus par la noblesse va devenir la marque distinctive des bourgeois. Un exemple de Jean Sarrazin, un autre du *Jeu de la Feuillée* nous l'ont montré bien clairement. Si ces exemples de *sire* ainsi employé ne sont pas plus nombreux, c'est que les ouvrages par nous consultés ne

sont pas trop favorables à ce genre de distinction. Ni les chevaliers ni les membres des professions libérales à qui sont dus ces ouvrages n'ont une sympathie bien vive pour cette classe entreprenante des bourgeois qui est en train de s'enrichir et dont ils prévoient et craignent le succès grandissant.

Ainsi, si le recul de *dan* qui en confine l'emploi à un domaine assez restreint est un fait marquant dans l'histoire du vocabulaire honorifique du XIII^e^ siècle, la déchéance de *sire*, ou en tout cas son abandon par la noblesse, qui en laisse dédaigneusement l'usage à la bourgeoisie, constitue un autre fait caractéristique et plus significatif encore de cette histoire.

Sire, pourtant, a trouvé dans une autre direction, parmi les nobles eux-mêmes, une manière de compensation. Depuis longtemps le mot s'employait pour indiquer le possesseur d'un fief. Nous avons relevé au XII^e^ siècle, dès le *Roland*, des exemples de cet emploi. Mais ils sont rares. Si la coutume existe, elle ne semble pas avoir pénétré très avant dans les livres. Cela se comprend assez bien quand il s'agit de romans comme ceux de Chrétien de Troyes ou de ses imitateurs. Là les personnages principaux sont des « chevaliers errants », qui, sauf parfois au dénouement, ont assez peu d'attaches avec un fief quelconque. Ce sont les « vavasseurs » qui pouvaient réclamer d'être appelés sires de tel ou tel fief. Mais sans doute ils jouent un rôle trop secondaire pour être ainsi distingués. Ce qui est beaucoup plus significatif que le silence des romans, c'est l'attitude de Villehardouin et de Robert de Clari. Pour tous deux on a l'impression que le nom qui suit le *de* et le prénom est bien souvent un nom d'origine plutôt qu'un nom de fief. En tout cas ni l'un ni l'autre ne nous disent jamais que tels ou tels sont « sires de telle ou telle terre ». Et encore moins songent-ils à les qualifier ainsi quand ils nous les représentent interpelés par d'autres. Pourtant dès leur époque le premier usage était connu. Il y en a 4 exemples chez Henri de Valenciennes.

La vint li empereres Henris, li cuens Biertous et *Ourris li sires dou Chitre*, et autre chevalier assés. § 669. (Et voir encore « le segneur del Cytre » 600).

Et de toz cels ke je vous ai chi nommés n'en i ot nul ki s'i assentesist, fors *Aubretins*, ki *sires ert d'Estives*, et li chanceliers et Pieres Vens. § 600.

Et li Lombart disent ke che ne feroient il mie, mais les deus li nommeroient il volentiers : si iert li uns li connestables et li autres *li sires de Nigrepont*. § 604.

Nous nous rappelons combien ces désignations sont fréquentes chez Joinville. Il se nomme lui-même Jean sire de Joinville, et chose plus significative encore on l'appelle ou on peut l'appeler « sire de Joinville ». Il semble y avoir dans le succès de cette expression un certain désir de la part des propriétaires de fief de faire valoir cette possession territoriale, qui n'était pas le lot de tous les chevaliers, tant s'en faut. Ajoutons que si « le sire de tel ou tel fief » était déjà bien connu avant Joinville, nous n'avons pas rencontré alors un seul exemple de cette appellation adressée directement à un chevalier. Il faut aller jusqu'au milieu du siècle pour la trouver abondamment attestée.

III. — *Messire* au XIII^e^ siècle.

Le troisième grand fait caractéristique du XIII^e^ siècle dans le domaine des appellations de politesse, c'est le triomphe incontesté de *messire*. Sans doute Robert de Clari et Henri de Valenciennes connaissent l'emploi du terme, mais ils le réservent à quelques privilégiés, et surtout ils admettent encore *sire* comme un concurrent possible de *messire*. Assurément leurs préférences pour le terme nouveau est visible, mais enfin ils ne sont pas encore prêts à renoncer complètement à l'ancien usage. Villehardouin ne fait aucune concession à la nouvelle tendance. Il se rattache sur ce point au passé le plus lointain. Il ne connaît de « messires » que dans la milice céleste, aucun parmi ses contemporains. Une exception cependant. L'humble curé de Neuilly est pour lui « messire Foulques ». C'est qu'il l'enrôle avec les saints dans la grande armée des bienheureux du ciel. Il n'entend pas en faire un émule des hauts seigneurs féodaux, mais un compagnon de monseigneur saint Pierre et de monseigneur saint Jehan. Il y a tout de même là une innovation curieuse, qu'elle soit due à une initiative de sa part, ou que, comme il est plus vraisemblable, il faille y voir le reflet d'un usage commençant. Joinville, nous le savons, a suivi largement

Villehardouin dans cette voie. Ses chapelains sont des « messires » ou des « monseigneurs ». Ils n'appartiennent certainement pas à la noblesse et c'est une grande faveur qu'on leur fait là. Elle s'inspire d'une piété sincère, d'un grand désir d'honorer sainte Église dans la personne de ses humbles représentants. Il est très improbable que Joinville et ses compagnons n'aient pas senti et marqué une différence entre ce « messire » d'intention religieuse et le fier « messire » du chevalier féodal. Et bien que l'usage se soit répandu, comme nous le verrons, dans la seconde moitié du XIII^e^ siècle, nous aurons à nous demander s'il ne s'est pas modifié par la suite. Il témoignait d'une très grande bonne volonté de la part de la classe noble, mais il restait tout de même un peu artificiel.

Ce qui n'est pas artificiel, c'est l'emploi du « messire » pour les membres de la noblesse. Le témoignage de Joinville est formel. Le roi, les ducs, les comtes continuent à être nommés par leur titre féodal, mais en dehors d'eux, tout chevalier est de droit un « messire ». Il n'y a plus aucune des réserves que marquaient encore Robert de Clari et Henri de Valenciennes. L'indifférence hautaine de Villehardouin pour le titre nouveau a fait place à une volonté bien arrêtée de se servir de ce titre en paix comme en guerre pour désigner d'une façon éclatante tout membre de ce corps privilégié de la noblesse féodale. Plus de place parmi elle pour le *sire* du passé devant un nom de chevalier, quoiqu'on le retienne précieusement pour indiquer le possesseur d'un fief [1]. La seule exception est « sire Dieu », « beau sire Dieu », formule qui au XII^e^ siècle et encore chez Robert de Clari (XLVII, 66, 67, 69) et Henri de Valenciennes (§ 529) ne tranchait pas sur le reste du système, mais qui main-

1. A. Wallensköld, dans son édition des chansons de Conon de Béthune, 1921, CFMA, p. VII, a relevé les rubriques données par les manuscrits qui contiennent ces chansons : « Mesire Quenes (12 fois), Mesire Quenes de Betune (5 fois), Quenes de Bethune (5 fois), Mesire Quenes chevalier (2 fois), Quenes (2 fois), Sire Quenes (1 fois) et Maistre Quenes chevalier (1 fois). On trouve dans cette liste toutes les variétés possibles de formules dont on peut se servir pour désigner un chevalier au cours du XIII^e^ siècle. L'avant-dernière nous renvoie à une ancienne mode ; la dernière est assez surprenante : il semble que « maistre » nous indique un « homme de lettres » et que « chevalier », qui suit le prénom, remette les choses au point.

tenant seule de son espèce est passée à l'état d'expression consacrée. Dieu échappe aux variations de la mode.

Avec l'emploi généralisé du « messire » honorifique la politesse est devenue plus raffinée. L'empereur Henri de Constantinople pouvait se permettre d'appeler Liénart ou Pierre les hauts seigneurs de sa cour, le chroniqueur Henri lui-même se croyait autorisé à l'occasion à appeler tout simplement Cuesne monseigneur Conon de Béthune. Ces familiarités ne sont plus de mise au temps de saint Louis. Joinville croyant parler à un bon camarade qui est en train de le taquiner lui dit : « Ah ! *Messire Philippe*, laissez-moi tranquille. » Le roi lui-même, et du reste personne d'autre, n'oserait dire « Jean » tout court au seigneur de Joinville. C'est tout un code qui se constitue et qui restera longtemps en vigueur. L'emploi de « messire » avec tout ce qu'il entraîne à sa suite en est la pièce la plus significative.

Si l'on considère que dans l'ensemble Joinville nous représente la langue du troisième quart du XIII^e^ siècle, nous ne devons pas attendre de bien grands changements quand nous abordons les *Miracles de saint Louis*, qui ne sont que très peu postérieurs à cette date. Mais nous pouvons y trouver d'intéressantes confirmations, et peut-être, puisque nous quittons ainsi les cercles de la noblesse pour ceux des gens d'Église, l'indication de quelques traits nouveaux et non négligeables.

(*A suivre.*) Lucien FOULET.

LES TENDANCES ARISTOCRATIQUES DANS LE ROMAN DE *GUILLAUME D'ANGLETERRE*

Tous les critiques ont remarqué l'importance que Chrétien de Troyes accordait à l'aristocratie. Lanson écrit : « C'est pour plaire aux dames, et à tout le beau monde, qu'il prodigue les détails de mœurs délicates, les peintures de la vie aristocratique. Entrées pompeuses de seigneurs dans les villes par les rues jonchées et tendues comme pour des processions de Fête-Dieu, indications de mobiliers, de tentures, mentions de larges et plantureux soupers, mais surtout bien ordonnés, courtoisement servis, avec eau pour se laver les mains avant et après, mentions répétées des bains que prennent les chevaliers délicats ou amoureux, description de riches costumes, surtout de toilettes féminines, qui parfois prennent le pas sur la figure ; tout ceci nous représente un romancier du grand monde, un Bourget du XII^e^ siècle, très au courant des habitudes du « high life », et qui flatte par là son public [1]. »

De même M. Gustave Cohen a remarqué les aptitudes de Chrétien à servir, en quelque sorte, de journal de mode aux châtelaines du XII^e^ et du XIII^e^ siècle [2].

Enfin Wilmotte, dans son étude sur *Guillaume d'Angleterre* [3], a constaté que l'on pouvait trouver chez Chrétien de Troyes (car pour Wilmotte, l'attribution du roman ne fait aucun doute) autant de partialité envers l'aristocratie que dans *Érec* ou *Yvain*. Les rapprochements qu'il présente sont d'ailleurs concluants.

Il est certain que, s'il faut admettre l'attribution de *Guillaume*

1. *Histoire de la Littérature française*, p. 58.
2. *Chrétien de Troyes et son œuvre*, p. 163 (à propos d'*Érec et Énide*).
3. *Romania*, t. XLVI, p. 11.

à Chrétien, le romancier ne peut être considéré séparément de son public. Or, à partir de la deuxième moitié du XII[e] siècle, le public se compose de « lecteurs », et surtout de « lectrices », qui vivent dans les salles des châteaux, dans les « chambres des dames ». Chrétien de Troyes, successivement protégé de Marie de Champagne, d'Henri Plantagenet, de Philippe d'Alsace comte de Flandre, ne peut qu'avoir le désir de plaire à ses princiers protecteurs. Consciemment il adopte leurs goûts littéraires ; nous savons que, plus tard, il obéira à Marie de Champagne en composant *Lancelot* ; mais inconsciemment, il a, en lui-même, accepté leurs idées morales et sociales, comme on peut s'en rendre compte en lisant *Érec* ou *Yvain*. Il n'est pas étonnant que, désireux d'être agréable à un public mondain, il donne à ses romans les qualités courtoises qui peuvent le mieux plaire aux mondains ; ni que, vivant dans les cours princières, il développe, dans son œuvre, des idées philosophiques, politiques, morales, religieuses, qui ont cours dans des cercles de société assez restreints, ceux de la classe la plus élevée, et qui tendent à maintenir, d'une part, la foi dans la supériorité de cette classe, d'autre part la domination sociale de cette classe elle-même.

Par ses conceptions littéraires ou philosophiques, l'auteur de *Guillaume d'Angleterre* se révèle comme un aristocrate. Son œuvre est déjà une apologie de la société courtoise et une plaidoirie pour le système féodal.

*
* *

D'abord nous pouvons apercevoir dans ce roman, qui avait primitivement l'allure d'un récit édifiant, les idées littéraires chères au « milieu » courtois. Dans une vie de saint, le héros principal ne doit sa renommée et ses aventures qu'au choix, imposé par Dieu, et accepté par obéissance chrétienne, d'une vie de pauvreté et d'humiliation : ce n'est pas là un sujet habituel de roman courtois.

La rencontre des marchands, la vie commerciale des ports et des villes de l'Angleterre, la navigation et les négoces divers des pelletiers ne peuvent pas non plus être considérés comme matière à récit courtois. Mais un roman, il faut l'admettre, traverse bien des mondes; l'essentiel, pour l'écrivain, est que l'on

y retrouve le sens de la « courtoisie », c'est-à-dire cet ensemble de loisirs amoureux, de faste, et d'élégances mondaines qui appartiennent à la société française, depuis qu'Aliénor d'Aquitaine a apporté dans les pays du Nord les mœurs délicates des cours du Midi.

Ce roman est un roman courtois : il se passe à la cour du roi d'Angleterre, dans un château rempli de richesses ; un château où les chambres ont déjà des fenêtres (vers 352) ; où « coffres, escrins, boistes et males » (v. 407) contiennent toutes sortes de biens : des bijoux, « aniaus et deduis » (v. 189-151), des coupes, d'or et d'argent (v. 147-151), des vêtements dont l'abondance ne le cède qu'à la richesse : on y rencontre des cottes, des manteaux, des surcots, des robes, qui sont « de vair, de gris et d'hermine » (v. 188) ; où gerfauts, autours, destriers, palefrois, composent une faune de chasse et de parade.

Dans ces royales demeures, la « chambre des dames » est respectée ; les hommes n'y entrent que très rarement (v. 1069-1078). La compagnie est variée : « chevalier, serjant, jongleour » y représentent la guerre et les loisirs artistiques (v. 1259), fauconnier et veneur (v. 1260), les plaisirs de la chasse, chapelains, gens d'ordre (« chanoine demaine », v. 1261), le clergé. Une chapelle, en effet, est jointe au château, et le souverain ne manque pas d'y aller faire chaque matin ses dévotions.

Non seulement les repas y sont préparés avec soin ; mais le souci du décorum apparaît dans l'ordonnance même de la vie ; on se lave, ce qui est un signe d'élégance, une marque de bon ton : avec quelle grâce la dame de Sorclin fait les honneurs de son palais et se laisse « tenir les manches » ! La chasse y est fort en honneur ; ses plaisirs laissent au cœur du roi tant de souvenirs qu'il en rêve tout haut ; et l'écrivain nous fait une description colorée de la poursuite d'un cerf dix cors. (V. 2682-2697.)

Toutes ces descriptions annoncent, comme le disait Lanson, un romancier du grand monde, capable de s'intéresser aux détails de la vie de château ; il sait également captiver son public, avide de tous ces tableaux qui parachèvent son éducation.

S'il n'y avait, dans *Guillaume d'Angleterre*, que ces notations superficielles, d'ailleurs pittoresques, l'auteur ne serait qu'un

chroniqueur mondain doué de talent descriptif. Ce qui en fait un romancier courtois, c'est la place que tient la femme dans l'action.

Gratienne est seule à régner sur les cœurs, mais elle y règne en maîtresse ; elle est à la fois belle et jeune, distinguée, gracieuse ; qu'elle apparaisse dans le clair-obscur d'un sous-bois, à l'aube, fuyant avec son mari, enveloppée dans son manteau ; qu'on la revoie, rendue plus gracile par la souffrance d'un récent accouchement (mais elle arrache pourtant des cris d'admiration aux bourgeois qui veulent lui porter secours) ; ou enfin que, déjà sûre d'avoir retrouvé son époux, elle se laisse aller à un jeu de coquetterie qui met en valeur ses longues mains blanches, ses poignets fins et délicats, Gratienne est bien la châtelaine idéale des trouvères lyriques : elle a le visage calme et lisse, blanc et coloré à la fois (v. 1270-71). Elle est reine par la beauté.

Mais elle l'est aussi par la sagesse. C'est elle qui mène le jeu. Devant Guillaume au moment du départ, devant Gléolaïs, quand il est prêt à se déclarer, devant ses anciens ennemis, elle est supérieure par l'intelligence, l'esprit délié, la finesse psychologique, et elle impose à tous le respect avant d'inspirer quelquefois l'amour. Les marchands, malgré leur grossièreté, adoucissent leur voix pour lui dire, que, s'ils l'entraînent, ils l'emporteront « moult souef » (v. 680). Avant même d'avoir inspiré à Gléolaïs l'idée du mariage (impossible à concevoir puisque Gléolaïs, quand il la rencontre, n'est pas encore veuf), elle a été remarquée par tous les habitants de Sorclin pour sa « simpleté », et sa réserve. (« Bele estoit et sage », v. 1075.)

Cette société est donc dominée par la femme ; c'est déjà un idéal courtois. On peut bien dire, évidemment, que le roman a pour titre *Guillaume d'Angleterre*, on peut ajouter que le héros est un roi ; il n'en est pas moins vrai que l'héroïne participe à ses aventures, et qu'elle a un caractère plus attachant que son mari (même si elle a moins de sainteté et de vertus). L'admiration constante pour la femme est un trait essentiel du roman courtois ; ne nous étonnons pas de le trouver chez l'auteur de *Guillaume*, comme on pourra le retrouver dans le *Chevalier à la Charrette*.

Une autre caractéristique des préférences littéraires de l'aris-

tocratie, c'est la place prise dans le roman, grâce à l'analyse psychologique, par l'amour courtois. Dans les longs monologues de Guillaume, l'auteur cherche à nous dépeindre le désespoir d'un homme trois fois frappé, dans ses affections, dans son amour-propre, dans son amour. Les revirements de Guillaume, ses hésitations à partir, sa conversation avec Gratienne avant le départ, son geste héroïque (lorsqu'il veut nourrir Gratienne de sa propre chair), le débat qui s'ensuit, ses ripostes aux marchands, tous ces détails sont très appréciés d'un public pour qui l'étude des caractères commence à être plus intéressante que la narration des grandes batailles.

L'amour surtout prend toute sa vraie place ; pour un André le Chapelain, l'affection conjugale n'est pas un véritable amour (d'après les *Regulae amoris*, mariage et amour sont même incompatibles). Dans un roman hagiographique comme celui de *saint Eustache* [1], l'amour est combattu ; c'est une faiblesse dont il faut préserver le héros. Ici tendresse conjugale et passion créent une atmosphère de galanterie qui est habituelle dans les romans de Chrétien.

Guillaume montre toute la prévenance d'un mari amoureux et chevaleresque ; dans ce départ voulu par Dieu, c'est l'obéissance du parfait amoureux qui fait rebondir l'aventure ; c'est elle qui cause le voyage de Gratienne et la dispersion de la famille. Ces événements sont ceux qu'avait préparés la volonté divine ; mais ils sont aussi le miracle de l'amour. Les lectrices seront satisfaites en voyant les deux parfaits amants se retrouver à la fin du récit.

Si l'on admet cet idéalisme courtois, peut-on expliquer le personnage de Gléolaïs ? Oui, car sa passion vient corser une intrigue qui par elle-même n'aurait plus présenté d'amour ; Gratienne ne pouvait manquer d'attirer les hommages amoureux. Le public pourra retrouver en Gléolaïs, malgré l'âge, toutes les qualités de l'amant parfait : discrétion et respect de

1. Cf. la *Vie de saint Eustache*, version en prose, éd. par J. Murray (Cl. F. M. A.), la *Vie de saint Eustache*, poème français du XIIIe siècle, éd. par H. Petersen (Cl. F. M. A.), l'article de M. Wilmotte, dans la *Romania*, t. XLVI, et surtout la bibliographie donnée par Wilmotte, à la p. XI de son Introduction à *Guillaume d'Angleterre*.

l'honneur féminin, générosité, désintéressement, tendresse, sensibilité, et jusqu'à l'élégance du style, car la déclaration qu'il fait à Gratienne est digne d'un poète :

Douce amie, vois ci le toen,
Et tu soies me douce suer (v. 1170-1171).

Il faudrait d'ailleurs ajouter que, au cours du roman, l'auteur donne de nombreux exemples de cette aisance du langage, de cette distinction du style, marque d'une bonne éducation, qui fit de la courtoisie quelque chose de supérieur à la simple politesse.

Les marchands eux-mêmes sont moins grossiers quand ils s'adressent à Gratienne :

De vos a lui noient ne monte... (v. 674).
.....
Si serés gardee a grant aise ; (v. 681).

Certains d'entr'eux savent le prix des apostrophes amicales (v. 723). Mais surtout Guillaume, Gléolaïs, Lovel, Marin, emploient des termes choisis, même quand les personnages qu'ils rencontrent appartiennent à des classes inférieures de la société. Un forestier a grondé les deux jeunes fugitifs, et les a menacés de mort ; Lovel lui répond :

« Biax dous amis, (v. 1844).
.....
demain, lués que jors sera,
Irons nos la u vos plaira. » (v. 1849).

Même à des marchands, nos héros diront : « Sire, biaus dous amis... »

Voici Gratienne, s'adressant à ses ravisseurs :

Certes, signor, je sui sa feme,
De main de provoire donee. (v. 671).

Et Guillaume aussi s'écriera : « Ha signor... » (v. 657).

Mais ces qualités de forme apparaissent comme le reflet d'un état d'esprit ; elles correspondent en réalité à une conception de la vie politique et sociale.

D'abord parce que le roman s'insère dans un ensemble d'idées et de conventions juridiques et politiques qui sont celles

de la féodalité. On y rencontre, chez les suzerains comme chez les vassaux, le même respect d'une société fondée sur l'inégalité, mais aussi sur la hiérarchie. Hiérarchie spirituelle où le clergé a toute sa valeur de conseiller, de confident, de guide, comme le fait voir le rôle du chapelain au début de l'action ; mais où, sur le plan temporel, comme l'indique le titre de « chanoine demaine » (chanoines institués par le seigneur lui-même), l'homme d'Église reste malgré tout le vassal du suzerain terrestre.

En tête de la hiérarchie, le roi, indispensable, aux yeux de l'auteur, à la bonne marche de la société : s'il part, on fait tout pour le retrouver ; on fouille la maison de fond en comble, non pour piller, mais pour découvrir un léger indice de l'endroit où il s'est réfugié ; on le cherche partout. Guillaume le sait si bien qu'il fuit les routes et les sentiers battus afin d'échapper à ses poursuivants. Il est remplacé, mais par un homme de sa famille ; ce dernier n'a nullement l'intention de le supplanter : dès que le roi revient et s'est fait reconnaître, le neveu lui cède la place. Un seul homme est l'oint du Seigneur, un seul est capable de tenir les rênes du royaume.

Au-dessous du souverain, apparaissent les féodaux, seigneurs des comtés anglais ou des baronnies écossaises.

Le droit féodal trouve un partisan en l'auteur de *Guillaume* ; car les marchands ne songent pas à protester lorsqu'un Gléolaïs prend de leur cargaison la meilleure part, et leur enlève la belle captive. C'est la coutume (clairement expliquée aux vers 2353 et suivants). Appliquant cet usage, la reine choisira les plus belles pièces de la cargaison de Gui-Guillaume. Et il faut avouer que le choix de l'anneau de Guillaume était contraire à la justice, mais conforme au principe féodal.

Vient-il seulement à l'esprit de Lovel et de Marin de protester contre la plus odieuse des coutumes féodales : celle des sanctions pénales terribles contre le braconnage, qui peuvent aller jusqu'à la mise à mort ?

« Ains lor dist : « Pris estes a mort ;
Arivé estes a mal port ;
Par celi Dieu en cui je croi !
Je vos menrai devant le roi ;
Si vos fera pendre ou desfaire,

Les poins colper u les iex traire,
Por son dain que vos avez pris » (v. 1837-1843).

Dans cette suite hiérarchique, le roi est fait pour régner, le forestier pour punir, le marchand pour gagner de l'argent, le serviteur pour obéir, même si on l'insulte ; Gui-Guillaume, devenu serviteur, doit s'incliner, déchausser son maître, même si on le maltraite en paroles ou en actes.

Ja por afit ne por laidenges
N'ert de lui servir plus estranges (v. 1021-1022).

La même hiérarchie existe dans la famille ; les pères, même adoptifs, ont aussi le droit de battre leurs enfants ; ceux-ci trouvent la chose parfaitement légitime. S'ils s'en vont, c'est parce qu'ils seraient finalement forcés d'adopter le métier que leurs pères ont choisi pour eux, mais aussi parce qu'ils ont appris qu'ils n'étaient pas les véritables fils de Foukier et de Gosselin.

« Riches homs », chevaliers, barons, seigneurs, vassaux, forestiers, vavasseurs, sont d'ailleurs unis par des liens plus forts que les coutumes. Il y a entre eux et le suzerain (ou la suzeraine) l'hommage féodal, le serment liant l'homme à celui qui lui laisse la terre, le fief. Le suzerain qui choisit son épouse lui donne sa terre par serment et veut que tous ses vassaux se soumettent solennellement à celle qui devient maîtresse de ses biens. Il a « feme jurée et plevie » et promet des sanctions à tous ceux qui refuseraient de venir prêter serment de fidélité à la Dame. (Vers 1255-1256.)

L'auteur nous montre les protestations des invités contre l'intruse, contre celle qu'en leur for intérieur ils considèrent comme une ambitieuse et une intrigante ; mais tous vont obéir à leur souverain sans aucune protestation.

Veut que cil feauté fesissent
Tout à la dame, et il li firent,
Puisque sa volenté i virent (v. 1306-08).

On n'omet pas de nous indiquer que le serment lie le vassal pour toute sa vie :

Jurerent que loiauté

Toute sa vie, li feront,
Et, se li plaist, moult l'ameront. (v. 1310-1312).

Il est vrai que la reine, par son attitude et son intelligence du gouvernement des hommes, « s'i pena », c'est-à-dire s'employa à mériter l'affection de ses sujets.

Il peut, dès lors, paraître superflu de constater que l'écrivain a noté les guerres entre les barons comme une calamité constante, menaçant à chaque instant les petites gens [1]. Les marins comparent les vents à des barons qui se plaisent à faire la guerre ; la douleur des petits vient de ce qui fait le « déduit » des grands. Mais il n'y a qu'une conclusion à tirer : c'est que les guerres entre barons sont un phénomène naturel ; ces expéditions sont une partie de l'ordre voulu par Dieu ; les humbles ne peuvent rien contre ces calamités. Pour arrêter ces guerres, il faut l'intervention divine, ou bien des ententes surveillées par le suzerain, ou, mieux encore, une nouvelle répartition des terres, grâce aux mariages et aux héritages. N'y-a-t-il pas un nouvel éloge de l'ordre féodal dans le développement de cette intrigue, où Gratienne, devenue la femme de Gléolaïs, réussit à enrichir le domaine royal sans avoir compromis sa vertu, tandis que l'adoption des deux enfants par le seigneur donne Catenasse à Guillaume ? Par sa piété et son courage dans l'épreuve, le héros retrouve un royaume accru. Sans aller jusqu'à dire que, dans ce roman où se joignent le récit édifiant et l'aventure, l'écrivain a voulu faire l'éloge de la féodalité, nous pouvons trouver, d'un bout à l'autre du roman, une approbation de la hiérarchie politique et sociale d'alors.

Dans l'esprit de l'auteur, à la supériorité politique et sociale correspond une supériorité physique et morale.

Tex com li nature est en l'ome,
Tex est li hom, çou est la some (v. 1365-1366).

Ce que Wilmotte, dans un article déjà cité [2], commente en ces termes : « Un vilain sera un vilain toute sa vie ; la fortune, les honneurs, ne peuvent rien contre le sang. » C'est pourquoi les

1. Vers 2325 et suivants.
2. *Romania*, XLVI, p. 12.

bourgeois ne peuvent faire des pelletiers de leurs fils adoptifs : « Noreture » (l'éducation) ne peut rien contre « nature. » (Vers 1373-1383.)

Les nobles ont des qualités physiques et morales qui se trouvent en eux dès leur naissance. Guillaume, fait pour commander, réussit à s'imposer même à ceux qui ne l'avaient pas compris au début. Il doit cette réussite à ses qualités : générosité, grandeur d'âme, patience, autorité, énergie. De même Gratienne, à qui ses six ans de vie royale ont donné l'habitude du gouvernement au point qu'elle dirige seule le petit royaume de Gléolaïs après la mort de celui-ci. Elle sait recevoir ; mais elle n'hésite pas non plus à ordonner une mobilisation afin de guerroyer. Lovel et Marin sont généreux et fiers ; désintéressés, ils sont incapables de s'habituer à une activité mercantile, mais ils seront parfaitement à l'aise à la guerre ou à la chasse.

La conception aristocratique du monde, chez Chrétien de Troyes, repose sur une croyance à l'inégalité naturelle, considérée comme exactement parallèle à l'inégalité sociale.

Les marchands et les bourgeois restent roturiers, c'est-à-dire « vilains » dans tous les sens du terme. Il y a, chez eux tous les défauts qui peuvent les rendre méprisables. Ils sont grossiers ; au mendiant royal, ils adressent des injures « ce truand, ce ribaut » ; à l'égard de la reine, ils se montrent discourtois : « n'y a ne boure ne garmos. » Souvent ils sont lâches et brutaux : ils battent le roi, ils frappent les enfants, ils poursuivent Guillaume, prêts à le tuer.

Leur esprit n'est occupé que d'une seule chose : l'argent. Ils songent essentiellement à ne pas se laisser voler, ni par les mendiants, ni par les larrons ou les « meurdriers ». Ils méprisent ceux qui ne travaillent pas. Ils méprisent aussi ceux qui sont pauvres. Ils injurient leurs serviteurs. Il y a chez eux tellement de cupidité qu'ils acceptent des cadeaux de la reine à une seule condition : elle doit les leur acheter avant de les leur donner. Enfin ils sont de nature inélégants : ils ne sont pas faits pour porter de beaux costumes, des vêtements somptueux :

> Lor contenances et lor cieres
> Furent si foleś et si nices
> Que des mantiax et des pelices
> Sanloit c'on lor eüst prestés (v. 3216-3219).

Chez eux comme chez les nobles, on aperçoit cette tranquille confiance en un ordre social qu'ils trouvent naturel : les enfants seront eux aussi pelletiers. Quiconque est né dans une classe doit y rester, c'est dans l'ordre. Il ne sert à rien de protester ; un truand ne peut pas être autre chose qu'un mendiant ; il ne changera pas. La seule ascension qu'ils puissent admettre, c'est celle du serviteur qui devient intendant.

Il existe en effet un correctif à cette immutabilité des classes. Si un homme appartient, par son rang social, à une classe déterminée, il doit en conserver l'état d'esprit, les qualités et les défauts ; sinon il y a déséquilibre, et il mérite le blâme de ses égaux ou la récompense de ses supérieurs. A un certain état doit correspondre un certain caractère : si, quand on présente à Guillaume une aumônière pleine d'argent, il la refuse, il prouve sa fierté ; mais cette fierté est un défaut ou du moins une sottise aux yeux du marchand :

> Vassal, trop estes de grant cuer,
> U trop sos, u trop desdaigneus,
> Quant d'avoir estes besoigneus,
> Et ne daignez cinq besans prendre (v. 734-37).

Lorsque Marin et Lovel refusent de travailler, leurs parents oublient leurs qualités réelles : ils doivent prendre un métier. Cela correspond exactement à leur caste d'emprunt.

Inversement, à un certain caractère doit correspondre un certain rang social ; sinon, il y aurait une injustice. C'est pourquoi, lorsque Guillaume paraît devant son neveu, le nouveau roi d'Angleterre, celui-ci, reconnaissant ses qualités, lui propose d'être son sénéchal, c'est-à-dire de l'anoblir. Lorsque Marin et Lovel sont amenés devant le roi de Catenasse, il est heureux de constater leurs vertus et les récompense en les adoptant : lui aussi les anoblit. Enfin, si Foukier et Gosselin, malgré leurs soins paternels envers leurs deux fils adoptifs, ne reçoivent que de l'argent et de beaux vêtements, il faut reconnaître que le prud'homme qui avait recueilli Guillaume en est récompensé ; le roi fait venir le bourgeois et son fils, et leur promet

> qu'il lor donroit chastiaus et tours (v. 3292).

Eux aussi deviennent donc nobles. Tandis que le bourgeois

anobli devient le conseiller de Guillaume, ses deux fils sont faits chevaliers et épousent les filles de deux « riches contes ».

On pourrait, sans trop d'exagération, dire que le beau passage où Gléolaïs fait l'éloge des qualités de Gratienne n'est que la traduction d'un état d'esprit analogue. Il oppose la valeur morale de la jeune femme à son humble naissance. Il veut réparer une injustice.

On peut en effet donner deux interprétations de ce passage ; celle des assistants : le barbon est follement amoureux, si bien qu'il en oublie les véritables lois du mariage ; on doit éviter une mésalliance lorsqu'on est noble ; Gléolaïs serait alors emporté par la passion lorsqu'il prononce des mots qui sont la condamnation de l'hérédité des vertus nobles :

> Maint mauvais sont de bon issu
> Et de mauvais rissent li boen (v. 1168-1169).

Ou bien il est permis de dire, et c'est là, je crois, la pensée de l'écrivain : Gléolaïs, comme les autres personnages du roman, admire les vertus de Gratienne autant que sa beauté ; il veut donner à celle-ci un rang digne de ses qualités ; elle a « trop de vertus pour n'être pas châtelaine ». La preuve qu'il ne méprise nullement son rang à lui, c'est qu'il considère que c'est la volonté de Dieu de récompenser celle qu'il prend pour une fille repentie.

> Or si t'a Diex si haut montee
> Qu'il veut que tu soies m'espouse (v. 1180-1181).

C'est la manière la plus élégante de comprendre l'épisode. En effet Gratienne n'a toutes les vertus, aux yeux du romancier, que par son appartenance à l'aristocratie.

Deux mépris caractérisent le noble : celui du travail, celui du bourgeois ou du vilain qui travaille. Mépris de l'argent, mépris du « convoiteux » qui ne songe qu'à gagner de l'argent. Cela n'empêche pas, dira-t-on, Guillaume, de devenir lui-même un travailleur et un marchand : mais il agit par humilité chrétienne ; il méprise la convoitise à laquelle il adresse une tirade plus édifiante qu'éloquente ; elle nous permet de voir au passage où se rencontrent la morale aristocratique et la morale chrétienne ; l'une fait de certaines valeurs terrestres personnelles,

comme l'honneur et l'amour, le but de la vie, l'autre met ce but hors de la vie, mais toutes deux méprisent les biens terrestres, considérés en eux-mêmes.

Guillaume ne cherche pas la richesse ; elle vient à lui. Les marchands la cherchent durant toute leur existence, et ils font de cette activité intéressée une doctrine que Foukier expose à Lovel. Le négociant de Galvaide comme ceux de Catenasse feront l'éloge du travail ; cependant ni Lovel ni Marin n'y sont propres ; et cela même devient une preuve de leur noblesse. Ils sont incapables de déroger ; ils ne sont aptes qu'au métier des armes.

Par exemple, le plus généreux des pères adoptifs a donné aux deux jeunes gens, en même temps qu'un cheval et un roncin, un domestique, nommé Rodains ; lorsqu'on a tué le cerf, c'est le serviteur qui va chercher, dans un couvent voisin, le pain, le sel et le vin ; ces soins sont trop vils pour les jeunes princes.

La première qualité du noble est l'honneur ; c'est l'orgueil du nom qui empêche Guillaume d'accepter sans révolte qu'on le considère comme un truand (s'il a mendié, nous dit-il, c'est pour les autres et non pour lui). De même, refusant la place de sénéchal, il ne veut pas déroger ; s'il accepte un rang à la Cour, il ne peut être moins que roi. C'est l'orgueil de caste qui interdit au début à Gratienne d'épouser Gléolaïs ; il lui souvient qu'elle fut reine ;

Or seroit feme a un baron. (v. 1109).

A l'honneur se joignent d'ailleurs des qualités morales personnelles ; telles la sincérité, la fidélité au serment, le désintéressement. La bravoure ne manque ni aux enfants, ni à leur père. Il faut un effort à Guillaume pour renoncer à se battre ; il est vrai que ce sont les marchands qui l'en empêchent ; on ne nous parle pas des scrupules de chrétien que Guillaume aurait dû avoir. N'importe, lui et ses fils savent se battre.

Mais n'y a-t-il pas contradiction entre cette conception de l'aristocratie et l'attitude de Gratienne, et même la donnée du roman ?

Non, car si Gratienne résiste au moment où le barbon la demande en mariage, c'est d'abord qu'elle ne veut pas déroger. Elle refuse par orgueil, nous l'avons constaté ; ensuite, elle

reste fidèle à son mari, et conserve intacte sa vertu grâce à un mariage blanc. Il n'en est pas moins vrai qu'elle veut la terre, et ne veut pas de l'homme :

L'un veut et l'autre ne veut mie.
La terre veut, de lui n'a cure. (v. 1196-1197).

Il est exact qu'elle accumule les mensonges, et multiplie les jeux d'une coquetterie mêlée parfois à quelque hypocrisie. Mais tout d'abord nous pouvons admettre qu'elle défend sa vertu ; elle protège, d'autre part, sa sécurité : car par la suite, elle sera respectée, comme suzeraine, et ne courra plus le risque de tomber aux mains de quelque roturier brutal et cupide. Dans les explications que nous donne l'auteur, nous ne voyons plus ce mépris de la convoitise primitivement manifesté par Guillaume et sa femme.

Y a-t-il même une moralité vraiment chrétienne dans *Guillaume d'Angleterre* ? On ne peut pas voir, en cette histoire d'une humiliation assez longue, d'une série d'épreuves assez dures, mais terminée par un triomphe terrestre, la véritable morale ascétique de la sainte pauvreté, telle qu'on la rencontre, par exemple, dans le *Saint Alexis* ? Non. Il n'y a ni martyre, ni renoncement total ; Gratienne remonte très vite, et, en deux étapes, devient de mendiante dame de compagnie, puis souveraine d'un petit État. Guillaume, méprisé, insulté et en danger de mort, pâle de douleur et de faim, devient serviteur, puis intendant ; il retrouvera sa femme sans avoir subi d'autres épreuves que quelques blessures d'amour-propre ; il a souffert de la séparation, mais le lecteur aperçoit aussi, et surtout, le couronnement de toutes ces épreuves, véritable victoire temporelle. Les nobles personnages, qui, sont en même temps de nobles cœurs, semblent écraser de leur générosité les marchands, les bourgeois, les êtres méprisables qui avaient cru leur faire quelque bien, mais qui étaient seulement les instruments d'épreuves voulues par Dieu.

La piété du roi et de la reine est, elle aussi, une vertu aristocratique. Le romancier ne trouve pour qualifier leur foi que les termes habituellement employés pour peindre les amants courtois : ils ont noble cœur, « pur et loyal ». C'est en eux-mêmes que se trouve le principe de leur piété ; ils mettent leur point d'honneur à réaliser jusqu'au bout ce que Dieu a voulu.

La foi de la reine, ou même celle du roi n'est pas la foi de l'ascète ou du moine mendiant. Ils n'ont pas renoncé : ils retrouveront avec joie tout ce qu'ils avaient quitté ; ils auront appris à mieux rendre grâce à Dieu. On ne peut comparer ce récit (Wilmotte n'y a pas manqué) qu'à celui de Job, où l'appréciation des biens terrestres n'est pas effacée par la piété. Un court passage, intéressant au point de vue moral et littéraire, nous renseigne sur la position de l'écrivain : il a trop de biens, celui à qui les avantages matériels ne servent à rien ; l'avare a toujours trop de biens ; il n'en aura jamais assez pour que cela lui serve à quelque chose.

N'a pas l'avoir qui l'emprisone ;
Mais cil qui le despent et done (v. 921-922).

Dans cette déclaration, nous trouvons la justification de la richesse des seigneurs ; ils méritent leurs biens par leur « dépense ». Quand le roi termine en disant :

« Cil l'a, et si le doit avoir,
amis et honneur et avoir », (v. 923-924).

il nous fait présager l'heureuse fin, le dénouement qui consacre sa fortune. Pour avoir toujours noblement méprisé la convoitise, les héros du roman seront comblés. Telle est l'explication déjà traditionnelle au temps de Chrétien de Troyes, des richesses de la noblesse et de la royauté. Nul plus que les trouvères, qui vivaient des libéralités des seigneurs, ne contribua à répandre cette doctrine à la fois morale et sociale.

Faut-il voir dans Chrétien de Troyes (en admettant l'attribution qu'a choisie Wilmotte) un philosophe de l'aristocratie, une sorte de défenseur conscient de l'ordre social de son époque ? Quand il attaque les vilains, cela est évident. Il est l'admirateur de la noblesse ; et nous avons bien vu qu'il se refusait à écrire un roman purement chrétien ; ses héros cherchent l'aventure, ils ne méprisent pas les vices du siècle au point de se retirer totalement du monde, du moins pour toujours.

Toutefois nous reconnaîtrons dans certaines de leurs réponses, de leurs attitudes, des faiblesses incompatibles avec le haut idéal exposé précédemment. L'hypocrisie, et les calculs un peu cupides et ambitieux de Gratienne, la lâcheté relative de Guil-

laume, les mensonges, même destinés à conserver aux fugitifs leur incognito, tout cela est en contradiction avec le point d'honneur aristocratique, comme avec la morale chrétienne.

Chrétien de Troyes est un romancier réaliste. Il sait observer ; il sait dépeindre le monde qu'il a sous les yeux ; et, quels que soient ses préjugés de caste, il ne va pas toujours jusqu'à les préférer à la réalité. Et, parce qu'il a vu quelquefois des mariages dictés par des considérations de puissance, parce qu'il a connu des ambitieuses, il crayonne un épisode réaliste où un amoureux courtois est berné par une femme de tête.

Parce qu'il a su peindre l'activité des marchands aussi bien que leur robuste bon sens, il met sur les lèvres de Foukier la plus remarquable satire de la puissance de l'argent ; car il ne nous le cache pas : l'argent règne dans les cours, et pour un bourgeois comme pour un noble, la richesse est déjà le commencement de la réputation. Il n'est donc pas aveugle devant la montée des parvenus ; il suggère une solution du problème social quand il parle de l'anoblissement du prud'homme et de ses enfants.

Mais dans le portrait fidèle de la société du XII^e^ et du XIII^e^ siècle, ce n'est pas seulement l'aristocratie qui apparaît ; nous voyons aussi les marchands, les marins et les serviteurs ; les uns maltraitent les autres et les méprisent comme ils sont à leur tour méprisés par les classes sociales situées au-dessus d'eux. Comme dans l'épisode du château de « Pesme Aventure » d'*Yvain*, nous entendons les plaintes de pauvres gens, ceux qui souffrent des guerres où les barons trouvent leur joie.

Ainsi, malgré les tendances aristocratiques de Chrétien, nous trouvons dans son roman la description d'autres catégories sociales, très différentes de la noblesse. Nous voyons que cette société, fondée sur la propriété du sol, commence à connaître le pouvoir de l'argent. Par delà les idées conventionnelles et les fictions romanesques, il y a, dans *Guillaume d'Angleterre*, une compréhension notable de la réalité.

C. FOULON.

MÉLANGES

POUR LE COMMENTAIRE DE *RENART*
« Gariz est qui *ses manches tient* ». (éd. M. Roques, I, 528).

M. Mario Roques in his recent edition of the first branch of the Renart cycle gives the italicised phrase in his glossary as : « Tenir ses manches fermées, parce qu'elles sont bien garnies. » The sleeves here mentioned are undoubtedly the long and wide ceremonial sleeves, so ample that, as Miss Goddard shows in her dissertation on costume, a game of "tables" could be carried in them. Basing my arguments both upon literary examples of contemporary usage and upon the context, I wish to propose a further elucidation of the phrase « tenir ses manches » as found in M. Roques' text.

The situation in Branch I. of the *Roman de Renart* may be recalled as follows. Brun, the bear, has been sent to fetch Renart for judgment before the court of king Noble, the lion. The fox in characteristic fashion sets a trap for the royal messenger whom he plans to catch in a tree trunk by means of a honey-comb. By talking of food he will excite his victim's greed, and so he begins to say that the bear's visit was useless since he was himself leaving for the court after the necessary precaution of eating a good meal beforehand. Renart then contrasts the reception of an important visitor at court with the shabby treatment given to lesser fry. It is at the beginning of this development that occurs the allusion to holding a man's sleeves :

> Sire Bruns, mais vos ne savez,
> l'en dit a cort : « Sire, lavez »
> au riche home, quant il i vient.
> Gariz est qui ses manches tient. (525-528).

Now it seems to me that the holding of sleeves cannot here be separated from the ceremony of washing hands before meals often alluded to in Old French texts. It is clear that in order to wash one's hands there was need for the holding back of the wide ceremonial sleeve, and there are instances of such a custom in texts like *Galeran de Bretagne* and *Guillaume de Dole*. However I have particularly in mind two curious passages from the part of the *Roman des Sept Sages* contained in pages 125 to 133 of Misrahi's edition.

A vavassor is in a boat with his young son. Two birds fly overhead and cry out. The boy interprets the birds' message as a prophecy that he will grow up to be of such high rank that his father will be glad if permitted to hold his son's sleeves at the ceremony of washing, with his wife acting as carrier of the towel. I quote the most relevant words from the boy's speech...

> Se joue daignoie tant sousfrir
> Que je vous laissaisse *tenir*
> *Mes manches* quant devrai laver.. (4715-7).

The father was angry at this interpretation and threw his son into the sea, but he survived to become a king and return home. Then when, before a meal, the father wishes to hold his sleeves and the mother to carry the towel at the washing of hands preparatory to eating, their son refused them this honour. Again I quote the lines which are immediately relevant :

> Au roi volt *ses manches tenir*
> Mais li rois ne le volt souffrir (4975-6).

The passage in the *Roman de Renart* is altogether similar : the visitor is important, he is invited to wash his hands, and it is a privilege to hold the sleeves of his garment for him on such an occasion. I therefore propose for the line at the head of this note the following translation. — "The man is fortunate who holds his sleeves (for the washing of hands)." The sleeves, of course, are those belonging to the important visitor at court, and one must therefore take a stressed pronoun *li* as understood in front of the second verb. In support of the meaning I have given to "gariz" may be cited the lines in the

Roman de la Poire, edited by Stehlich, where the poet Messire Thibaut says charmingly of the lover in the lady's embrace :

> Gariz est cui ele a lié
> De ses biaus braz.... (409-410).

Faith LYONS.

SUR L'INTERPRÉTATION DU VERS 3301 DU *CONTE DU GRAAL* : « *Le graal trestot descovert.* »

Le graal trestot descovert : ce vers de Chrétien de Troyes se lit dans l'épisode bien connu de la visite de Perceval chez le Roi pêcheur [1]. Le cortège du Graal, sortant d'une chambre et allant dans une autre, a déjà traversé la grand'salle du château ; Perceval, très intrigué, mais trop fidèle à la recommandation de Gornemant de Goort, s'est abstenu de demander en l'honneur de qui l'on fait le service du Graal. Sur une table d'ivoire, dressée dans la salle, le Roi pêcheur et son hôte ont commencé un repas magnifique ; or, à chaque changement de service, le Graal — et non plus tout le cortège — passe de nouveau devant les convives, sans que Perceval, craignant toujours de trop parler, se décide à poser la question dont il ignore, d'ailleurs, la vertu libératrice :

> Mes plus se test qu'il ne covient,
> Qu'a chascun mes don l'an servoit
> Par devant lui trespasser voit
> *Le graal trestot descovert*,
> Mais il ne set cui l'an an sert,
> Et si le voldroit mout savoir [2].

On a déjà beaucoup discuté, et l'on discutera encore, sur le sens de la scène mystérieuse qui se déroule au château du Roi pêcheur ; dans ce débat toujours ouvert, le détail du Graal « trestot descovert » n'a pas manqué de retenir l'attention et d'être exploité en faveur de thèses diverses, sinon opposées.

1. *Perceval* ou *Li contes del Graal*, édition A. Hilka (Halle, 1932), v. 3301.
2. Vers 3298-3303.

Sans reprendre ici toute la question, je voudrais proposer, de ce vers 3301, une interprétation que je crois nouvelle : si elle est exacte, elle aura l'avantage de restreindre la controverse et de couper court à des spéculations sans fondement.

Autant que je sache, aucun commentateur ne semble s'être encore avisé d'entendre le Graal « trestot descovert » autrement que le Graal « non recouvert », le Graal « sans couvercle ».

C'est ainsi, par exemple, que A. Hilka rapprochant, et il n'est pas le seul à le faire, le cortège du Graal d'un cortège eucharistique, attribue à l'expression une valeur liturgique : selon lui — qu'on veuille bien se reporter à la longue note où il commente notre vers 3301 aux pages 687-688 de son édition —, le Graal *découvert* serait le calice *non recouvert* de la patène, c'est-à-dire, en la circonstance, du « tailloir » d'argent que porte la seconde demoiselle du cortège. On sait que l'ensemble de cette interprétation soulève des difficultés singulières, sans doute insurmontables ; mais je me contente de rappeler que, si le Graal de Chrétien est un vase sacré, il ne peut être assimilé qu'à un ciboire ou un *porte-hosties*.

E. Anitchkof, dans son article sur *le saint Graal et les rites eucharistiques* [1], n'a pas tiré parti du vers 3301 ; en revanche, M^me^ Lot-Borodine [2], contestant les assertions du précédent critique, a évidemment compris « trestot descovert » au sens que nous avons dit ci-dessus : « W. Golther — écrit-elle — dans son récent livre *Parzival und der Graal* (1925), insiste avec raison sur le caractère de *communion de malade* que présente la scène au château du Graal. Le cortège, sortant d'une pièce, traverse la salle pour entrer dans une chambre voisine, celle du vieil infirme, frère du Roi pêcheur, communiant unique. De cette pièce le Graal sort *à découvert*, repassant à chaque service au milieu des convives. Cela rappelle, ainsi que le remarque justement l'éminent philologue allemand, l'usage traditionnel de l'Église de bénir, le Samedi Saint, tous les aliments ; et aussi, disons-le de notre côté, la bénédiction avec le ciboire qui est de règle dans ce genre de communion à domicile [3] ».

1. *Romania*, LV, 1929, pp. 174-194.
2. *Romania*, LVII, 1931, pp. 147-205, *Autour du Saint Graal*, II.
3. *Loc. cit.*, pp. 185-186.

Mais voici maintenant, en vive réaction contre les interprétations liturgiques, une opinion bien différente de M. J. Fourquet, auteur d'un livre important sur *Wolfram d'Eschenbach et le Conte del Graal* [1] : d'après lui, Chrétien aurait tout simplement voulu décrire deux repas différents, et tout l'épisode s'expliquerait par une question d'étiquette. Le père, invisible dans sa chambre et supérieur en dignité à son fils, serait servi le premier avec le Graal, le vase en or dont il aurait l'usage exclusif, tandis que le Roi pêcheur et son hôte devraient se contenter d'être servis ensuite dans la grand'salle avec le « tailloir » d'argent. L'apparent mystère du cortège se résoudrait clairement en un cérémonial de cour [2]. J'avoue que cette explication très personnelle ne me convainc pas et qu'elle me paraît contredite par le texte même de Chrétien ; mais qu'il me suffise ici de constater que M. Fourquet n'a pas attaché un sens nouveau au Graal « trestot descovert » ; il écrit, en effet, avec toute la netteté désirable : « Pendant ce temps, le va-et-vient du Graal indique que, dans la pièce voisine se déroule, service après service, toute l'ordonnance d'un repas royal : on apporte le Graal couvert, pour le remporter vide et découvert [3]. »

Quelques autres exemples seront de nature à prouver, je crois, la régularité et la persistance d'une interprétation que je me permets de considérer comme erronée :

A l'article *descovrir*, l'*Altfranzösisches Wörterbuch* de Tobler-Lommatzsch cite notre vers 3301 sous le sens de « aufdecken, entblöszen » en renvoyant expressément à l'édition et au commentaire de Hilka.

K. Burdach, dans son livre intitulé *Der Graal*, publié en 1938 [4], traduit « le graal trestot descovert » par « der Gral völlig unverdeckt » (p. 419).

M. E. Hoepffner, dans son compte rendu [5] de l'étude de

---

1. Paris, Les Belles Lettres, 1938 (Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg).

2. *Op. cit.*, pp. 152-155.

3. *Ibid.*, p. 153.

4. Stuttgart (Forschungen zur Kirchen- und Geistesgeschichte, vierzehnter Band).

5. *Romania*, LXV, 1939, pp. 397-413.

J. Fourquet, prend aussi « découvert » au sens de « non recouvert »[1].

Enfin, M. Lucien Foulet, dans sa récente transcription du *Conte du Graal* en français moderne, garde textuellement l'expression de Chrétien de Troyes : « Mais il se tait plus qu'il ne convient. Car à chaque nouveau mets qu'on place devant eux, il voit repasser *le graal tout découvert*, et il ne sait toujours pas qui l'on en sert[2]. »

Assurément, *découvert* au sens de « non couvert », « sans couvercle », est parfaitement normal, banal, et c'est sans doute pour cette raison que l'expression de Chrétien n'a pas éveillé la défiance. Cependant, à la regarder de près, on doit se rendre compte que l'interprétation généralement admise n'est guère satisfaisante. Il est surprenant tout d'abord que dans aucun autre passage Chrétien n'ait dit que le Graal fût *couvert* ou *découvert* ; bien que son art de conter se plaise aux allusions rapides, il est permis de croire qu'il aurait été plus explicite s'il avait attaché quelque importance, liturgique ou autre, à un « couvercle », quel qu'il soit, du Graal.

Autre objection : il ne suffit pas d'expliquer *descovert*, il faut aussi expliquer *trestot*. Que pourrait bien signifier ce dernier mot, si *descovert* voulait dire « sans couvercle » ? Le Graal doit être *couvert* ou *non couvert* ; un état intermédiaire ne me paraît pas concevable ; à moins d'être un mauvais écrivain, ce qu'il n'était pas, Chrétien n'avait pas à spécifier que le Graal n'était pas, *pas du tout*, recouvert. A lui seul, *trestot* nous invite à chercher dans une direction nouvelle.

---

1. *Romania*, p. 409 et n. 3.

2. *Perceval le Gallois ou le Conte du Graal*, mis en francais moderne par Lucien Foulet, préface de Mario Roques (*Cent Romans Français*, Éditions Stock, Paris, 1947). — Dans la préface (p. XXII), M. Mario Roques écrit de son côté : « Quand les tables sont mises, à chaque nouveau mets placé devant le roi et ses convives, on voit repasser à travers la salle, venant d'une chambre et pénétrant dans une autre, non pas tout le cortège mais le « Graal », porté *à découvert*. » M. Roques a-t-il compris exactement comme M. Foulet ? Il me semble que oui, sans que j'en sois tout à fait sûr.

M. G. Cohen transcrit par « tout découvert » l'expression de Chrétien (*Chrétien de Troyes et son œuvre*, nouvelle édition revue, corrigée et augmentée, Paris, L. Rodstein, 1948, p. 411).

J'ai été ainsi amené à proposer l'interprétation très simple que voici : à mon avis, « trestot descovert » ne signifie rien d'autre que « non caché, très apparent, tout à fait visible » ; l'idée de Chrétien a été celle-ci : Perceval voit parfaitement le Graal, le Graal lui crève les yeux, et il ne se décide jamais à poser la question ; chaque fois que le vase, dans toute sa splendeur, traverse la salle, une chance supplémentaire lui est offerte, mais il laisse toujours passer l'occasion. Ainsi, le vers 3301 serait en rapport étroit et logique avec le *leitmotiv* de la scène : le silence obstiné de Perceval.

Je pense que cette interprétation échappe aux deux objections que je signalais tout à l'heure, et je ne crois pas qu'on puisse lui reprocher de forcer le sens de *descovert* : au XII^e^ siècle déjà, le verbe « découvrir » signifiait à la fois « ôter ce qui couvre une chose ou une personne », et « montrer, révéler, mettre en évidence », le second sens découlant du premier ; cette double valeur appartenait aussi bien au participe passé, employé ou non comme adjectif ; on la constate également pour l'expression adverbiale « a descovert ». Sans entreprendre une longue justification philologique [1], je citerai seulement un autre passage du *Perceval* où *descovert* est employé adjectivement, comme au vers 3301, dans un sens étendu que n'admettrait plus la langue d'aujourd'hui :

...Qu'il n'est pas sages qui ne dote,
Ou soit a gas ou soit a certes,
Felenies trop *descovertes* [2].

Au surplus, un passage de la *Suite du Conte del Graal* me fournit un argument décisif ; un continuateur de Chrétien a repris telle quelle notre expression dans un épisode où le cortège du Graal se déroule, avec certaines innovations, sous les yeux de Gauvain :

...une pucele
Qui moult estoit et gente et bele

1. Il peut suffire, en effet, d'observer que *découvert* est le contraire de *couvert*, bien attesté au sens de « caché, secret ».

2. Vers 2812-2814. — M. Foulet (*op. cit.*, p. 67) traduit excellemment : « Qu'on plaisante ou qu'on soit sérieux, il n'est pas sage celui qui ne craint les méchancetés trop *claires*. »

. . . . . .
Entre ses mains hautement porte
Un graal *trestout descovert*.
Gauvains le vit *tout en apert* [1].

Tout en apert (visiblement, clairement) n'est évidemment qu'un équivalent explicatif, une glose, ou un synonyme de *trestout descovert* [2].

On devra, je crois, renoncer à l'espoir de trouver quelque secours dans le vers 3301 du *Conte del Graal* pour tenter de découvrir le sens caché de l'énigmatique épisode ; je ne serai pas le dernier à le regretter.

Jean FRAPPIER.

Note additionnelle. — L'interprétation fort simple présentée par M. J. Frappier pourra réjouir les esprits qui souhaitent de dégager le Graal de ses mystères ; elle n'exige pas un commentaire. Mais puisqu'une note de mon excellent collaborateur fait état de mon témoignage, tout en marquant son incertitude du sens à lui attribuer, il me permettra d'éclairer ici ce mince détail.

Si j'avais eu l'impression de comprendre le *trestot descovert* exactement comme mon ami L. Foulet, je n'aurais certes pas cherché une autre traduction que la sienne. Mais j'ignorais, et j'ignore, comment il l'entendait : traducteur, et non exégète, il était tenu de garder l'imprécis mystérieux [que M. Frappier se refuse toujours à admettre] de l'original. Je n'étais pas obligé à la même réserve ; aussi bien je croyais avoir eu l'audace, modeste, de prendre parti ; car, pour moi, en français moderne, *à découvert*, que j'ai choisi, est tout autre chose que *découvert*.

---

1. *Perceval le Gallois*, édit. Potvin, t. III, p. 369, v. 33-38.

2. Le sens de « a descouvert » me paraît le même dans ce passage du *Roman de l'Estoire dou Graal* de Robert de Boron :

Ton veissel o mon sanc penras,
En espreuve le meteras
Vers les pecheeurs *en apert*,
Le veissel tout *a descouvert*.
(Édit. W. A. Nitze, Classiques français du moyen âge, vers 2469-2472.)

L'exemple suivant de Chrétien de Troyes rend presque perceptible le glissement de sens subi par *descouvert* :

Mes quant il les vit *an apert*
Que del bois furent *descovert*.
(*Perceval*, v. 127-128.)

Une maison dont on refait la toiture reste *découverte*, et pendant ce temps ce qui est *à découvert* c'est le dernier étage, choses et gens, et non la maison ; sur la table on met la soupière *découverte* ou non, on ne dirait pas *à découvert*. Sur l'autel le calice apparait *à découvert* quand l'officiant a enlevé le tissu qu'on appelle « voile du calice » ; il est *découvert* quand l'officiant a enlevé la « patène » posée sur le calice et la « pale » qui lui est superposée. Cela revient à dire que *découvert* s'applique à l'objet privé de son couvercle ou de sa couverture, et uniquement du point de vue de cet objet ; *à découvert* s'applique à l'absence de protection contre ce qui peut, du dehors, atteindre cet objet, traits, pluie, regards, etc.

Ainsi j'ai entendu, et je pensais avoir fait entendre que, pour moi, le Graal, avec ou sans couvercle, était porté sans être protégé par un tissu, un voile et encore moins une cloche, donc exposé à la vue de tous, Perceval y compris. Sur ce point je rejoins, par un autre chemin, l'interprétation de M. Frappier ; mais je ne saurais exclure la possibilité d'une explication mystique pour cette exposition sans voile du Graal, pas plus que pour le « voile » qui couvre le calice quand on le porte, et que le prêtre enlève à l'autel [comparaison qui n'implique pas que j'assimile le Graal à un calice ; ceci dit pour rassurer M. Frappier qui me demande « de bien indiquer à nos lecteurs qu'il n'admet pas cette assimilation »]. — Mario Roques.

DISCUSSIONS

ÉTYMOLOGIE DU FR. *FREUX* « ESPÈCE DE CORNEILLE »

I

Dans une étude sur l'étymologie du fr. *freux* (*Romania*, LXX, 145 ss.), M. Lecoy tâche d'invalider la vieille explication, remontant à Diez, d'après laquelle le mot *freux* est un emprunt fait au francique **hrôk*, explication que j'ai maintenue et élargie dans mon *Dictionnaire étymologique*. Il s'attaque d'abord à la forme reconstruite de l'ancien français **fruec*, qui, étant reconstruite, ne devait pas être donnée sans astérisque. Plus loin, se basant sur le vocalisme de noms de personnes comme *Drôgo* > *Drieu*, il est plutôt d'avis que **hrôk* aurait abouti à **frieu*, *freu*. Je ne poursuis pas la discussion au sujet de l'évolution phonétique de ce nom, je constate seulement — et ce sont là probablement les « lumières » dont le fonds échappe à M. Lecoy — qu'un autre mot francique, entré en gallo-roman comme **hrôk*, et rimant avec celui-ci, à savoir **brôk* « marais » (a.h.a. *bruoch*), aboutit en ancien français à *bruec* « marais, bourbe », en wallon moderne *breux* (*broux*)[1].

Il est vrai que, dans les plus anciens mots d'emprunt de source francique, ceux du VE-VIE siècle, les occlusives sourdes se sonorisent comme dans les mots de l'ancien fonds gallo-roman. Mais il n'en est pas de même pour les mots romanisés vers ou après 550, époque à laquelle le processus de la sonorisation était déjà terminé. Les mots appartenant à la première catégorie font partie de la langue commune du nord de la France et se trouvent un peu partout au nord de la Seine. La seconde catégorie comprend des termes romanisés à l'époque de la romanisation des dernières colonies franques, les « mots-reliques », qui, en général, restent limités à la région qui les a vus naître. Or, *freux*, désignation d'une espèce d'oiseau, sans importance pour la vie de tous les jours, dont on n'a pas encore réussi à trouver le lieu d'origine, ne peut sans doute pas être rangé parmi les mots officiels. Sa romanisation ne remonte certainement pas aux premiers contacts des deux nations

1. Cf. *Rom. Germ.*, I, 100 : *Dolembreux*, Liège, à côté de la forme flamande *Dölembruke* ; *Le Breux*, *Breucq*, *Breu*, lieux dits dans les arrondissements de Béthune, Saint-Omer, Boulogne-sur-Mer ; *Maizebreux*, dép. Meuse, etc.

au nord de la France. Sa romanisation ou francisation s'est produite, quand *-c-* dans des mots comme locus, focus, coquus était déjà sonorisé. Mais la diphtongaison des voyelles longues accentuées était encore en pleine évolution. De même, le francique **skâk* « butin, déprédation » (a. h. a. *skâch*) conserve, romanisé, l'occlusive finale, mais la voyelle accentuée *a* aboutit a *-e-* (a. fr. *eschec*) comme l'*a* long des mots latins[1].

Je retiens donc, contrairement à ce que croit M. Lecoy, que, supposé que le mot francique **hrôk* soit réellement entré dans le vocabulaire gallo-roman, l'évolution phonétique que j'ai esquissée, correspond rigoureusement aux exigences de la phonétique ; **hrôk* est romanisé sous la forme *frôcu*, devient **fruec*, pluriel **frues*, et aboutit finalement à *freu*. L'amuissement des finales après des voyelles longues est, abstraction faite des régions du nord-est et du sud-ouest de la France, un fait accompli au XIIIe siècle. En outre, des formes analogiques, refaites d'après la forme du pluriel, se trouvent, sur le continent, également depuis le XIIIe siècle ; cf. W. Benary, *Zur Geschichte des konsonantischen Auslauts der Nomina*, (diss. Heidelberg, 1902).

Après coup, M. L. a trouvé des formes anglo-normandes du mot en question, *fru*, *fruy*, avec les dérivés *frias*, *frion* (p. 157), qu'il juge « difficiles à expliquer » ; difficiles, certainement, s'il faut les ramener à la base **frou*, que M. L. suppose pour le *freux* moderne. Dans le *Traité* de Walter de Bibbesworth (XIVe siècle), *fru* rime avec *pu*, part. passé du verbe *paître* (p. 157), ce qui ne présente rien d'insolite, puisque la diphtongue *-ue-* (que je suppose dans le prototype de *freux*) aboutit en anglo-normand à *-u-*, comme l'ancien *-ū-* long, cf. *mute* = *muete*, *colure* = *coluevre*, etc. D'autre part M. L. constate que le latin fagus, écrit *feu*, rime avec follis, écrit *fue*. Si on ramène cette rime à la forme normale de l'ancien français (*fou : fous*) on voit, à n'en pas douter, qu'une base **frou* ne correspond point à la forme anglo-normande du *freux* littéraire. Mais, vu le manque de précision dans les graphies que présente le *Traité*, M. L. croit tout de même « que la possibilité d'interpréter *fru* comme l'équivalent d'un **fro*, **frou* continental, reste entière »[2].

Je regrette de devoir être d'un avis contraire. Les dérivés *frias*, *frion*, à l'explication desquels M. L. renonce, démontrent que dans la voyelle *-u*

1. J'attire en même temps l'attention sur le fait que l'*a* de **skâk* ne devient pas *-ię-*, malgré la palatale précédente ; des mots latins comme carus, canis se prononçaient déjà *kjerə kjēnə*, quand **skâk* entra dans le langage gallo-roman ; l'*â-* long de **skâk* suit dorénavant l'évolution de l'*a* long dans les mots comme pādre, etc.

2. En parlant des formes prises dans le *Traité* de Walter, M. L. croit devoir prendre à partie l'auteur d'une dissertation sur Walter, M. Schellenberg, qu'il juge « très médiocre », en reprochant à l'auteur de ne pas ranger *fu* avec les mots contenant un *-au-* étymologique. C'est être par trop sévère que d'exiger d'un étudiant, qui travaille en 1933, qu'il prévoie les « lumières » que M. L. déploiera 15 ans plus tard.

de *fru* devenue protonique, il y avait un élément palatal, que la graphie *fru* ne pouvait pas être interprétée comme une graphie inexacte pour *frou*, et cet élément palatal manque dans l'équivalent anglo-normand du lat. fagu, comme je viens de le démontrer.

Tous ces efforts pour démolir une vieille étymologie, jusqu'ici reconnue universellement, ont été déployés, parce que M. L. avait trouvé, dans le fabliau de *Constant du Hamel* (Mont. et Ray., IV, 193) la tournure *plus noir que fros* (dans un autre manuscrit *frox*), en rime avec *gros* — grŏssus. Cette forme *fros* serait le véritable ancêtre du fr. *freux* et remonterait à une base gauloise **fravo*, reconstituée d'après des mots vivants encore dans les dialectes celtiques, et dont la signification est « espèce de corneille », tout comme celle du mot français, cf. aussi Pedersen, I, 81.

Je ne nie pas que le rapprochement des deux mots ne soit très séduisant, non moins séduisant que le rapprochement du mot *freux* avec le francique **hrôk*, qui désigne également une espèce de corneille; et si j'avais à défendre l'étymologie de M. L., je n'oublierais pas d'alléguer le fait que la désignation d'une autre espèce de la classe des corbeaux-corneilles, à savoir le *choucas*, prov. *caucala*, provient très probablement aussi du gaulois.

Mais j'ai déjà mentionné que ce *fros*, dont la signification serait « espèce de corbeau », se trouve en rime avec *gros*, mot contenant un *-o-* ouvert bref. Or si *fros*, était vraiment la continuation du gaulois *fravo* + *-s*, la rime serait deux fois impure, ce qui est en contradiction avec l'usage de l'auteur du fabliau. Comme rimes impures, je n'y ai trouvé que *encerque* (= *encerche*) : *archeve(s)que*, et *ri(s)l* : *petit*, le timbre des voyelles est toujours rigoureusement respecté. Or si on ne veut pas admettre qu'ici seulement l'auteur se permet une liberté qu'il ne se permet pas ailleurs, on arrive à la conclusion que ce *fros* se prononçait comme *grọs*, et une forme pareille n'aboutirait nulle part, pas même en picard, à la forme *freux*, son prétendu successeur.

Mais M. L. passe sous silence cette difficulté, il cherche plutôt les régions où une base gauloise-romanisée **fravo* (et non pas la forme *fros* du fabliau) aurait pu aboutir à *freux*. Il en est ainsi en Picard, cf. *klŏ* « clou », *ALF* 304. Si on fait abstraction de la voyelle finale, l'a. fr. *roe*, *roue*, provenant de *ruede*, rŏta, devient *rŏ* dans des régions assez étendues de l'ouest de la France (*ALF* 1170). Mais, dans les deux cas, la forme primitive contenait la diphtongue *ou*, et non pas un *o* ouvert ou même un *o* fermé. Comme le développement de rŏta > *rŏ* est conditionné par la présence d'une ancienne triphtongue *uee*, il n'y a que le rapprochement de **fravo* avec clavu qui soit vraiment concluant. Si *freux* était l'aboutissement phonétique de **fravo*, sa patrie ne pourrait être qu'une région de la Picardie.

Mais faut-il vraiment voir dans le terme de comparaison *fros* un mot qui désigne nécessairement une espèce de corbeau ? « *Fros* peut être considéré comme le cas sujet singulier de *froc*, et on aurait alors une expression qui signifierait quelque chose comme 'plus noir qu'une soutane', ce qui n'est

pas impossible » (Lecoy, p. 145). Mais M. L. préfère une interprétation qui se base sur des comparaisons bien connues comme « *noir comme un corbeau*, a. fr. « *noir comme choue* », etc. Heureusement, l'auteur du fabliau nous a rendu le service de faire usage d'une seconde comparaison, en maintenant même le sujet qui, dans la première, forme le point de départ. Il dit aux vers 874 s. :

Lor mireor si sont mout *orbes*,
Lor cul erent plus noir que *torbes* [1].

Or *tourbe* n'est certainement pas la première idée qui se présente quand on cherche le symbole du noir. Si l'auteur emploie le mot malgré l'inusité de la formule, c'est qu'il avait besoin d'une rime pour *orbe*. Quoi d'étonnant que, cherchant une rime pour *gros*, il ait recouru au terme *fros* = « *frocs* », bien que d'autres comparaisons eussent certainement mieux correspondu à l'idée du noir. D'ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que « noir » en ancien français ne signifie pas nécessairement la nuance de couleur qui « produit sur l'organe de la vue l'impression d'une obscurité complète ». Godefroy X, 197 cite même l'expression *monnaie noire* pour *monnaie de cuivre* ; et si je pense à l'objet que l'auteur du fabliau compare une fois avec *fros*, la seconde fois avec la tourbe, je dois dire que, comme sujet de comparaison, *froc* = *soutane*, me paraît même mieux à sa place que *frou* « corbeau ». Mais je n'y insiste pas.

Mais M. L. a trouvé une autre désignation moderne d'une espèce de corneille qui prouverait l'existence de **fravo* « corneille » en gallo-roman : *frayon*, mot dont la correspondance féminine *frayonne* est attestée pour la première fois au XVIII[e] siècle et que le *Dictionnaire* de Quillet rend par « nom vulgaire de la corneille à mantelet ». M. L. se rapporte à Rolland, *Faune populaire*, IX (que je ne peux pas consulter) et c'est là probablement qu'est mentionnée la forme masculine *frayon*, que je n'ai pas trouvée ailleurs. Ce *frayon* serait l'équivalent moderne d'un ancien *fravone, dérivé du gaulois **fravo* « corneille ». Mais comme M. L. se rend parfaitement compte du fait que *fravone devait normalement aboutir à **fraon*, **fran*, **fron*, comme tabone devient *taon*, etc., il passe en revue le développement de tous les mots qui contiennent le phonème *-a/on*, pour trouver une région, où le passage de fravone à *frayon* aurait pu se produire [2].

Il est bien connu que le long de la frontière orientale du domaine gallo-

1. En ancien français *orbes : torbes* est une rime parfaite. La source de *torbe* est le francique **torbâ*, et non tŭrba, comme j'ai encore écrit *EWFS* s. v. ; *-ŭ-* devant *r* devient *-ŏ-* en francique, v. *Rom. Germ.*, I, 246. La forme moderne *tourbe* (au lieu de **torbe*) est due à une confusion avec a. fr. *torbe* « foule ».

2. Il n'y a que les mots qui continuent l'ancienne base *(a)jauga + -one qu'il aurait dû éliminer de sa liste, parce que *-g-* entre voyelles palatales ou devant une voyelle palatale tend à devenir *-y-*.

roman les patois parent à l'hiatus, en intercalant une semi-voyelle entre les voyelles qui se trouvent en contact ; c'est *w* ou *y* selon la nature des voyelles, indépendamment de la consonne dont l'amuissement était la cause de l'hiatus, cf. *ALF*, 891 fr. *mûr*, a. fr. *müur*, *mëur*, en wallon *mawor*, lorr. *meyür*, *mavür*, *mevür*, etc. La carte *taon* de l'*ALF* (1281), à laquelle M. L. a eu naturellement recours, présente un type *tayã* dans les environs de Liège, et bien que M. L., peut-être par un excès de prudence, croie ne pas devoir s'appuyer sur cette forme, parce que la désinence *-ã* ne correspond pas à la désinence du type *frayon*, je n'hésiterai pas à admettre, pour le XVIIIe siècle, terme d'apparition de *frayon*, l'existence d'une forme **tayon*, qui aurait précédé la forme actuelle. Or, comme, pour des raisons de développement phonétique, M. L. est obligé de donner à *freux* une origine picarde, il est obligé de cantonner la patrie de *frayon* dans une région très limitée du nord-est, sans qu'il ait pu trouver, ni *freux* dans les dialectes de la Picardie, ni *frayon* dans ceux du wallon. Pas de **frou* pour *freux*, pas de **fraon*, **fraon*, **fravon* pour *frayon* !

Comme je ne sais rien sur l'histoire de *frayon*, je ne pose pas la question de savoir si ce mot ne pourrait pas être tout simplement un dérivé de *freu*, a. fr. *frue(c)*, comme l'anglo-normand *frion* ; et je ne me demande pas non plus si *frayonne* (de *frayon*) n'aurait pas quelque rapport avec *effraie* « espèce de chouette », ce qui me paraît assez probable, puisque *choue* désigne en ancien français non seulement « la chouette », mais aussi une espèce de corneille. Mais il n'y a pas de doute que, contrairement à ce que prétend M. L., l'expression *agasse frouère* « pie grièche » en Lorraine s'explique sans aucune difficulté comme un dérivé en -arius de *frue(c)*, *freu*, cf. *qüeue-couette*, etc.

Les dernières formes que M. L. invoque en faveur de sa thèse nous ramènent au sud de la France. C'est d'abord le toponyme *Roche aux fras*, localisé dans l'Ile d'Yeu, qu'il a pris dans la *Faune pop.* de Rolland. Il est assez probable que *fras* désigne ici en effet un oiseau qui fait son lit dans les roches, peut-être même un corbeau ; mais comme en Vendée *cl* a vu aboutir à *clou* (et non pas à *claou*, *cla*), *fras* ne peut pas remonter à la base gauloise supposée. Il est infiniment plus probable que, supposé que ce *fras* signifie réellement « corbeau-corneille », il s'agisse d'un emprunt fait au breton *frao*. Cet emprunt d'un nom d'oiseau au breton ne serait pas insolite, cf. les formes *trée*, *trie*, *traye* pour la « drenne », bret. *tred*, justement dans les patois du sud-ouest de la France.

Qu'est-ce qui reste donc de tout l'étalage de perspicacité que M. L. a fait pour prouver la préexistence du gaulois **fravo* en gallo-roman ? La forme *fraou* dans un patois de la Corrèze, qui certainement ne peut pas dériver du francique **hrôk* et que, à cause de sa localisation, il serait hasardeux de rattacher, avec *fras* de l'Ile d'Yeu, au mot breton cité. Reste le fait que deux mots, le francique **hrôk* aussi bien que le gaulois **fravo*, désignent, sans qu'il y ait entre eux aucun degré de parenté étymologique, la même chose, et que,

passant par le moule du système phonétique du gallo-roman, ils aboutissent à des formes qui, à part la voyelle accentuée, devaient coïncider phonétiquement. Si comme je crois l'avoir démontré, la romanisation de **brôk* est hors de doute, il n'est pas dit qu'à l'époque de la constitution du vocabulaire gallo-roman son concurrent gaulois n'aurait pas également survécu quelque part, sans cependant entrer dans le langage commun. Car, dans le cas de la population gauloise qui adopte la langue latine, et dans celui de la population franque qui s'assimile le roman, il y a à distinguer entre le vocabulaire qui appartient à la vie de tous les jours, qui sert en premier lieu aux relations avec les voisins, et celui qui désigne des objets qui n'intéressent que le propre milieu, et dont les termes de la langue commune ou bien ne sont pas connus ou n'y existent pas du tout. Les termes généraux comme « corbeau, corneille » sont vite appris. Il n'en est pas de même pour les espèces dont la connaissance est loin d'être universelle, comme la petite corneille des clochers = *choucas*, ou la corneille à mantelet = *frayonne*. Par là s'explique le fait, qu'à part les mots d'emprunt qui reflètent un nouvel état de civilisation, les mots gallo-romans d'origine gauloise et d'origine francique entrent en grande partie dans le même ordre d'idées.

Je ne conteste donc pas la possibilité que, primitivement, dans certaines régions où la langue gauloise s'est maintenue au delà de l'époque générale de la romanisation, le terme gaulois **fravo* « freux » ait survécu, affublé à la romane, et rien ne s'oppose à la thèse que le mot *fraou*, trouvé dans la Corrèze, appartienne effectivement au substrat gaulois. Mais je continue à réclamer pour le fond francique gallo-roman le mot *freux*, tant que M. L. n'aura pas démontré que ce *freux* est un mot picard, que le lorrain *frouère* ne peut pas être un dérivé de *freux*, que l'anglo-normand *fru*, *frü* peut provenir d'une base *frou*, que ce *frou* hypothétique, attesté nulle part dans la forme qu'il devrait revêtir normalement, a aussi existé en normand ; car autrement l'existence de **frou*, *fru* en anglo-normand poserait un nouveau problème, que je ne me sens pas capable de résoudre.

E. Gamillscheg.

II

Peut-être ai-je eu tort, dans ma critique de la forme **fruec* supposée par M. Gamillscheg, de ne pas tenir compte du représentant du germanique **brôk* « marais », sur lequel, outre *Romania Germanica*, I, 100, on peut consulter von Wartburg, I, 554 *b*. Mais, naturellement, le raisonnement de M. Gamillscheg, qui met les deux mots en parallèle, n'est possible — ce qui ne veut pas dire qu'il serait probant et trancherait la question dernière de l'étymologie —, le raisonnement de M. Gamillscheg, dis-je, n'est possible que si l'on admet que *freux* n'est pas un mot ancien dans la langue, c'est-à-dire, pour prendre les dates de M. Gamillscheg, antérieur au VIe siècle. Mais quelle

preuve en avons-nous ? Il y a évidemment pétition de principe à dire **hrôk* a donné **fruec*, parce qu'il est de la même couche d'emprunt que **hrôk* (ce que nous ne savons pas), et, par suite, cercle vicieux à affirmer que *freux* est un mot relativement récent, puisqu'il est passé par **fruec* (qui n'est qu'une forme reconstruite). Au reste, ce point est tout à fait secondaire en ce qui concerne l'origine du mot, car j'ai admis, et je crois, que le germanique **hrôk* pouvait donner *freux* sans passer par **fruec*. Il faut donc avoir recours à d'autres arguments pour départager les droits de **fravos* et de **hrôk*. J'ajouterais cependant que M. Gamillscheg me paraît s'avancer beaucoup en déclarant que les descendants de **hrôk* riment avec ceux de **hrôk*, ou, plus exactement, en invoquant l'argument de la rime entre **hrôk* et **hrôk*. Que ce soit le cas des formes germaniques, c'est incontestable. Mais qu'il en soit de même de leurs dérivés romans, c'est ce qu'il faudrait prouver. Les formes anciennes signalées, dérivant de **hrôk*, sont réunies dans Godefroy, I, 744 *b*. Elles sont toutes en *-c*, *-k*, *-ch*. De même les dérivés *broucage* (Wartburg, XVI^e^ siècle) et *bruequeus* (Godefroy, Froissart) témoignent de la persistance de la consonne finale jusqu'à une époque récente. Et cela est tellement vrai que les formes wallonnes d'aujourd'hui *breu*, *brou*, que M. Gamillscheg tire, sans plus, de **hrôk* (ce en quoi il est fort possible qu'il ait raison, je ne veux pas discuter ce point), ont éveillé la suspicion des étymologistes. Haust, s. v. *broû*, hésite entre les germaniques *hrôk* ou *brod*, et c'est sous ce dernier étymon que les a rangées M. von Wartburg, I, 550 *b*, sans même mentionner **hrôk* à leur propos. Il en est de même de l'ancien fr. *eschec*, *eschac*, *eschiec* (car les trois vocalismes se rencontrent), cité par M. Gamillscheg ; au XVI^e^ siècle encore, on n'avait pas perdu le sentiment que le radical de ce mot se terminait par une occlusive, cf. Huguet, s. v., même si la prononciation pouvait, dans certaines conditions ou dans certains cas, la négliger. De cet *eschiec*, on avait tiré, au moyen âge, un dérivé *eschekier* « mettre au pillage » (enregistré sous la forme *eschiequer* dans le Tobler-Lommatzsch, mais l'infinitif correct est donné par la rime du vers 276 du *Jeu des Eschecs* d'Engrebans d'Arras, que je viens de publier dans les *Mélanges Hoepffner*). Cf. encore *trebuchier* de *buc*. On ne voit rien de semblable à propos du mot *freux*. Si le témoignage du *Kalendrier des bergers* peut être récusé comme tardif, les formes de Walter de Bibbesworth (XIV^e^ siècle) sont contemporaines de Froissart et de Jean Le Bel, qui emploient *bruek*, *bruequeus* : or on n'y voit pas la moindre trace d'une occlusive finale. Il en est de même dans le dérivé *frouère* (dans *agasse* —). Je sais bien que M. Gamillscheg a tenté de parer à l'objection en déclarant que *freux* (*freu*) serait un singulier refait sur le pluriel **frue(c)s*. Mais, outre que les mots où le sentiment de la consonne finale a entièrement disparu, par suite de l'influence de l'*s* de flexion, ne sont pas tellement fréquents (il faut penser à la présence des dérivés et au rôle conservateur de la liaison), il se pose, ici encore, une question de méthode. En théorie, rien n'empêche, naturellement, que **frue(c)* soit un singulier refait sur le pluriel **frue(c)s*. Cette explication s'im-

pose même à qui *sait* que la forme **fruec* a existé ; mais en aucun cas cette hypothèse ne peut servir d'argument pour établir le bien fondé d'une autre hypothèse. Je retiens donc, contrairement à ce que croit M. Gamillscheg, qu'il n'a nullement prouvé que, si le français *freux* provient du germanique **hrôk*, il a *dû* passer par une forme **fruec*. Je serais même tenté, jusqu'à preuve du contraire, et en me fondant sur les seules formes réelles que je connaisse, de penser que les produits de **hrôk* et de **hrôk* n'ont pas suivi le même chemin. J'ajoute que je continue à douter que le germanique **hrôk* soit, en tout état de cause, la bonne étymologie.

Le secret de l'étymologie de *freux* réside donc dans l'interprétation que l'on donnera des formes *fros* (fabliau de *Constant du Hamel*, M. et R., IV, 193), *fru* (Walter de Bibbesworth), *frayon* (attesté dans les dictionnaires au XVIIIe siècle seulement), *fraou* (Corrèze), *fras* (Ile d'Yeu) et *agasse frouère*. Il n'est pas du tout recommandé — mais enfin il n'est pas interdit — de tirer sa petite vanité des trouvailles que le hasard a pu vous amener à faire. Je note donc ici, sauf erreur de ma part et réservé (ou réservés) les droits de quelque prédécesseur possible, que je suis le premier à avoir ainsi enrichi le dossier du mot *freux*. De ces formes, M. Gamillscheg s'est naturellement attaché à annuler l'importance.

Il est bien entendu, avant toute discussion, que, si le mot *freux* vient du gaulois **fravos*, son vocalisme ancien était une diphtongue théorique du type *ǫu* (avec variante en *o* ouvert), c'est-à-dire la diphtongue qui se rencontre dans les représentants des finales latines -avus (type clavum > *clou*, *papavum > *pavo*), -aucus (type raucum > *rou*, paucum > *pou*), -agus (type fagu > *fou*, germ. *slag* > *esclou*), ou germanique *-aug* (germ. *baug* > > *bou*), *-aup* (germ. *staup* > **estou*, *esteu*), *aoſaw* (germ. *blao* > *blou*) ; mots à la suite desquels il convient de ranger *flou* (de germ. **blao*, selon *REW*, 4151, **flaug*, selon M. Gamillscheg, ou, plus simplement, de lat. flavum, selon M. von Wartburg, dans la deuxième édition du Bloch-Wartburg), le peut-être gaulois et certainement pré-latin *caillou*, *trou* (< traugum, *traucum), et les représentants, en partie obscurs, de *fragum (cf. dans Godefroy, IV, 153 *c*, *fro* ; il y a des formes et des dérivés en *-k*, cf. *froquier*, mais prov. *frau*, cf. *REW*, 3481 et von Wartburg, III, 750) et, peut-être ceux de *craucus, cf. *REW*, 2304 a (l'ancien fr. ne paraît connaître que des formes féminines ; M. von Wartburg se contente pour elles d'un dérivé de la base grava, IV, 258). Il est possible que j'en oublie. Je néglige les noms de lieu et les formes féminines, type *choe*, *joe*, *gloe*, *oe*, etc., qui ne sont d'aucune utilité pour notre propos. A cette liste, on peut ajouter les désinences des parfaits forts, *ot*, *sot*, *tot*, *pot*, *plot*, et d'imparfait *-ot* de -abat, bien que l'insertion de ces formes dans des séries morphologiques les rende quelque peu impropres à une discussion phonétique. Sur tout cela, cf. entre autres, Suchier, *Altfr. Gramm.*, par. 20. On verra que ces précisions, qui peuvent paraître élémentaires, ne seront pas inutiles par la suite. J'ai eu tort, semble-t-il, de ne pas les donner dans mon premier article.

1. — AGASSE FROUÈRE. A propos de *frouère*, M. Gamillscheg, à la fin de son article, exige que je démontre l'impossibilité de former cet adjectif sur un *freux* qui serait un ancien **fruec*. Cette exigence me paraît léonine. Il doit me suffire de pouvoir prouver que *frouère* peut aussi bien venir de *fro/frou*, et, dans ce cas, nous serions renvoyés, quant à cet argument, dos à dos. J'essayerai cependant de satisfaire à l'exigence de M. Gamillscheg, ou, du moins, de mettre en lumière quelque difficulté de son hypothèse.

Frouère vient de *freux*, comme *couette* vient de *queue*, dit M. Gamillscheg. Son unique exemple est mal choisi, car *queue* est, en français, une base à *o* fermé ; chacun sait, en effet, que le type latin est coda, non cauda. Mais il pouvait citer les couples *buef-bouvier*, *cuer-courage*, *uevre-ouvragne* ou *ouvrier*, *nuef-nouvel*, *huese-housel*, *fuerre-fourrage*, et peut-être, mais ce n'est pas bien sûr, *jeu-jouet* (*jouet* est plutôt tiré du verbe), *feu-fouage* ou *fouée* (il est douteux que pour l'ancien français le vocalisme de *feu* ait appartenu à la série phonologique des *ue* < *o*). Naturellement, M. Gamillscheg connaît ces exemples, peut-être même mieux que moi. Mais on voit bien pourquoi il ne les a pas appelés au secours de son hypothèse : c'est qu'aucun d'eux n'est bâti sur le modèle de **frue(c)-frouère*. Il a jugé préférable de sacrifier, si je puis dire, l'exactitude du vocalisme à la conformité (apparente) de la finale du radical. Cependant prenons garde que *coëte* est un mot ancien en français, c'est-à-dire qu'il a pu être formé sur *coe*, et le verbe *coeter* est attesté plus anciennement encore. On sait, en effet, que le sentiment des alternances vocaliques du type *ue/o*, *ie/e*, *ou/o*, *ei/e*, *e/a*, etc., dans la dérivation, n'a pas été vivant très longtemps en français. Les exemples qu'on en cite sont, pour la plupart, anciens. Beaucoup d'entre eux remontent même au latin ou à la période gallo-romane. Dans ces conditions, quand a-t-on pu former *frouère* sur **fruec* ? A une époque récente, par analogie, comme on a formé *Babouvisme* sur *Babœuf* au XVIIIe siècle ? Mais où est le modèle ? *Freux* est un mot d'un type isolé en français : à quelle série a-t-on pu l'accrocher ? Et s'il est ancien, la question que nous nous sommes déjà posée se représente à nouveau, mais plus pressante encore : comment se fait-il qu'on ne trouve aucune trace du *-c* final de radical que devrait présenter le représentant de **hrôk*, et cela dans un dérivé dont on est obligé de reculer la naissance ? Je note, pour être beau joueur, que la dernière partie de mon objection ne porte que contre un **hrôk* ayant donné **fruec*, comme le veut M. Gamillscheg, et non contre un *freu* tiré de **hrôk* comme *keu* de coquus, ainsi que le pensait Diez. Mais la première partie de l'objection subsiste sans doute, et c'est ce que j'avais voulu dire en déclarant qu'on ne pouvait pas *facilement* tirer *frouère* de **frue*, **fruec*. Je regrette de ne pas avoir été plus explicite. De *fro*, *frou*, au contraire *frouère* se tire immédiatement et sans difficulté, et cela à toutes les époques de la langue. De *fou* (fagus), nous avons *fouet*, de *flou*, *fluet*, anciennement *flouet*, de *bleu*, *bleuet*. Que dis-je ? De *clou*, nous avons *clouere* « moule à fabriquer des clous ou enclume de cloutier », malgré l'interprétation de Godefroy, II, 162 *b*.

2. — FRU, dans Walter de Bibbesworth. Dans les critiques que M. Gamillscheg adresse à ce que j'ai dit de cette forme, j'ai le regret d'être obligé de constater qu'il a fait preuve d'une extrême rapidité. Reproduisant mon argumentation, il en a fait sauter l'essentiel. Il me suffira donc ici de remettre les choses en place. M. Gamillscheg me fera l'honneur de croire que je sais parfaitement qu'en anglo-normand la diphtongue du français continental *ue* est représentée, à l'occasion et plus particulièrement chez Walter, par la graphie *u*. Mais que représente cette lettre, un *ü* (*ou*) ou un *ü*? Un *u* à n'en pas douter, malgré la rime avec *pu*, part. passé de *paistre*. Cf. Pope, *From latin to modern french*, par. 1142, i et 1156, i. Nous en avons d'ailleurs la preuve dans le fait que Walter orthographie *jus* le représentant du latin *jugum*, qui ne peut être qu'un *jou(g)*. Mais comment le même Walter transcrit-il les mots français en *ou*, si nous faisons temporairement abstraction de *fru*? Il n'offre que deux exemples de mots de ce type. Il y a d'abord *feu* de fagus, en rime avec *fue*, du latin follis. J'ai écarté ce premier cas, car je ne voyais pas, et je continue à ne pas voir, ce qu'on en peut tirer ni pour ni contre mon hypothèse. Mais il en contient un autre. C'est évidemment la clé de mon raisonnement. Cet exemple, je l'ai cité. M. Gamillscheg ne l'a pas fait. Il aurait dû le faire. C'est *tru* < *traucum, aux vers 194 et 856, non à la rime. La graphie *fru* pouvant être mise en parallèle avec la graphie de *tru* (*tro*/*trou*) et celle de *colure* (*coluevre*), j'ai dit « que la possibilité d'interpréter *fru* comme l'équivalent d'un *fro*, *frou* continental restait entière ». Je l'ai dit, et je ne peux que le répéter. Quant à la dissertation de M. Schellenberg, à laquelle M. Gamillscheg fait l'honneur d'une note, je n'ai naturellement jamais pensé à lui reprocher d'avoir rangé le mot *fru*, *freux* dans la série des vocalismes en *ue*, ce qui me paraît encore aujourd'hui n'être nullement un crime, même si j'y crois voir une erreur. Elle présente assez de défauts, par ailleurs, pour qu'on n'aille pas se mettre dans le cas de renchérir. Cependant, je le reconnais, je regrette sincèrement d'avoir donné à mon jugement une forme qui a pu paraître tranchante. C'était seulement la conséquence de la mauvaise humeur où m'avait mis le temps perdu à la lire, mauvaise humeur à laquelle j'aurais dû évidemment ne pas me laisser aller.

3. — FROS, du fabliau de *Constant du Hamel*. On sait que c'est de la comparaison *plus noir que fros* que je suis parti pour mon enquête, comparaison que j'ai proposé de traduire par « plus noirs que des corbeaux ». Naturellement, il n'y a là qu'un élément de discussion, et j'ai signalé moi-même la légitimité théorique de traduire par « plus noirs que des frocs (de moine) ». Là-dessus, M. Gamillscheg discute le caractère stylistique de la comparaison. Mais je ne le suivrai pas sur ce terrain. Nous n'y gagnerions rien ni l'un ni l'autre. Il lui est parfaitement loisible de considérer que « plus noir qu'un froc » est plus naturel, « mieux à sa place » que « plus noir qu'un corbeau », et cela, si j'ai bien compris, parce que *noir*, en ancien français, ne veut pas dire « tout à fait noir », à preuve *monnaie noire* pour

« monnaie de cuivre » (laquelle monnaie n'était d'ailleurs *noire* que parce qu'il y avait à côté d'elle de la *monnaie blanche*, c'est-à-dire de la monnaie d'argent, et que la monnaie noircissait ou blanchissait, comme on disait alors, suivant le taux de l'alliage qu'on utilisait). Je suis, pour ma part, de l'opinion exactement contraire, et le grand saint Éloi, dans la chanson bien connue du roi Dagobert, n'a jamais reproché à son maître, que je sache, d'avoir la peau plus noire qu'une soutane. Laissons donc ces enfantillages. Mais est-ce que M. Gamillscheg s'est posé la question de savoir comment les scribes avaient compris le passage ? Nous n'avons pour ce vers que deux témoignages. Le ms. A (837 de la B. N.) a lu *plus noir que mors* : il a été embarrassé par le *fro* de son modèle, qu'il n'a pas compris. *Fro* « corbeau » est un mot rare, qui n'appartenait sans doute pas au langage du scribe ou du réviseur. Il ne lui est pas venu à l'idée qu'il pouvait s'agir de *froc*, et il a eu recours à une leçon qui fausse la rime et dont je ne vois pas le sens. Le ms. de Berne porte *frox*. Nous ne sommes pas en provençal. *Frox* ne peut pas représenter *frocs*, il représente *frous*, c'est-à-dire le doublet phonétique de *fros*, comme *clox* représente *clous*, par exemple dans l'*Erberie* anonyme publiée par Jubinal dans son Rutebeuf, III, 192. A tort ou à raison, le scribe de Berne (ou son modèle) a compris « corbeau ».

Cependant, venons-en maintenant à l'argument essentiel de M. Gamillscheg. L'auteur du fabliau, nous dit-il, à une exception près qui porte sur les consonnes, rime scrupuleusement. C'est exact. Or, si *fros*, de **fravos* rimait avec *gros*, la rime serait deux fois inexacte. Que signifie cette affirmation surprenante ? M. Gamillscheg ne précise pas sa pensée. Mais comme il nous dit que l'*o* de *gros* est ouvert et bref, c'est qu'il suppose que l'*o* de *fro* est fermé et long. Qu'il soit long, c'est probable. Mais qu'il soit fermé, c'est ce qui est totalement impossible. L'*o* de *fro* est un *o* ouvert, comme l'*o* de tous les mots de la série que nous avons énumérée plus haut, à savoir *po*, *caillo*, *pavo*, *esclo*, etc. La difficulté, c'est que, aux cas régime singulier et sujet pluriel, c'est-à-dire quand ils sont dépourvus d'*s*, ces mots ne peuvent rimer qu'avec eux-mêmes, car il n'y a pas d'autre série en français présentant un *o* ouvert en finale directe. Sont-ils en *o* (ouvert) ou en *ǫu*, c'est ce qu'il est impossible de décider, les deux variantes, en effet, coexistent. La graphie est presque toujours *o* à l'époque classique. Cependant, si les rimes ne nous renseignent pas, les assonances sont révélatrices. En voici trois exemples, pris au hasard : on excusera le fait qu'il s'agit, dans les trois cas, du même terme, mais ces mots ne sont ni nombreux ni fréquents. Quelques-uns même sont extrêmement rares. Cela n'enlève rien d'ailleurs à la valeur de la preuve. Dans *Aucassin et Nicolette*, *esclos* figure dans une tirade en *ǫ* (la XXX[e]) ; dans *Aiol*, *esclos* encore figure dans deux laisses en *o* ouvert (3088 et 5308), et dans *Raoul de Cambrai*, *esclos* toujours apparaît dans une tirade rimée (mais si mal) en *o* ouvert, au vers 2378. Quand ces mots sont employés aux cas sujet singulier et régime pluriel, c'est-à-dire quand ils sont pourvus d'un

s de flexion, les poètes retrouvent quelque liberté, car la finale en *o* ouvert + *s* se rencontre dans d'autres séries que les mots qui nous occupent, par exemple dans les mots à vocalisme en *o* ouvert et à radical en *s*, tels que *clos*, de *clore*, *los*, de latin laus, *repos*, *os*, de *oser*, et les mots à vocalisme en *o* ouvert et à radical en labiale, laquelle labiale s'amuit devant l'*s* de flexion. Voici deux exemples de ces rimes, où la malchance veut qu'il s'agisse encore d'*esclo*. Chrétien de Troyes fait rimer *Erec* 4373 *esclos* et *galos*, Baudouin de Condé, *Conte dou Baceler* 197 *esclos* et *clos* (clausum). *Galos* et *clos* ont naturellement des *o* ouverts. Des *o* ouverts longs, et la rime est d'une perfection à laquelle M. Gamillscheg ne saurait rien reprocher. C'est à dessein que je présente d'abord ces deux exemples. Mais les mots en *o* ouvert long sont rares. Les poètes, même les plus scrupuleux, comme nous allons le voir, sont quelquefois obligés d'être plus coulants sur la question de la quantité. Ils l'ont été déjà quand ils ont réuni à la rime les parfaits du type *sot*, *ot*, etc... (avec doublets *sout*, *out*, ne l'oublions pas) avec des mots du type *sot*, *escot*, *mot* (cf. les vv. 187-188 de notre fabliau, p. 172). Sans doute peut-on supposer dans ce cas que l'*o* des parfaits s'était abrégé. Mais enfin, il faut bien reconnaître qu'à moins de se résigner à ne jamais faire rimer ces formes verbales qu'entre elles, on était contraint de se contenter de cet à peu près touchant la quantité. J'invite maintenant M. Gamillscheg à ouvrir le *Roman de la Rose*, première partie, de Guillaume de Lorris, et à se reporter aux vers 1357-1358. Il n'y trouvera pas *fros* « corbeau », et je le regrette au moins autant que lui, mais il y trouvera *gros*, en rime avec *fos*. Guillaume de Lorris ne passe pas précisément pour un rimailleur négligent. Si donc il a fait rimer *fos*, de fagus, avec *gros*, de grossus, le moins qu'on puisse dire, c'est que la rime de *fros*, de **fravos* avec *gros*, de grossus, est acceptable. Je serais, pour ma part, tenté de la trouver excellente. Je n'avais donc pas passé sous silence « cette difficulté », comme dit M. Gamillscheg ; ce n'est pas mon habitude. J'ai simplement eu tort de considérer que tout ce que je viens de dire allait de soi : il paraît que je m'étais trompé.

Rien ne nous empêche donc de considérer que nous sommes en présence d'un mot dont le vocalisme est identique à celui de *trou*, *caillou*, *esclou*, *fou*, etc. Il existait en ancien français (époque classique) sous les deux variantes *fro*/*frou*, comme tous ses congénères, variantes dont je suis pour l'instant incapable, je l'avoue, de préciser la répartition (mais je crois que je ne suis pas le seul). Nous le voyons apparaître au XIIIe siècle sous la forme *fros* avec un *o* ouvert, long presque certainement, dans un texte continental, comme on trouve dans d'autres textes analogues *fos*, *tros*, *esclos*, etc... Il a dû devenir *frou*, avec un [u], à l'extrême fin du XIIIe siècle (cf. le paragraphe très riche de matière, mais très condensé d'expression de Meyer-Lübke, *Historische franz. Grammatik*, 5e éd., p. 88, no 98, qui traite d'ailleurs surtout de *oe*) soit par fermeture, à la finale directe, de *o* ouvert en *o* fermé (cf. le sort de $e < a$, type *amé*, *santé*), puis de *o* fermé en [u], s'il s'agit de la

variante *fro*, soit par réduction de la diphtongue *ou*, s'il s'agit de la variante *frou* (c'est là un point d'histoire obscur, mais qui concerne toute la série intéressée), et en cela il a suivi le chemin de *trou*, *caillou*, *clou*, *fou*... Nous le trouvons, au XIVe siècle, sous la forme *fru* chez Walter de Bibbesworth, comme nous y trouvons *tru*, et j'ajouterais *ju*, fr. *joug*. Enfin, en 1493, nous rencontrons encore une fois le mot, à ce coup sous sa variante picarde, dans le *Kalendrier des Bergers*. C'est sous cette forme qu'il a été admis (si l'on peut dire, il n'est pas très vivant, le malheureux) dans le vocabulaire de la langue commune. Il est picard comme *éteule*, comme *écourgeon*, comme *quenotte*, comme *tôle*, comme *louche*. Comme *pieuvre* et *crevette* sont normands, comme *abeille* est du midi. M. Gamillscheg me demande de prouver que *freux* est picard. Étrange exigence ! Prouvez-moi qu'il ne l'est pas. Il y a là encore une question de méthode. Puisque nous n'avons ni l'un ni l'autre retrouvé le mot sur le terrain ni dans un aucun texte localisable, la nature de son vocalisme, qui est susceptible de deux interprétations, ne nous départagera jamais. Mais j'ai fourni, pour ma part, un commencement de preuve que le mot a vécu à l'époque ancienne sous une forme qui invite à voir dans son vocalisme actuel une variante dialectale, et non le représentant de l'évolution francienne d'un ancien *o* ouvert.

4. — Frayon. Ce mot a naturellement plongé M. Gamillscheg dans le plus grand embarras. Aussi se contente-t-il de dire qu'il est possible qu'il ait « quelque rapport » avec *effraie*, terrain sur lequel il ne voudrait lui-même, je pense, entraîner personne. Nous laisserons donc de côté l'imaginaire rapport *effraie-frayon*. « Il pourrait bien être (aussi) tout simplement un dérivé de *freu*, anc. fr. **frue(c)*, comme l'anglo-normand *frion* ». *Distinguons*, disait l'ancienne logique : que *frion* et *frayon* soient le même mot, c'est ce qui est extrêmement probable, et il y a longtemps que j'y avais pensé. Comme le vocalisme atone du mot anglo-normand n'est pas clair et que je ne voulais pas trop charger ma démonstration, je n'avais pas touché ce point. Mais que ce *frion*, *frayon* vienne de **frue(c)*, c'est ce que je conteste. Comment peut-on supposer, sans plus, en passant et comme si la chose allait de soi, qu'un mot ayant une occlusive vélaire, entre deux voyelles vélaires, au radical duquel on accroche un suffixe à voyelle vélaire, voie cette occlusive se transformer en continue palatale ? Et comment, d'autre part, rendre compte du vocalisme atone de *frayon* ? Et puis, enfin, il faudrait choisir : ou bien **hrôk* a gardé son *-k*, et alors on devrait le retrouver ; ou bien il l'a perdu, et toute cette discussion est oiseuse. *Frayon*, au contraire, et peut-être aussi *frion*, si c'est un ancien **freion*, s'explique sinon aisément, du moins fort convenablement par *fravone*, lequel est, par ailleurs, une formation tout à fait normale. « Je ne sais rien sur l'histoire de *frayon* », prend la précaution de dire M. Gamillscheg. Sans doute. Moi non plus. Mais en sait-il beaucoup plus long sur *freux* ? Il est la victime d'une illusion de perspective. *Freux* attesté pour la première fois en 1493, *frayon* au milieu du

XVIIIe siècle, cela ne change pas grand'chose à l'affaire pour l'histoire de ces mots au Ve ou VIe siècle. Quoi qu'on fasse, *freux*, si l'on rejette mon explication, est un mot de dictionnaire, un mot sans passé, au même titre que *frayon*, et s'il est de bonne règle, pour un étymologiste, de négliger *frayon*, il doit de la même façon se garder de toucher à *freux*. De plus, M. Gamillscheg m'a fort mal lu, et fort mal lu la carte *taon* de l'*Atlas*. Il est disposé, paraît-il, à admettre l'existence d'une forme *tayon* (avec astérisque) : je pense bien, elle figure au point 188 (Haybes, canton de Fumay, Ardennes). Mais je n'ai jamais récusé le témoignage des formes de l'Est ; ce sont celles de l'Ouest que j'ai exclues de ma discussion, et cela non pas à cause du vocalisme tonique *ā*, mais à cause de l'écrasement de la voyelle protonique (type *tyā*) qu'elles présentent. Enfin M. Gamillscheg déclare que je suis obligé de donner à *freux* une origine picarde. Pas du tout. Ce qui est picard, dans *freux*, c'est son vocalisme, et s'il est entré sous cette forme dans le vocabulaire officiel du français, cela n'est dû qu'à un hasard, hasard qui doit d'ailleurs s'expliquer par le sens du mot. *Freux* semble bien aujourd'hui un mot mort. S'il était vivant, il est à croire qu'on trouverait sur le terrain des représentants du *fro* de notre fabliau ou du *fru* de Walter de Bibbesworth, comme on trouve un peu partout en France des *étoubles*, bien que les dictionnaires n'enregistrent qu'*éteule*, qui est doublement picard : dira-t-on pour cela pour le latin stīpula : stupula n'a survécu qu'en Picardie ? Je ne vois vraiment aucune difficulté à tout cela. De la même façon, je ne suis nullement obligé de « cantonner *frayon* dans une région très limitée du Nord-Est ». J'ai dit, au contraire, que les alternances phonétiques *aon*, *eon*, *ayon* se rencontrent sporadiquement un peu partout, et que, par conséquent, je ne puis localiser *frayon*. Que si j'étais sûr que *-ayon* ne se rencontre qu'en Wallonie, je déclarerais que *frayon* est de type wallon, et cela ne changerait rien au problème, ni à mes conclusions sur l'origine et la formation du mot. Sans doute si, en dehors de la Picardie, on trouvait un *freux*, mais un *freux* réel, et qui ne sortît pas de quelque Buffon plus ou moins adapté à l'usage des écoles ou des savantas de village, l'argument serait de poids. Mais y en a-t-il ? Pour moi, je n'ai trouvé que *fru* en anglo-normand et, très vraisemblablement, *fros* dans un fabliau du XIIIe siècle. Sans doute, si dans une région où l'équivalence *aon*, *ayon* est inconcevable, on dépistait un *frayon*, cet argument aussi serait de poids. Mais en a-t-on rencontré ? Je m'en tiens donc, jusqu'à plus ample informé, à mon explication de *frayon*.

5. — Nous ne dirons rien du *fraou* corrézien ; M. Gamillscheg me l'abandonne. Pour la *Roche aux fras* de l'île d'Yeu, je puis le tranquilliser en ce qui concerne le sens : le lieu porte sur les cartes modernes le nom de *Pointe des Corbeaux*. Quant au mot lui-même, M. Gamillscheg suppose qu'il s'agit d'un emprunt au breton. C'est à voir. Pour moi, je n'en crois rien. Sans doute *clou* est-il *clou*, et *trou*, *trou* à l'île d'Yeu, d'après Edmont, et même *caillou*

y est *caillou*. Mais en ce qui concerne ce dernier mot, si l'on jette les yeux sur les points environnants de la carte 196, on s'aperçoit qu'il est *kaya*$_o$, avec un *o* très faible aux points 534, 531 et 476, et qu'il est *kayã* aux points 417 et 427, c'est-à-dire, sans doute, qu'il s'est terminé sur un *a* très profond, qui a été entendu (et reproduit) comme un *a* nasal. Pour *caillou*, naturellement, pas de modèle breton. *Fras*, à l'île d'Yeu, me semble donc bien correspondre à un plus ancien *frao* passé à *fra*, et qui a échappé à la réfection qu'ont subie *clou*, *trou* et *caillou*, parce qu'il n'avait évidemment pas de correspondant dans la langue commune. Les formes en *-ou* sont des formes secondaires.

Je pense avoir répondu à toutes les exigences vraiment draconiennes de M. Gamillscheg, et, pour ne pas abuser de la patience de nos lecteurs, je m'en tiendrais là, si je ne me croyais pas tenu, pour terminer, de leur faire part d'un dernier point. Il est bien évident que M. Gamillscheg tient à l'étymologie de *freux* par **hrôk*. Il tient sans doute autant, si j'en crois le début de sa critique, à l'explication particulière qu'il a donnée du passage de **hrôk* à *freux* par l'étape **frue(c)*, cf. son *Etymologisches Wörterbuch*, p. 442. Cet ouvrage a paru en 1928. Parcourant, pour rédiger cette réponse, le premier volume de sa *Romania germanica*, paru en 1934 (travail que je ne pratiquais pas pour la première fois), et m'aidant de mes faibles lumières, quel ne fut pas mon étonnement de voir, p. 251, § 135, que M. Gamillscheg lui-même place **hrôk* dans la catégorie des mots francs passés en gallo-roman dans la *première période*, et il n'hésite pas à le faire entrer dans la mauvaise compagnie de ceux qui ont perdu *leur consonne finale*, comme les pauvres mots latins : *baukan* > *boie*, *hrôk* > *freux*, *bûkon* > *buer*, *krûka* > *cruie*, *baug* > *bou*, et *hrâta* > *ree*, et *slîtan* > *eclier* et *wîtan* > *guier*, pour ne parler que des mots à voyelle longue. Alors seulement, pp. 251-255, §§ 136-138, il parle des mots plus récents, de la deuxième période qui, eux, n'ont pas été amputés : *grâtan* > *regrater* (si du moins cette étymologie est acceptable), *lôt* > *lot*, *bôtan* > *bouter*, etc... Quel cas de conscience pour ceux qui consentiront encore à croire que *freux* vient de *hrôk* ! Et à qui se fier ? Et comment peut-on, sur un sujet qui est, paraît-il, si clair, changer d'avis soi-même trois fois, et reprocher aux autres de ne pas vous suivre ?

Félix Lecoy.

COMPTES RENDUS

Mélanges de philologie romane et de littérature médiévale offerts à Ernest HŒPFFNER... par ses élèves et ses amis ; Paris, les Belles Lettres, 1950 ; gr. in-8, XIII-350 pages, avec un portrait au crayon.

Un beau livre en reconnaissance d'une belle activité de professeur et de savant : la *Romania* est largement représentée parmi les amis qui ont pris cordialement part à cet hommage.

Le volume s'ouvre après la liste des souscripteurs par une courte notice biographique (p. 1-3) et une *Bibliographie* des travaux de Ernest Hœpffner (p. 5-12) dues l'une et l'autre à M. Paul Imbs. Les articles sont répartis en deux groupes : philologie (phonétique, syntaxe et vocabulaire), littérature (épopée, roman, etc.).

P. 13. P. Fouché, *De quelques changements de quantité dans le latin parlé.* M. Fouché considère d'abord les cas d'abrègement de l'antépénultième longue des proparoxytons, p. ex. dēbĭle > dĕbĭle, puis l'abrègement des longues en syllabe inaccentuée, p. ex. mīrabilia > *merveille*, unione > *oignon*. C'est ainsi que M. Fouché préfère expliquer le passage de uicinu à *veisin* plutôt que par une dissimilation. De toute façon, il ne s'agit dans ces abrègements que de tendances et de cas individuels et non d'un changement du système quantitatif.

P. 29. G. Straka, *Le traitement provençal* -ps- > is *est-il phonétique ?* M. Straka pense qu'il n'y a à ce traitement aucune impossibilité phonétique ; sa note étudie d'ailleurs d'autres traitements du *-p-*, devant *-v-* aussi bien que devant *-s-*.

P. 41. J. Bourciez, *Note sur vieux-français « tuit »*. Combinaison ingénieuse de la gémination expressive tottu qui explique tot, de l'influence de l'*i* final du pluriel tuti, comme illi > *il*, et de l'altération de -ti final en *-ty* dans un complexe tel que toti homines > *toty homines*. *Tuit* serait donc tutti + *tuty*.

P. 45. Ch. Bruneau, *La négation en wallon namurois*. Deux négations : *point* sert à nier un nom ; *nient* sert à nier un verbe ou une manière d'être ; observations sur le rapport de *pas* et *point* en français.

P. 53. R.-L. Wagner, *En marge d'un problème de syntaxe : l'ordre de phrase sujet + verbe*. Observations sur la complexité de tels problèmes et des statistiques qui peuvent aider à les résoudre. Le point de départ est dans la différence des explications de M. L. Foulet et de M. Torsten Franzen sur le fait en ancien français.

P. 63. M. K. Pope, *Notes on the vocabulary of the* Romance of Horn and Rimel. Caractère mixte, insulaire et continental, du français de ce roman.

P. 71. Émile Pons, *Note sur* Gauvain et le Chevalier vert, *v. 790* embaned, *et v. prov.* embanar, *prov. mod.* embana. Rattaché à *bano* « corne », pour désigner des chemins en encorbellement au haut d'un mur de fortification, supportés par des consoles de pierre saillantes.

P. 77. Alexandre Eckhardt, *Le cercueil flottant de Mahomet*. Étude sur l'origine et la persistance de la croyance au cercueil soulevé en l'air par la puissance d'un aimant.

P. 86. A. Långfors, « *L'anglais qui couve* », *dans l'imagination populaire du moyen âge*. La croyance à l'Anglais *coué* se trouve peut-être mêlée, en tout cas associée, à la croyance à l'Anglais couvant comme une poule ; M. Långfors a réuni sur ce sujet des textes aussi difficiles que curieux.

P. 95. Mario Roques, *Les pieds blancs* (Villon, *Lais*, IV, 29). A propos de ma citation d'un épisode de l'*Historia Langobardorum* de Paul Diacre (à la p. 101) et de ma note 3 de la même page sur l'expression *fetilae equae*, M. Fourquet a bien voulu m'adresser des notes sur les difficiles problèmes que posent en germanique les mots de cette famille. Il est à souhaiter que M. Fourquet reprenne, du point de vue germanique, le problème des rapports entre *fetil* et le lat. petilus attesté par Isidore (*Étymolog.*, 12, 1, 52 : *equi qui albos tantum pedes habent petili appelantur*), ou les gloses germaniques à *Énéide* V, 266 (*vestigia primi alba pedis*), *vizzelaz* et *fitiluott*, et le v. h. all. *vizzil*, qui paraît bien signifier « balzan » ; cf. l'article de Sievers dans les *Beiträge* de Paul et Braune, XVI, 363. M. Fourquet me signale encore que mon interprétation des « pieds blancs » pourrait donner un sens nouveau ou du moins plus précis à un passage de l'*Erec* d'Hartmann von Aue, v. 7360 sqq., où il est dit du palefroi d'Enide qu'il avait paturon court et pied haut et que les quatre (pieds) étaient également noirs, ce qui est la bonne couleur, autrement dit qu'ils n'avaient pas de balzanes et ne risquaient donc pas de « faillir au besoin ».

P. 107. Leo Spitzer, *Arnaud*. M. L. Sp. propose de rassembler en une même famille les types *harlot*, *herluin*, *arnaut* « mari trompé », et *Herle-*, *Herne-*, de *Herlequin* (*mesnie*) : le passage du nom propre *Arnald* à l'emploi appellatif aurait ainsi un motif analogique.

P. 113. G. Cohen, *Un terme de scénologie médiévale et moderne :* chape d'Hellequin — manteau d'Arlequin. Questions posées à propos du mystérieux *chape d'Hellequin* ; en passant, indication pour l'explication éventuelle du *hurepiaus* de Crokesot dans le *Jeu de la Feuillée* (v. 590).

P. 117. G. Gougenheim, *De « chevalier » à « cavalier »*. La gêne résultant de l'insuffisance de *chevalier* pour traduire à la fois miles et eques a entraîné l'emprunt à l'italien de *cavalier* vers le milieu du XVIe siècle, mais c'est au collectif *cavalerie*, beaucoup plus nécessaire, que *cavalier* doit sa fortune.

P. 127. Eugène Kohler, *Histoire d'un mot : « farandole. »* En français le mot est provençal, mais en Provence il est sans doute catalan et en Catalogne il vient d'Espagne. A l'origine il est italien : *fara*, d'origine germanique, désignait un groupe, une famille d'immigrés, quelque chose comme nos troupes de forains, et il est passé avec ce sens en Espagne en même temps que les troupes de baladins ambulants ; la *faranda* est devenue *farandola* en Espagne, tout en gardant son sens ; elle s'est répandue de là en Provence où elle a désigné une danse de groupe, sans doute importée par ces forains. Le curieux de cette jolie histoire, très précisément contée, c'est que le cercle se boucle et que les dictionnaires italiens modernes enregistrent *farandola* « ballo provenzale ».

P. 130. Henri Baulig, *La perche et le sillon : mots et choses*. Rapide, mais très riche, revue des dénominations des surfaces cultivées, des planches et des sillons, à travers les pays de France et d'Europe. La conclusion vaut d'être citée : « Si ce modeste essai autorisait une conclusion générale, ce pourrait être que les groupes humains, grands ou petits, appartenant à un même cercle de culture sont amenés, en dépit des différenciations linguistiques, à exprimer les mêmes idées par des métaphores identiques ou du moins très semblables, et que ces expressions à leur tour subissent, presque inévitablement, des glissements de sens parallèles. »

P. 151. J. Jud, *Sur l'histoire d'un mot solitaire des Vosges françaises* (bressan *khtaussain*). Le mot désigne l'eau qui tombe d'un toit sans chéneaux ou d'un chéneau troué, et il peut représenter un *stillicenu rétolatin ou un *stallicenu rhodanien ; l'intérêt de cette note de quatre pages gonflées de sève, c'est de faire apparaître, du lorrain au surselvan et au rhodanien, les linéaments d'aires de romanisation et de voies de pénétration du latin vers la Gaule belgique et la Germanie supérieure.

P. 155. A. Griera, *Fenyer el pa : « amasar el pan. »* C'est une interprétation de la carte 811 de l'*Atlas lingüistic de Catalunya*. Le sens est celui de « préparer le pain à cuire avec la pâte pétrie » ; l'étymon est fingere. Mais *fenyer* avait aussi conservé du latin le sens de « feindre » et cette pléthore sémantique a abouti à une élimination réciproque : au sens technique *fenyer* a été remplacé, à travers la Catalogne, par les éléments les plus divers, et au sens de « feindre » il est relatinisé en *fin*. Mais Majorque a gardé *fenyer* = « amasar ».

P. 159. A. Duraffour, *En marge d'un Littré*. Exemples des XVIe, XVIIe ou XVIIIe siècles pour une douzaine de mots ou sens rares ; quelques datations nouvelles du XVIIIe et du XIXe siècle.

P. 163. André Burger, *Le fief de Margarit*. Dans le *Roland* d'Oxford on lit (v. 995-6) :

Curant i vint Margariz de Sibilie
Cil tint la tere entre quascaz marine ;

les autres versions ont des variantes diverses, et les éditions des corrections arbitraires . M. B. pense que *Sibilia* n'est pas Séville, mais Zawîla (*Sibilia* dans les chroniques latines) et qu'il faut lire à la fin du second vers *Aumarie*, c'est-à-dire El-Mahdîya (*Almadia* en latin). Nous sommes donc en *Afrique*, c'est-à-dire en Tunisie, et les deux villes en question pouvaient bien être connues de l'auteur du *Roland*, car elles furent prises en 1087 par une flotte de Pisans et de Génois et ce succès fut célébré par un *Carmen de victoria Pisanorum* en 292 vers de quinze syllabes (conservé dans un manuscrit du XIIIe siècle) que peut-être Turold aurait pu connaître

P. 173. Paul Æbischer, *Pour la défense et l'illustration de l'épisode de Baligant*. Les raisons de M. Æ. tiennent au caractère juridique de jugement de Dieu de l'épisode de Baligant, conclusion nécessaire de la chanson, qui reste bien d'ailleurs la chanson de Roland, malgré le rôle de Charlemagne dans l'épisode, rôle éminent, mais en fonction de Roland. En une note rapide M. Æ. annonce son intention de démontrer prochainement que *feu fief*, remonte tout simplement au latin emphyteusis.

P. 183. Henri Grégoire, *Imphe, la ville d'Amphion en terre d'Épire*. Ce serait Dyrrachium, qui aurait été aussi appelé *Amphion*.

P. 191. A. Fuchs, *Du climat moral dans la Chanson de Roland*. Sur le « patriotisme » du *Roland*.

P. 195. Reto R. Bezzola, *De Roland à Raoul de Cambrai*. Caractère plus dramatique et vivant de *Raoul de C.*, « première expression poétique de la lutte intérieure de l'individu dérouté par l'écroulement de la loi qui régissait son univers, incapable encore de réaliser dans sa propre individualité la loi nouvelle sur laquelle reposera une nouvelle forme de la société ». Sous réserve.

P. 215. Ivor Arnold et Harry Lucas, *Le personnage de Gormont dans la chanson de* Gormont et Isembart. Nouvel essai pour démêler les guerriers païens qui ont pu concourir à former le *Gormond* de la chanson de geste. Il semble que les auteurs n'aient connu qu'après la rédaction de leur note celle de miss E. C. Southward sur *Gormond roi d'Afrique*, parue en 1948 dans la *Romania* (LXIX, 103) : ils la citent pour des détails sans en discuter la conclusion.

P. 227. R. Sh. Loomis, *Two cruces in the text of Chretien de Troyes ?* Le père d'Énide est appelé dans les divers manuscrits d'*Erec*, au seul vers où il soit nommé, *Licoranz*, *Licomans*, *Lecon uials*, etc. ; dans le *Gereint* gallois il est *nywl iarll* ; M. L. pense que la leçon primitive est *li cons vials* « le vieux comte », que le Gallois a mal compris *uials* qu'il a lu *niuls*, et que les mss. de Chrétien, sauf *A*, ont tenté de trouver un nom propre sous un appellatif ; suivent des observations intéressantes sur les noms propres mal compris dans

les romans (*Calogrenant*, né d'un *Cai* (*Keu*) *lo grenant* (grondeur), *Ban de Benoic* qui est *Bran le benoit*, etc.) et sur les indications de filiations qu'on en peut tirer. — 2. Au v. 398 de l'éd. Hilka de *Perceval*, les mots *de Valdone* doivent être lus d'*Esnaudone*, c'est-à-dire de *Snowdon* (North Wales).

P. 237. Al. Micha, *Eneas et Cliges*. Influence directe d'*Eneas*, à qui Chrétien a pris des thèmes essentiels.

P. 245. Jean Fourquet, *Les noms propres du* Parzival. M. F. distingue entre des noms empruntés au *Perceval* de Chrétien en même temps que le personnage nommé, des noms empruntés mais attribués à des personnages nouveaux, et des noms pris à des sources livresques sans rapport avec le roman, p. ex. dans le *Polyhistor* de Solin. Il y a un grand nombre de noms inexpliqués parce que déformés ou créés arbitrairement.

P. 261. Cl. Brunel, *La « Loba » célébrée par les troubadours Peire Vidal et Raimon de Miraval. Loba* n'est pas un « senhal », c'est le prénom d'une femme de la famille de Pennautier. Et c'est tout ce que nous pouvons croire certain de toutes les histoires imaginées sur *la Loba*.

P. 265. A. Jeanroy, *Le vœu du Gascon (à propos d'um vers de Peirol)*. Il s'agit d'un *exemplum* où un individu en péril de mer promet à un personnage sacré (saint ou même Dieu) une vache et son veau, qu'il ne donne pas une fois le péril passé. Il y en a des versions normandes en rapport avec le mont Saint-Michel, mais il y en a une qui met en scène un Gascon et même le fait parler gascon.

P. 269. J. Frappier, *L' « Institution » de Lancelot dans le Lancelot en prose*. Intérêt pour l'histoire de l'éducation de cette partie du roman en prose, développement original d'une partie du poème perdu dont le *Lanzelet* d'Ulrich de Zatzikhoven nous permet d'avoir idée.

P. 279. P. Imbs, *La journée dans la* Queste del Saint Graal *et la* Mort le roi Artu. Intéressante pour la division et l'occupation du temps, cette étude aboutit à des conclusions d'histoire littéraire : les deux œuvres examinées n'ont pas les mêmes attitudes à l'égard du temps ; elles ne seraient donc pas du même auteur.

P. 295. E. Vinaver, *La genèse de la* Suite du Merlin. A des remarques sur la prétendue incohérence du roman mal intitulé *Suite du Merlin*, qui lui apparaît comme un essai très savant d'organisation d'épisodes intéressants, M. V. ajoute l'indication de sa découverte d'un ms., maintenant à Cambridge, de l'*Estoire du Graal* contenant de la *Suite* une version plus complète et plus ancienne que celle du ms. Huth, mais en même temps postérieure et assez semblable à celle qui a servi de source à Malory.

P. 301. John Orr, *Une source du* Roman de la Violette. Gerbert de Montreuil dont le *R. de la Violette* est inspiré de près par le *Roman de la Rose* ou de *Guillaume de Dole* de Jean Renart a pris beaucoup aussi au *Lai de l'Ombre* du même auteur, au point qu'on a l'impression qu'il savait par cœur, et peut-être par nécessité de diseur professionnel, cette œuvre charmante.

P. 307. F. Lecoy, Le Jeu des Echecs *d'Engreban d'Arras*. Courte moralisation de la fin du XIIIe siècle attribuée à un certain Engreban d'Arras, dont nous savons seulement qu'il était quelque peu estropié : *Ciex ki a le gambe retraite*,, dit-il de lui-même, et un envoi de cette chanson l'appelle *Engreban au tort talon*.

P. 313. L. F. Benedetto, *L'art de Marco Polo*. Défense et éloge du *Livre des merveilles du monde* débarrassé des doutes légendaires que l'édition de M. B. a aidé à écarter.

P. 327. E. Faral, *Le Roman de la Fleur de lis de Guillaume de Digulleville*. Caractères politiques du roman et origine de l'invention des fleurs de lis royales.

P. 339. P. Renucci, *Pétrarque et l'averroïsme de son temps*.

P. 347. R. Bossuat, *Jean Gerson et la moralité « du cœur et des cinq sens »*. Indications sur les deux manuscrits retrouvés de cette moralité, analyse et histoire du thème ; édition du texte d'après la meilleure des copies.

P. 361. G. Lote, *Quelques remarques sur* l'Art de dictier d'*Eustache Deschamps*. Analyse et critique de ce médiocre traité.

P. 369. K. Sneyders de Vogel, *Une œuvre inconnue de Christine de Pisan*. Il s'agit d'un « petit traictié nommé l'*Avision du Coq*, lequel nom peut interpréter l'ancien nom de cestuy royaume », que Christine présente au prince Louis, fils de Charles VI, à Paris, au carême de 1413.

P. 371. L.-F. Flutre, *Mathieu Grenet de Béthune, religieux, chroniqueur et pèlerin de Rome en l'an 1500*. Itinéraires de Tournai à Rome par Lyon et les Alpes, par Lyon et Nice, et par l'Allemagne, publiés avec 2 fac-similés d'après le ms. 879 de la Bibliothèque municipale de Lyon.

P. 381-387. A. Brun, *Un provençaliste au XVIIIe siècle : l'abbé Féraud*. Renseignements sur des essais de dictionnaire et de grammaire du provençal, dont les manuscrits ont été retrouvés, d'assez mince intérêt. L'abbé Féraud avait préparé en 3 volumes un supplément à son *Dictionnaire critique* de 1786-88, précieux pour la connaissance du français à la veille de la Révolution ; il serait intéressant de retrouver ces volumes dont on a perdu la trace depuis 1875.

Mario ROQUES.

Albert PAUPHILET, **Le legs du moyen âge**, *études de littérature médiévale* ; Melun, Librairie d'Argences, 1950 ; in-8, 249 pages.

Cette publication posthume, due à des soins pieux et à l'amitié de confrères, de collègues, d'élèves, parmi lesquels on a plaisir à trouver réunis des représentants de tous les ordres d'enseignement, et des provinciaux ou étrangers aussi bien que des Parisiens, conservera utilement pour les médiévistes le souvenir d'un esprit cultivé, d'une intelligence pénétrante qui s'est attachée avec prédilection à des aspects importants du moyen âge français et les a

examinés avec un sens précis des réalités et le goût de la construction bien équilibrée, qui n'exclut pas quelque penchant au paradoxe ou à la raillerie.

Le volume s'ouvre, après la liste des souscripteurs, par une bibliographie des travaux et essais d'A. Pauphilet ; nos lecteurs connaissent déjà ceux qui intéressent le moyen âge et que la *Romania* a publiés ou signalés, mais l'on doit aussi à A. Pauphilet d'élégants et utiles travaux de diffusion dont plus d'un méritait d'être signalé. Il eût été commode de trouver ici indiqués ceux de ces articles qui ont été repris ou remaniés dans le présent recueil.

Le livre comprend huit chapitres :

I. — *Le mythe du moyen âge, XVI^e-XVII^e-XVIII^e-début du XIX^e siècle.* Présentation originale, surtout pour les deux dernières périodes, du rôle joué par la curiosité du moyen âge et de l'impression qu'on en a retirée, chez les savants comme chez les poètes.

II. — *La Chanson de Roland.* L'essentiel du chapitre est repris de l'article paru ici même (LIX, 1938) ; il laisse ouverte la question de savoir si Charlemagne est le personnage principal de la chanson.

III. — *L'antiquité et Enéas.* C'est là une des plus intéressantes contributions d'A. Pauphilet et sans doute est-elle parmi les plus justes de celles que la *Romania* a publiées de lui.

IV. — *Tristan.* On fera plus de réserves sur cette étude, qui est nouvelle pour nous. Elle est un peu loin des textes, qui ne sont pas replacés à leur date probable et dans leur milieu : il semble que ce soit surtout l'adaptation de Joseph Bédier qui ait attiré l'attention, et les critiques, de l'auteur.

V. — *Chrétien de Troyes.* Très agréable et très utile présentation de l'œuvre de Chrétien dans son ensemble (*Perceval* mis à part) : c'est une excellente introduction à l'intelligence de cet auteur, et qui montre à plein l'intelligence, la délicatesse, le goût d'approfondissement et la précision dans l'utilisation des textes qui distinguaient si clairement Pauphilet.

VI. — *Perceval.* L'on connaît l'essentiel des idées d'A. Pauphilet sur ce thème par sa thèse et par un article de la *Romania* (LXVI, 1940) sur le Graal. J'ai eu, dans la préface à la traduction de *Perceval* par M. L. Foulet (préface réimprimée dans mes *Études de littérature française*, p. 29), l'occasion de dire tout ce qu'il y avait d'ingénieux dans l'interprétation du conte du Graal par le mythe de la « condition impossible ». — En premier appendice à cette étude, Pauphilet a placé une *Note sur Orphée et Eurydice*, que nous avions été d'accord pour retrancher de son article sur le Graal, mais qui montre dans la légende d'Orphée un autre exemple de « condition impossible ». Un second appendice est consacré à *La composition du Lancelot-Graal* présentée comme réalisant le plan du roman en prose de Modène, auquel Pauphilet attachait un particulier intérêt.

VII. — *Villehardouin, Robert de Clari et la Conquête de Constantinople.* On connaît déjà l'habile construction de cet article et l'intérêt des portraits des chroniqueurs.

VIII. — *Aucassin et Nicolette.* Je suis volontiers d'accord avec beaucoup des observations d'A. Pauphilet, ou plus exactement Pauphilet se trouve d'accord avec moi pour plusieurs observations, que cela m'ôte le droit de qualifier. Il insiste sur l'esprit parodique de certains épisodes (par ex. le combat d'Aucassin); peut-être exagère-t-il un peu : le comique n'est pas nécessairement parodique, et Pauphilet fait très bien la distinction, par ex. pour le rôle du guetteur.

On ne peut savoir mauvais gré à l'auteur, qui d'ailleurs en avertit, de ne pas rappeler les noms de ceux dont il adopte les opinions : cela n'allait guère à son propos de synthèse littéraire; que n'a-t-il fait de même pour d'autres, disparus, à qui il devait tant, comme nous tous, de bien des manières, et qu'il donne à certains moments l'impression pénible de s'essayer à persifler? Je pense que, s'il avait eu le temps de me montrer, comme il l'avait fait plus d'une fois, le projet de son livre, je n'aurais pas eu de peine à le faire renoncer à ce jeu.

Mario Roques.

A. Viscardi, **Letteratura franco-italiana**, Istituto di filologia romanza della R. Università di Roma (*Testi e manuali*, a cura di Giulio Bertoni) ; Modène, 1941 ; in-16, 151 pages.

Comme la plupart des volumes de cette collection, ce petit livre est un recueil de morceaux choisis accompagnés de notices particulières et d'une introduction générale. Celle-ci est avant tout une mise au point des résultats déjà acquis, mais l'auteur ne s'interdit pas d'exprimer en passant son opinion personnelle. M. V. examine successivement les problèmes littéraires et linguistiques posés par les œuvres de langue française composées ou copiées par des Italiens au moyen âge. Il part du groupe de manuscrits français conservés à Venise. Ceux-ci proviennent, pour la plupart, de la Bibliothèque des Gonzague, et contiennent presque uniquement des chansons de geste. Un examen superficiel révèle entre ces textes des différences importantes. On mettra à part des copies d'œuvres françaises, le *Roland* du ms. *V* iv, *Aspremont*, *Roncevaux*, *Aliscans*, *Guy de Nanteuil*, *Fouques de Candie*, auxquels il faut joindre l'*Aspremont* et l'*Anseis de Carthage* du ms. B. N. fr. 1598, ainsi que le *Roncevaux* de Châteauroux et l'*Ogiers li Danois* de Tours. Elles sont plus ou moins défigurées par les copistes italiens qui, influencés par les habitudes graphiques, la grammaire et le vocabulaire de leur langue maternelle, interprètent et modifient le modèle qu'ils ont sous les yeux ; mais ce ne sont que des copies. Les difficultés commencent avec le groupe de chansons de geste (*Beuve d'Hanstone*, *Berta de li gran pié*, *Karleto*, *Berte*, *Milon et Rolandin*, *Ogiers li Danois*, *Macaire*) contenus dans le ms. fr. XIII de la Marciana. Depuis Guessard, on a beaucoup discuté pour savoir si l'on était en présence d'une œuvre due à un Italien ou d'une copie analogue à celle que nous énu-

mérions plus haut. On s'est demandé aussi si ces textes qui, G. Paris l'avait déjà reconnu, font partie d'un cycle, sont de plusieurs auteurs ou d'un seul. M. V. remarque à travers l'ensemble une même inspiration ; le conteur, écrit-il, s'est intéressé surtout à l'histoire familiale des *reali di Francia* : « tutta la narrazione è dominata da spiriti non già eroici, bensì novellistici. » De l'unité de ton, il conclut à l'unité d'auteur : c'est un Italien qui a adapté, et non seulement copié, des légendes de notre pays. Un troisième groupe est constitué par l'*Entrée d'Espagne*, la *Prise de Pampelune*, l'*Aquilon de Bavière*, qui sont des œuvres vraiment originales.

Pour les romans, division analogue : on a des copies : le *Roman de Troie*, le *Roman d'Alexandre*, et des originaux : *Hector*, la *Pharsale* de Nicolas de Vérone, l'*Attila* de Nicolas de Casola.

Le problème de la langue se pose surtout pour les œuvres originales. Mussafia, Bartoli, Ascoli, Pio Rajna, Bertoni s'en sont occupés sans en donner une solution parfaitement satisfaisante. Quelle est la nature exacte de cette langue hybride ? Il est impossible de croire avec L. Gautier qu'il s'agit d'un dialecte parlé, ni, avec Mussafia, des premiers développements d'une langue écrite en voie de formation. Ce dernier pensait d'ailleurs que les éléments indigènes, mêlés au français, étaient dérivés, non du parler vénitien, mais de la « Schriftsprache » qui se serait formée, au XIII^e^ siècle, dans l'Italie supérieure. Ascoli se plaçait au point de vue de la dialectologie italienne : il ne croyait pas qu'ait existé une langue littéraire où se seraient fondus les dialectes de la Vénétie et de la Lombardie, ni qu'aucun des traits propres aux anciens textes dialectaux de l'Italie du Nord aient eu pour origine une reproduction artificielle des phénomènes français ou provençaux. Mais il y a, entre les deux langues, des coïncidences : malgré leur allure française (chute du *d*), *veer*, *creer*, par exemple, sont des formes indigènes populaires archaïques qui appartiennent tant à la région lombarde qu'à la région vénitienne. A côté d'elles, les écrivains avaient à leur disposition les formes modernes, *veder*, *creder*. Tant qu'a duré la suprématie littéraire française, les poètes ont choisi la forme archaïque, voisine de celles du français, comme ils préféreront plus tard la forme toscane. Partant de ce principe, Ascoli considérait même comme italiens des textes que nous rattacherions plus volontiers à la littérature française. Les similitudes existant entre un état ancien des parlers lombards et vénitiens d'une part, le français de l'autre, expliqueraient certainement les contaminations, dans la mesure où un auteur connaissant deux dialectes très voisins transpose facilement dans l'un des traits qui sont cependant particuliers à l'autre. Mais le franco-italien, on a à peine besoin de le dire, n'est pas un dialecte bien individualisé qui se distinguerait par des traits constants, comme l'anglo-normand ; malgré le parallélisme des expressions qui servent à les désigner, ces deux langues n'ont rien de comparable. Rajna, ayant remarqué à propos de certains textes, pour lesquels on dispose de plusieurs exemplaires, un processus d'italianisation progressive, pense que toutes les

œuvres franco-italiennes ont été écrites à l'origine en un français plus ou moins correct, mais en français, et ne se sont surchargées que peu à peu d'italianismes, au cours de transcriptions successives. Bertoni se rapprocherait de certaines vues d'Ascoli ; il fait deux parts des textes qui nous intéressent, rangeant dans l'une les textes *français* avec intrusion d'éléments italiens, dans l'autre les textes *italiens* avec intrusion d'éléments français. L'idée qui domine toutes ces explications me paraît la suivante : on accepte difficilement que les Italiens, qui avaient su parfaitement s'assimiler le provençal, aient échoué dans leur tentative de s'assimiler le français. Les fautes de ces écrivains ne déconcertent pas moins que l'ignorance qu'elles supposent dans leur public : pourquoi les uns et les autres se seraient-ils arrêtés à mi-chemin dans l'étude de notre langue ? Peut-être ne faut-il pas exagérer cette ignorance : les incorrections sont souvent graphiques ; mais s'il s'agit d'une langue écrite, celle-ci ne l'était guère que pour être lue à haute voix et entendue ; beaucoup de fautes qui choquent nos yeux pouvaient être moins sensibles à des oreilles italiennes du moyen âge. Resterait la présence d'un certain nombre d'italianismes, qui est manifeste ; elle n'a rien de bien difficile à expliquer. Quelques-unes des théories signalées plus haut y aideraient, aucune d'elles n'excluant absolument les autres. M. V. donne aussi la sienne : tous nos écrivains cherchaient à écrire en français ; mais ils ne le connaissent pas tous également. Le purisme ou la négligence sont question de culture. Il ajoute : les poètes lyriques, les troubadours qui s'adressaient à la société la plus raffinée connaissaient fort bien leur provençal ; les clercs qui écrivent des poèmes épiques sont encore assez corrects. D'autres, tout à fait barbares, comme l'auteur du ms. XIII, sont des jongleurs qui parlent au public des places et des carrefours. Mais je doute que celui-ci ait jamais été capable d'entendre ces poèmes, et je ne vois pas pourquoi le marquis Nicolas d'Este aurait dû moins bien savoir le français que ses aïeux ne savaient le provençal. Il y a là une question d'histoire de la civilisation à préciser. M. V. ne voulait faire qu'une mise au point. On regrettera que, dans son étude des problèmes linguistiques, il fasse appel à des textes qui sont à peine cités auparavant, puisque l'introduction littéraire ne parle guère que des chansons de geste. Ce léger défaut d'équilibre s'explique. M. V. s'est attaché essentiellement aux textes épiques qui sont d'une importance capitale pour l'histoire de la littérature « cavalleresca » italienne ; c'est une attitude parfaitement acceptable, mais il faut en avertir le lecteur qui pourrait être trompé par le titre.

Les notices qui accompagnent les textes renferment des précisions historiques fort utiles. L'auteur aurait pu citer le fragment de ms. de l'*Entrée d'Espagne*, découvert par M. Aebischer (*Archivum romanicum*, t. XII, 1928, p. 235-264) et les chapitres consacrés par Bertoni à la littérature franco-italienne dans la *Storia letteraria d'Italia* (*Il duecento*, 3, 1939, ch. II-IV et XXIII). Il y a de-ci de-là des erreurs dans les textes français de savants modernes cités au cours du travail et dans la reproduction des textes anciens

(comparer par exemple les fragments de l'*Entrée d'Espagne* et l'édition d'A. Thomas). Mais cela est de peu d'importance. Le petit manuel de M. V. rassemble commodément des données éparses et des extraits d'œuvres souvent peu accessibles : il sera utile à ceux qui s'intéressent aux rapports littéraires franco-italiens du moyen âge.

J. Monfrin.

PÉRIODIQUES

Anales del Instituto de Lingüística (Universidad Nacional de Cuyo), dirigés par Dr. Juan Corominas, Mendoza (Argentine), I (1941). — P. 1-29. J. Corominas, *Rasgos semánticos nacionales*. L'importance des termes d'origine maritime employés maintenant dans un sens général montre le rôle prépondérant qu'a eu l'océan, qui unissait l'Espagne au Nouveau Monde, a l'époque de la colonisation, surtout à Buenos-Aires; par ex., *playa* s'applique à un petit terrain plat à l'intérieur des terres, *abra* désigne une vallée, *fletar* signifie louer une monture, etc. Inversement, la spécialisation de certains mots permet de dégager des traits généraux du caractère de l'argentin particulièrement. — P. 30-70. L. Spitzer, *Estudios etimológicos*. 1. *Port.* « sicrano », *cast.* « zutano ». A l'origine, *sicrano* était une injure (< arabe *siqlab* ' eunuco '), puis s'est appliqué à une personne dont on ne se souvenait pas du nom; quant à *zutano*, L. S. s'oppose à l'étymologie par *sultán* qui n'est pas dans le ton de la série *fulano... mengano* ; l'origine en reste obscure. 2. *Port.* « percevejo », *chinche*. Des traditions folkloriques des pays d'Europe occidentale semblent coïncider sur le fait qu'il est d'usage, avant une fête religieuse, le Vendredi Saint surtout, de procéder à une purification des bêtes diaboliques, crapauds, grenouilles, punaises, etc. ; d'après dies parasceues ' Vendredi Saint ' en latin médiéval, on a pu former un verbe *parascev-izare > **paracevejar* ' faire les préparatifs de purification ', et un subst. verbal **paracevejo* (> *percevejo*), désignant les choses purifiées ou balayées, et spécialement les punaises ; le roumain offre une évolution comparable. 3. *Del port.* « insimprar » *y de la relación entre la literatura y la lingüística*. Un conte populaire présente *insimprar* dans le sens de triompher du mal en baptisant des enfants encore dans le sein de leur mère ; L. S. tire avec raison cette forme de exemplare et montre l'intérêt pour la linguistique de se rapporter le plus souvent possible à l'expression littéraire vivante. 4. *Bandullo, pandorga*. Problème complexe du croisement des deux familles lexicales, *bandullo, -ujo*... (< *vertubulum) et *pandorga*... (< pandus). 5. *Enseres*. Évolution sémantique : *estar en ser*, ' exister, être disponible ' (langue juridique) d'où ' ustensile, bien meuble ' et enfin ' pièce de mobilier '. — P. 71-77. S. Canals Frau, *Sobre el origen de la voz* « bagual ». Un des caciques des Indiens *querandíes* s'appelait *Bagual* ; ce nom s'est appliqué ensuite aux Indiens

eux-mêmes, connus pour leurs rébellions ; d'où le mod. *bagual* 'sauvage, non dompté' en parlant du cheval. — P. 78-79. J. S. Arango, *Melesca, melescar*. Sens de 'restes de grappes sur les pieds de vigne' ; var. *meliscar, melisquear* 'ramasser des débris utilisables au milieu d'ordures' (cf. II, 176). — P. 80-118. R. Salmon. *El problema central de la crítica literaria*. — P. 119-153. J. Corominas, *Nuevas etimologías españolas*. 1. *Allende, aquende*. L'auteur pense qu'il s'agit d'une agglutination de la préposition *de, allén* et *aquén* étant les formes primitives ; il propose eccum hinc, ou illinc, et ses arguments d'ordre sémantique nous semblent fondés. 2. *Port.* « caruncho », *cast.* « caracol ». Le mot port. pourrait continuer le curculiunculus de Plaute, dimin. de curculio 'gorgojo de cereales' et 'carcoma de madera', l'évolution phonétique supposée ayant des parallèles dans la péninsule ; quant à *caracol* (prov. *escagarol* > *escaragol*, fr. *escargot*...) c'est plutôt *cocuriolu (< *coculiolu, de *coculia > gasc. *cagoulho*...) que scarabeus (*REW*). 3. *Hueco*. Le sens primitif de *aocar, ahuecar* a dû être 'ratisser le sol, rompre les mottes de terre' d'où 'creuser, vider' ; l'adj. *hueco* a probablement signifié d'abord 'poreux, spongieux' ; rien ne s'oppose donc à une étymologie occare proposée par Diez, mais non justifiée alors sémantiquement. 4. *Joroba, jorobado*. Un dérivé *gibberatus (< gibbus) est préféré (avec labialisation du -ĭ- et métathèse consonantique) aux étymons arabes invoqués jusqu'ici (cf. II, 155). 5. *Cast.* « vera », *port.* « beira ». Du celt. **baría* (pour **barica* > cast. *barga*, a. fr. *barge, berge*). 6. *Tatarabuelo, tataranieto*. L'élément *tatara-* doit provenir de trans- (cf. *trasnieto*) par les stades *tras-* > **tra-* > **tratra-* > **tratara-* > *tartara-, tatara-* ; il s'est ensuite appliqué à *abuelo*. 7. *Tropezar*. L'étymologie proposée par L. Spitzer (*A. Rom.*, VI, 496 n) *intrepidiare est reprise et appuyée par des anciennes formes *entrepeçar, (en)tropeçar* ; mais J. C. y voit plutôt un dérivé de interpedire (pour impedire) qu'un composé sur pes. — P. 154-165. J. Corominas, *Aportaciones americanas a cuestiones pendientes*. 1. *Orondo*. Les formes anciennes avaient *h* ou *f-* ; *(f-)orondo* dériverait de *(f)orondado* < *frondatus (class. frondatio...) 'hojoso', 'hojaldrado' puis 'esponjoso' (cf. ci-dessus, s. v. *hueco*). 2. *Embadurnar*. La var. argentine *embardunar* fait apparaître la racine *bardo*, doublet de *barro* ; on peut supposer un adj. **barduno*, non attesté jusqu'à présent. 3. *Tripular*. J. C. propose interpolare > **intrepolar* > **(en)tripolar* qui rend bien compte du sens de 'mélanger' (esp. d'Amér.), mais présente des difficultés quant à sa valeur de 'renvoyer, repousser' (spécialisé dans le sens de 'pourvoir au départ d'un bateau'). — P. 166-181, J. Corominas, *Problemas por resolver*. 1. *Alondra y golondrina*. Ces deux mots doivent être considérés conjointement ; les formes primitives supposées **alodra, aloda* (< alauda, -ula) et **olondre, -a* (< hirundine) ont réagi l'une sur l'autre et ont donné des dizaines de var. dial. ; le cast. a consacré une de ces var. en *gol-* pour différencier les deux mots voisins. 2. *Orín*. Peut provenir de la var. lat. aurigo (de aurugo) avec le sens du mot voisin

aerugo. 3. *Lindo*. Soutient l'étymologie legitimum contre limpidum. — P. 182-184. C. r. par L. Spitzer de W. D. Elcock, *The enigma of the lizard in the Aragonese dialect*.

II (1942). — P. 1-43. L. Spitzer, *Estudios etimológicos, II*. 1. *Port.* « abrangër » *abarcar, comprender*. Propose ad-frangere ; pour *-fr-* > *-br-*, il faut avoir recours à l'influence de mots de sens voisin possédant ce groupe. 2. *Adverbios en « ter » en romance?* On peut l'admettre pour a. fr. *nuitantre* (< noctanter), *escientre* (< scienter) et surtout pour les anciens adv. cast. en *-mientre* : *firmamenter (firmiter + firma mente) par ex. serait à la base de *firmamientre*, etc. 3. *Amagar, dmago*. Les var. péninsulaires de *amagar*, ' se cacher ' ou ' menacer ' ne forment qu'une famille ; elles proviennent du germ. *magan* (a. fr. *esmaier*...) et non de magus. 4. *Andulencias*. Appuye l'étymologie indulgentiae, donnée par C. Michaëlis de Vasconcellos, par des ex. montrant l'évolution phonétique et sémantique du mot. 5. *Cejar*. Dérivé de *ceño* ' mouvement des sourcils ' d'où *cejar* ' sourciller, remuer ' puis ' reculer '. 6. *Dejar*. L'influence de dare sur laxare a pu s'exercer dans des formules religieuses de souhaits du type *Dios dé* = *Dios deje* (dont l'anc. fr. offre des ex.). 7. *Franç.* « enclume », *prov.* « enclusa », *cat* « enclusa ». Le groupe *-cl-* doit provenir directement de la var. *inclus ou *inclusa de incus, de même que excludere existait à côté de excudere, etc. 8. *Cat.* « engegar ». De la famille du cast. *achacar* (*REW*, 7517 b) ; cf. la var. cat. *adjegar*. 9. *Escarmiento*. Propose *excarimentum sur carus pris au sens moral ; rapproche ce dérivé de *excarire* > a. fr. *escherir*... ; mais J. Corominas défend la syncope *escar(ni)miento* in *Rom. Phil.*, I-2 (1947), 79-81. 10. *Latigo*. De practicus ; cf. practicare ' prêcher, admonester ' puis ' châtier (avec un fouet) ' (comme en fr. *discipline*) ; la chute du *p-* a des parallèles en cast. 11. *Andulaz* « magaño ». De *md(s)* + *gaño* (tiré de *o-gaño*, faussement compris) ; cf. a. fr. *mesoudn* < *mes-ouan* (magis hoc anno). 12. *Marbete*. Le fr. *brevet* serait à la base des var. péninsulaires : *berbete, prevete* (andal.), *membrete, marbete*... 13. *Moncluras*. Cet *hapax* du *Poema del Cid* (v. 3652) peut être un emprunt accidentel au fr. *emboucluré* ' boucle, lien ', comme *bloca* de *boucle*. 14. *Posma*. L. S. préfère une explication par *pomex (' pierre ponce ' > ' doux ' > ' flegme ') plutôt que par a. fr. *pausmer*, var. de *pasmer*, qu'il avait donnée dans *RFE*, XIV. 15. *Púa*. La base *puba (pour pubes) satisfait à la phonétique ; quant au sens, « este vello [del pubis] pudo evocar la imagen del peine, puesto que pecten dió, viceversa, el fr. *pénil* y el cast. *empeine* ' pubis ' ». 16. *Quicio, resquicio*. Du germ. *slitti-are ' fente, éclat de bois... petit morceau servant de gond ' ; famille de a. fr. *esclice* ; on a eu *esquicio, resquicio* (cf. a. cast. *rescrieço*, M. Pidal, *RFE*, VII, 24), puis (*res*)*quicio*. 17. *Cat.* « reveixi », « arreveixinar ». L. S. suppose un emprunt à l'a. fr. *revesche* ; en note, J. Corominas estime ces formes en *-x-* proprement catalanes. 18. *Risco*. Proviendrait de riscus < *rigs-kos, de la famille de rima < *reigs-ma. 19. *Soñar un sueño*. Expression ins-

pirée de la Bible : *Joel*, II, 28 « senes uestri somnia somniabunt, et iuuenes uestri uisiones uidebunt ». 20. *Leonés* « yaz ». Vestige de glacies qui n'avait de continuateur qu'en galicien. 21. *Zurcir*. De surgere 'relever' puis 'réparer'. — P. 44-108. R. Salmon, *Las estructuras cómicas*. — P. 109-127. L. Spitzer, *Sobre un nuevo método de tipología lingüística*. — C. r. critique de l'article de E. Lewy, *Der Bau der europäischen Sprachen*, in *Proceedings of the Royal Irish Academy*, XLVIII-2 (1942) ; plusieurs remarques sur des expressions françaises et castillanes. — P. 128-154. J. Corominas, *Espigueo de latín vulgar*. 1. *Desear*. Le lat. desidia est attesté dans le sens de 'oisiveté, indolence', d'où 'sensualité, désir'. 2. *Espluca, espluga*. La var. *speluca (pour spelunca) nécessaire pour plusieurs formes romanes, doit remonter à un type grec à suffixe -υξ, qui alternait avec -υγξ. 3. *Esquilmar, quima*. La base de ces mots régionaux est cuima, relevé dans des gloses (class. cyma > esp. *cima*), résolution phonétique de κῦμα. 4. *Golpe, dolobre*. Les gloses offrent des changements vocaliques ă > ŭ : colophus est la source probable de *colp, golpe* (le -a. de colaphus ne devant pas tomber), et dolobra (class. dolabra) > *dolobre*. 5. *Morcuero, miércoles*. Le cast. *morcuero* continue mercurius ; quant à l'accentuation de *miércoles* (prov. *dimercres*, fr. *Montmercre, Montmartre*), elle peut provenir du génitif mercuri (-ii > -i attesté) fréquent dans l'expression aceruus Mercurii (cf. *V. Rom.*, IV, 105). 6. *Porfía*. De l'idée de 'hérésie' (sens de perfidia relevé dans le lat. tardif), on passe facilement à celle de 'obstination dans l'hérésie' et 'obstination' en général. 7. *Sanguijuela, samaruga*. Les formes des gloses sanguisugia, samsugia ont plus de chances d'être les points de départ des nombreuses var. romanes. 8. *Sarta*. Les gloses montrent la confusion entre sartus et sertus; on peut alors admettre sans difficulté serta > *sarta > *sarta*, 9. *Tosco*. Un passage de Plaute (*Cistellaria*, 562) offre tuscus, adj. 'licencieux' ; on passe aisément au sens de 'bas, vil,.... rustre, grossier'. — P. 155-159. R. Levy, *El castellano* « joroba » y *el judeofrancés* « haldrobe ». Revient à une origine arabe de ces termes ; en note, J. Corominas admet cette hypothèse, contre ce qu'il avait proposé, I, 142. — P. 160-171. J. S. Arango, *Migaja, meaja, migajón*. Ex. des confusions entre *migaja* (de mica) et *meaja* (de medialia) en cast. ; *migajón* (au Chili) 'cicatricule de l'œuf' doit dériver également de medialia ; note critique de J.C. — P. 172-175. A. R. Bujaldón, *El adverbio* « allú ». Continuateur de illŏc dans la région de Tucuman, dont les dérivés sont assez nombreux en léonais et a. port. — P. 176-184. *Adiciones y enmiendas al primer tomo de los Anales*. 1. *Melescar*. Étymologie possible : **brescar* (< brisca >< *miel* (L. S.). 2. *Embadurnar*. Le fr. *badigeon* peut être décomposé **bard-ige-on* (< barrum, -igine, -one) et aurait ainsi la même racine que le mot espagnol (L. S.). 3. *Tripular*. Quelques compléments de L. Spitzer. 4. De son côté, J. Corominas fait plusieurs additions à ses études du tome I.

III (1943). — P. 1-23. L. Spitzer, *Estudios etimológicos III*. 1. « Atuen-

dos », *utensilios de cocina*. Il s'agit d'un dérivé de aptus dont le suffixe originaire, non attesté, a reçu l'influence de *atruendo*, *estruendo* ' pompe, apparat ' ; au passage, L. S. fait provenir le fr. pop. *tiffes*, *atiffer* du mot germ. *zipf* ' mêche de cheveux '. 2. Cat. « blitiri », fr. « bélître ». De βλίτυρι ; étude sémantique du mot ; s'oppose au *FEW* (< *Bettler*). 3. *El latino* caespes *en español*. L. S. rattache à cette racine *respe* (et var.) ' langue de la couleuvre ' ; l'origine du *r-* pose des problèmes d'analogie qu'il y aurait lieu de reconsidérer à présent, en tenant compte de la liste des appellations de cet organe qui a été dressée dans la *Rev. de Dial. y trad. pop.*, IV-1 (1948), p. 117. On y trouve par ex. *raspe*, qu'on ne peut séparer de *aspe* (Burgos) et *aspid* (Vizcaya), etc. 4. *Chabacano*. Une dérivation de *ochavo* ' monnaie de peu de valeur', d'où *(o)chavacano* ' bon marché' appliqué au couteau (un des sens de *chabacano*) nous semble assez incertaine. 5. *Enfurción*. A pu naître du type d'expression dare aliquid in fruitionem > *dar en enfurción* (on trouve in enfurcione avec l'agglutination déjà réalisée). 6. *Cat.* « espassar, espassa ». Essai de distinction des dérivés romans de spatium et *ex-passare qui ont abouti souvent à des formes très voisines. 7. *Estrafalario*. Du nom de la plante staphis agra ; le mot vient de l'Italie du Nord où il a subi diverses altérations phonétiques et sémantiques. 8. *Aragonés* « estrapalucio ». A rapprocher de prov. *trebolar*, *tribular*, a. fr. *tribuler*. 9. *Melindre*. Emprunt à l'anc. fr. *melide*, *melite*. 10. *Sobar*. De saluare ' économiser ', puis ' palper '. 11. *Port.* « teima », *cast.* « tema », *obstinación*. Le *-ei-* du port. s'explique par *theuma pour thema (cf. a. fr. *t(i)eume*) > **teuma* > *teima*. — P. 24-56. A. Dornheim, *Los aperos de cultivo en el valle de Nono (Provincia de Córdoba, Argentina)*. Étude détaillée donnant en transcription phonétique de nombreux noms relatifs à l'agriculture ; une vingtaine de dessins viennent illustrer l'outillage de la région. — P. 57-93. P. Fouché, *A propos de* « *kal- ». *Étude de toponomastique pré-indo-européenne*. Les nombreux toponymes cités sont surtout empruntés au territoire français ; ces listes complètent les études de P. F. et d'autres linguistes sur cette base. — P. 94-125. R. Salmon, *Las técnicas de lo poético*. — P. 125-211. J. Corominas, *Las Vidas de Santos roselloneses*. Texte du XIIIe siècle dont J. C. nous donne une édition accompagnée d'une bonne étude de la langue et d'un glossaire offrant plusieurs formes très intéressantes, souvent intermédiaires entre le catalan et le provençal. — P. 212-214. L. Spitzer, *Adiciones y enmiendas*. Remarques sur quelques mots étudiés dans le t. II des *Anales* et le t. VI de la *Rev. de Filol. Hispánica*.

B. POTTIER.

LE MOYEN AGE, LIV (4e série, t. III), 1948, 1-2. — P. 1-35. Léon Levillain, *Les personnages du nom de Bernard dans la seconde moitié du IXe siècle* (suite et fin). — P. 77-87. Robert Latouche, *Défrichement et peuplement rural dans le Maine, du IXe au XIIIe siècle*. M. L. précise le sens de certains mots : brogilus, broilus, *breil*, *breuil*, « réserve de chasse

plantée d'arbres de haute futaie » et foresta « forêt, où domine le taillis », deux territoires dont le défrichement était prohibé. Les bois sur lesquels il pouvait s'exercer sont désignés par les mots boscus, sylva. A ces quatre termes s'oppose la terre cultivée, défrichée : planum. Bordagium, *bordage* désigne la petite tenure suffisante pour assurer l'existence d'un foyer (maison, basse-cour et jardin); elle est complétée par l'*ouche* (olca, osca), pièce de terre voisine de la maison. — P. 89-112. André Boutemy, *Recherches sur le* Floridus Aspectus *de Pierre la Rigge*. — P. 133-159. Marinette Bruwier, *Notes sur les finances hennuyères à l'époque bourguignonne*. Ces notes intéressent, pour la seconde moitié du XVe siècle, les droits sur les personnes, le sol, les transactions, etc..., perçus au profit du comte de Hainaut. — Comptes rendus. P. 170-176. *The Didot-Perceval, according to the mss of Modena and Paris*, ed. by William Roach (István Frank). — P. 179-185. Ferdinand Lot, *L'Art militaire et les armées au moyen âge en Europe et dans le Proche-Orient* (J. F. Verbruggen). — P. 190-196. *Mélanges Auguste Pelzer, études d'histoire littéraire et doctrinale de la scolastique médiévale...* — Chronique. P. 201-202. Georges Tessier, « *Saticum* » et « *seticus* ». Complément à l'article de Mme Yvette Léonard, dans *Moyen âge* (1946), p. 283.

3-4. — P. 209-223. Alfred Cordoliani, *A propos du chapitre premier du* De temporum ratione *de Bède*. Mise au point de l'article du même auteur sur le comput manuel, paru dans la *Bibl. de l'École des chartes*, CIII (1942), p. 61-65. — P. 225-248. Paul Rousset, *La croyance en la justice immanente à l'époque féodale*. Des ordalies à la guerre sainte en passant par le duel judiciaire, le tout sous le signe de la croyance en la justice immanente : rien de nouveau, mais des rapprochements de textes intéressants. — P. 249-256. S. d'Ardenne, *That underyat the king Henri. Le Hibou et le rossignol*, poème moyen anglais qui contient ce vers, pose le problème de l'identification de ce roi Henri ; M. d'A. propose d'y voir le Jeune Roi, fils aîné d'Henri II et d'Aliénor, roi associé depuis 1170 jusqu'à sa mort (1183). — P. 257-295. Rita Lejeune, *La date du roman de* Jaufré ; *à propos d'une édition récente*. Contre l'opinion de M. Brunel qui, dans l'introduction de sa récente édition du roman de *Jaufré*, place la composition de cette œuvre entre 1225 et 1228, Mme L., se fondant sur des considérations historiques, la fait remonter aux environs de 1180. Il semble bien, en effet, que le règne de Jacques Ier d'Aragon (1213-1276), dont tout le début se passe au milieu des guerres et des révoltes, ait été peu propice à la rédaction du roman de *Jaufré*, tandis que la cour brillante d'Alphonse II (1162-1196), protecteur des troubadours, y était extrêmement favorable. Dès lors que cette date de 1180 est admise, il faut expliquer les ressemblances de *Perceval* par des emprunts de Chrétien de Troyes au roman de *Jaufré*, et non plus l'inverse. De là, Mme L. est amenée à réviser toute la question de la propagation des légendes arthuriennes et à admettre que la littérature méridionale a joué dans ce domaine un rôle méconnu. — P. 327-357. Jacques Monfrin, *Bibliographie. Travaux relatifs à l'ancien français*

et à l'ancien provençal parus en France de 1940 à 1945. Travail minutieux, qui permet de faire le bilan de l'activité des savants français dans ce domaine pendant les temps difficiles. Ce répertoire sera certainement très apprécié à l'étranger ; mais pour nous, comme nous eussions préféré une bibliographie des travaux parus hors de France pendant cette période, et particulièrement dans les pays de langue anglaise ! Il semble qu'il ait été dans les intentions de l'auteur de remédier, dans une certaine mesure, à l'absence de bibliographie dans la *Zeitschrift f. r. Philologie* pour les publications postérieures à 1939 ; nous n'aurions ici qu'un travail préliminaire, sur le plan national, analogue à celui que prépare, paraît-il, M. A. Monteverdi pour l'Italie. — P. 372-376. C. r. par Robert Bossuat de *Li Livres dou Tresor* de Brunetto Latini, ed. par Francis J. Carmody. M. B. présente des critiques sérieuses portant à la fois sur la méthode d'édition, la transcription, le glossaire et l'introduction. Telle quelle, néanmoins, cette édition remplacera avantageusement celle de Chabaille qui remonte à 1863. — P. 392-393. Prof. A. Gabriel, *A propos de l'*Aurora. Annonce la publication prochaine par le Père Beichner de l'*Aurora*, poème latin de Pierre Riga, source directe de la *Bible* rimée de Macé de la Charité. — P. 393-395. A. Boutemy, *Le patrimoine poétique de l'abbaye de Saint-Trond*. — P. 395-396. Paul Rémy, *L'épopée provençale*. M. R. y signale une conférence de M. H.-J. Chaytor, *The provençal Chanson de geste*.

— T. LV (1949), 1-2. — P. 5-16. G. Raynaud de Lage, « L'Histoire ancienne jusqu'à César » *et les* « Faits des Romains ». M. de L. confirme l'hypothèse formulée par M. F. Lot (*Romania*, LXIV (1938), p. 120-121), que la publication des *Faits des Romains* a découragé l'auteur de l'*Histoire ancienne* et l'a empêché de mener à terme son dessein primitif. — P. 17-20. Alexandre Micha, *A propos d'un fabliau*. Il s'agit du Bibl. nat., fr. 19152, fol. 35 v°, Montaiglon et Raynaud, t. I : *Du Preudome qui rescolt son compère de noier*. M. M. le rapproche d'un passage de la *Disciplina clericalis* (éd. A. Hilka, Sammlung mittellateinischer Texte), *exemplum* V, conte intitulé *De homine et serpente*. Les thèmes sont identiques, ce qui incite M. M. à mettre ce poème au nombre des contes d'origine orientale vivant au moyen âge sous une forme indépendante. — P. 127-156. Jacques Monfrin, *Bibliographie...* Suite et fin de l'article du t. LIV (1948), p. 327-357. Des fautes d'impression déparent cette partie du travail : n° 184, lire « mabinogi » et non « mabigonion » ; n° 238, lire « Jean Le Bel » et non « de Bel » ; n° 276, lire « Raguidel » et non « Radiguel » [1]. — Comptes rendus. Georges Sarton, *Introduction to the history of Science*, t. III (Fr. J. Carmody). — P. 178-181.

1. L'auteur nous signale aussi : n° 198, ligne 3, lire « finalement » et non « fraudement » ; n° 261, ligne 2, lire « du XII^e^ au XVI^e^ » et non « du XII^e^ » ; n° 263, ligne 3, lire « B. C. T. H. » et non « C. T. H. » ; n° 294, ligne 2, lire « Mel. Soc. Toul. » et non « Soc. Toul. » et annonce la publication d'un erratum dans le prochain fascicule de *Moyen âge*.

Louis Mourin, *Six sermons inédits de Jean Gerson* (Marcel Thomas). C. r. élogieux avec des critiques de détail : l'adjectif *renardique*, non relevé au glossaire ; le sens attribué au mot *parçon* « son de cloche » (*parson*) contre le sens courant de « partage ». — P. 193-195. Louis Remacle, Le problème de l'ancien wallon (G. Gougenheim).

P. C.

Revue des études latines, XXVI (1948). — P. 109-120. R. Waltz, Ῥυθμός *et* numerus. Observations pénétrantes, qui tendent à distinguer le « rythme », mouvement continu et qualité du mouvement, de la « mesure » ou du « nombre » qui impliquent une succession de temps discontinus. M. W. pense que la conception hybride *rythme-nombre* qui mêle qualité et quantité est une confusion d'origine latine. Mais je ne suis pas sûr qu'il ait réussi à nous donner le moyen de séparer les deux éléments p. ex. dans ce que nous appelons rythme poétique. Je ne me risquerai pas à intervenir dans cette épineuse question ; je doute d'ailleurs que M. Waltz soit disposé à trouver quelque intérêt à la formule dont je me sers à titre de formule de travail : « le rythme est donné par le retour d'un phénomène à intervalles comparables », ce qui s'applique au rythme visuel comme au rythme auditif et fonde, je crois, la perception du rythme, quel qu'il soit.

— XXVII (1949). — P. 211-233. R. P. M. Hubert, O. P., *Quelques aspects du latin philosophique aux XII^e et XIII^e siècles.*

M. R.

CHRONIQUE

Collections et publications en cours.

La librairie Basil Blackwell, à Oxford, a publié, dans le format et le type de ses Anciens textes français :

Early italian texts, edited with notes by C. Diohisotti and G. Grayson ; 1949, pet. in-8, VI-170 pages. — Textes depuis l'*Indovinello Veronese* jusqu'à Bonvesin de la Riva, avec brèves notices préliminaires et notes explicatives assez copieuses.

— Dans les *Textes d'étude* publiés par la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, M. E. Hoepffner a fait paraître la deuxième édition, revue et corrigée, de *La Folie Tristan de Berne ;* 1949, 177 pages.

— Dans la *Bibliothèque méridionale* a paru le tome XXVIII de la 1re série (mais le t. XXVII ne nous est ni parvenu ni annoncé, même sur la couverture du présent volume) :

Le français parlé à Toulouse, par Jean Séguy ; 1950, 132 pages.

— Du *Glossaire des patois de la Suisse romande* a paru en 1949 le fascicule XXIII : *branle-brezolaye*.

— Des *Romanica Helvetica* ont paru en 1949.

29. Walter Stehli, *Die Feminimbildung von Personembezeichnung im neuesten Französisch* ; 161 pages.

30. Johannes Hubschmid, *Praeromanica, Studien zur vorromanischen Wortschatz der Romania mit besonderer Berücksichtigung der frankoprovenzalischen und provenzalischen Mundarten der Westalpen* ; 130 pages.

31. Heinrich Schmid, *Zur Formenbildung von* dare *und* stare *im Romanischen* ; 170 pages avec une carte.

32. Max Peter, *Ueber einige negative Präfixe in Modernfranzösischen als Ausdrucksmittel für die Gegensatzbildung* ; 273 pages.

Comptes rendus sommaires.

Harri Meier, *Ensaios de filologia românica*, Lisboa, 1948 ; in-8, 259 pages. — P. 5-30. *A formação da lingua portuguesa*. L'auteur voit dans la division de

la péninsule ibérique en Hispania Citerior et Ulterior la cause de la différenciation linguistique entre le groupe galicien-portugais-asturien-léonais et catalan-aragonais. Il allègue des traitements phonétiques : -mb- > *-bm-* (gr. port.) et *-m-* (gr. cat.), mais ne tient pas compte de l'anc. navarrais (apparenté à l'aragonais) qui conservait ce groupe ; -o > *-u* (phonétiquement) et *-ei-* conservé (gr. port,) en face de *-o* et *-e-* (gr. cat.) ; le castillan occuperait une place intermédiaire se rattachant tantôt à l'un, tantôt à l'autre de ces groupes ; ses traits originaux ne sont pas mis en relief. — P. 31-54. *A evolução dos pretéritos fortes em português*. Problème du passage de *fezeste* (vx.) à *fizeste*... et *poseste* (vx.) à *puseste*... ; analogie avec les verbes sans alternance vocalique dans le premier cas (*houve, houveste*...), évolution normale de *o* à *u* inaccentué dans le second cas. — P. 55-113. *Adjectivo e advérbio*. Tour d'horizon, dans les langues romanes, de l'emploi des adjectifs, ou des adverbes en *-ment(e)*, à différents points de vue (sens, place, style, etc...). — P. 114-164. *Sobre as origens do acusativo preposicional nas linguas românicas*. Cette tournure a dû naître de l'instabilité casuelle des pronoms et du besoin de différenciation du sujet et de l'objet dans des langues où la place des mots est variable ; la première étape conduit à la formation de pronoms indépendants (port. *a mim, a quem* : *ele* me *conhece* a mim), puis il y a eu extension du procédé : *a mim e a seu filho*, etc... — P. 165-190. *A maiuscula ; problema ortográfico e semântico*. — P. 191-206. *Os olhos verdes na literatura*. — P. 207-226. *« Os Lusiadas » no romantismo alemão*. — P. 227-251. *A honra no drama românico dos séculos XVI e XVII*. — B. POTTIER.

Gerhard ROHLFS, *Romanische Philologie, Erster Teil : Allgemeine Romanistik, Französische und Provenzalische Philologie* ; Heidelberg, C. Winter, 1950 ; petit in-8, VII-207 pages. — Il faut croire que ce genre de manuels est utile aux étudiants, puisque la maison C. Winter en entreprend une nouvelle série encyclopédique : *Winters Studien-führer, Schriftenreihe zur Einführung in das gesamte wissenschaftliche Studium*, dont le présent volume est une petite part. On est un peu gêné cependant par tant de cadres, où s'inscrivent peu de faits et d'idées, et tant de bibliographies qui ne sauraient renseigner sur la valeur et l'usage possible des livres signalés ; naturellement tant de richesses n'empêchent pas les lacunes et ne légitiment pas des choix inattendus. — M. R.

Paul AEBISCHER, *Estudios de toponimia y lexicografía románica*. Barcelono, 1948 ; in-8, 156 pages. — P. 13-48. *El étnico « español » : un provenzalismo en castellano*. P. A. reconstitue l'histoire du mot : lat. spanieta. fr. *espan* ; lat. hispaniscus et lat. médiév., cat. et prov. *spanescho*, a. prov. *espanesco* ; enfin un dérivé *hispaniolus et lat. médiév., prov. *espagnol*, a. prov. *espanhol*. Un relevé détaillé des exemples médiévaux fait penser que

cette dernière forme est à l'origine du castillan *español*. — P. 49-81. *Etimología de catalán y Cataluña.* On relève *Catalanus* (anthrop.) à partir de 1160, et *Catalanensis*, *-anicus*, *-ania* dès la première moitié du XIIe siècle. Il existait une forteresse très importante des Pyrénées qui défendait, sur la route de la capitale, le défilé de la rivière Besós, et qui s'appelait Mons Catanus, aujourd'hui *Montcada*. Une anc. forme, *R. Guillelmi de Montcatlan*, montre déjà une dissimilation dans *catananus, base supposée de *catalán* ; d'autre part, *catanania > *Catalania*, puis *Catalonia* (sur *Aragonia*...). — P. 83-95. *El adjetivo* maritimus, *-a en las lenguas románicas.* Cet adjectif a donné de nombreux toponymes : a. cat. *Maritima* (Xe s.), *Maredma*, fr. *Maremne*, *Marennes*, it. *Maremma* ; il s'applique à un terrain généralement marécageux, ou situé au bord de la mer (cast. *marisma*, a. fr. *maresme*...). — P. 97-129. *Las denominaciones de la « manzana », del « manzano » y del « manzánar » en las lenguas romances según los documentos latinos de la Edad Media.* De l'examen des exemples médiévaux, il ressort que *pomar* a été d'emploi général dans la péninsule ibérique, tandis que *manzanar* n'est relevé, au début, qu'au nord de la Vieille Castille ; en Italie, les aires de *pomi* et *mela* présentent une situation complexe. En résumé, le latin melum n'a eu, dans le sens de « pomme », de continuateurs qu'en Italie, alors que pomum est général à la Romania et mattiana se trouve, à l'origine, confiné au nord de l'Espagne. — P. 131-156. *Etimología del francés « vignoble ».* Anciennement, le mot apparaît surtout en Languedoc (XIe s.) sous la forme vinigolium. P. A. propose de partir de *vinicola (viticola vinum) d'où les dérivés *viniculus* (sud de la France), *vinuculus et *vinubulus (nord de la France : *vinobre*, et d'après *vigne : vignóble*), bases satisfaisantes pour les nombreuses variantes romanes. — B. POTTIER.

Liber Feudorum Maior, Cartulario real que se conserva en el Archivo de la Corona de Aragón, Reconstitución y edición por Francisco MIQUEL ROSELL, Pbro., (Consejo Superior de Investigaciones Científicas, Escuela de Estudios Medievales, Sección de Barcelona, *Textos y estudios de la Corona de Aragón*, nos I-II), Barcelone, 1945 et 1947 ; in-8, XL-536 pages avec 5 planches, et 606 pages avec 8 planches. — *El « Llibre Blanch » de Santas Creus, Cartulario del siglo XIII,* Edición a cargo de Federico UDINA MARTORELL, (même collection, no IX), Barcelone, 1947 ; in-8, de LVI-452 pages. — Ce n'est pas pour leur valeur historique que nous signalons ces deux précieuses publications des Archives de la Couronne d'Aragon, de Barcelone, mais pour l'intérêt qu'elles présentent à l'historien de la littérature médiévale. Le *Liber Feudorum* est un cartulaire de 902 pièces, constitué sur l'ordre d'Alphonse II, roi d'Aragon et marquis de Provence, dont on connaît le rôle, de tout premier plan, dans la protection de la poésie courtoise tant en Provence qu'en Catalogne. La consultation de cette masse documentaire, excellemment présentée par l'éditeur, permet d'apporter des pré-

cisions sur une quantité de points de l'histoire politique de la poésie provençale. La *vida* de Peire Vidal [1], certains passages de ce troubadour [2], ainsi que de Bertran de Born [3], les sirventés de Guilhem de Bergadan [4], les rapports catalans de Blacatz [5], les voyages en France du roi Alphonse [6], l'histoire des Cabrera, des Mataplana, d'autres poètes [7] et amis de poètes, sont éclairés d'une nouvelle lumière, grâce à des documents jusqu'à présent inédits ou imparfaitement connus. L'étude de l'anthroponymie méridionale s'enrichit d'une nomenclature, donnée pour complète, de 1179, des nobles du Biterrois et du Carcassès [8], avec plus de quatre cents noms. La table très précise, de 164 pages à deux colonnes, permettra de renouveler les études de l'onomastique catalane, de l'époque de Charlemagne à la fin du XII[e] siècle. — Le *Llibre Blanch* est le cartulaire de l'abbaye cistercienne de Santas Creus, en Catalogne. A de nombreux points de vue et sur les mêmes questions, les renseignements du *Liber Feudorum* sont complétés par ses 397 documents dont le gros se situe entre 1170 et 1196, c'est-à-dire dans le quart de siècle qui a vu la première floraison de la littérature en Catalogne. — D'excellents index et registres facilitent l'utilisation des volumes de cette collection. Les linguistes regretteront, toutefois, que les éléments en langue vulgaire ne soient pas spécialement signalés. — István FRANK.

---

1. Cf. *LFM*, n° 794 (1167) où le roi est accompagné, en Provence, de Guilhem Raimon de Moncada et d'Albert de Castellví. L'auteur de la *vida* a puisé plusieurs autres noms à des époques postérieures.

2. P. ex. *Quant hom onratz* (364, 40) 43-46, sur l'affaire de Cabrera, cf. *LFM*, 413-416 (1194, 1199) ; *Be·m pac* (364, 11) 73-74, sur Miquel de Lusia, cf. *LFM*, *passim*, à partir de 1192 (n° 21).

3. P. ex. *Quan la novela flors* (80, 34) 49-52, sur l'affaire de Marquesa de Cabrera, cf. *LFM*, 413-416, et sur Raimon Gauceran de Pinós, *LBSC*, *passim* (1178-1196) ; *ibid.*, 57-58, sur Raimon et Gauceran d'Urtg, cf. *LFM*, 623-624, 630, 632 (1183, 1888, 1192), *LBSC*, 278 (1185) avec R. G. de Pinós.

4. P. ex. *Reis, s'anc* (210, 17) 1-12, sur l'affaire de Marquesa de Cabrera, cf. *LFM*, 413-416 ; *ibid.*, 13-16, sur celle de Sibilia de Castellgalí, cf. *LFM*, 199 (1178) ; *ibid.*, str. III, sur celle d'Azalaïs de Burlats, cf. *LFM*, 854-865 (1179), intéressant également la chanson de Pons de la Guardia, *Tant soi* (377, 6), str. VI ; *Chanson ai comensada* (210, 7) 28, sur Guiraut de Jorba, cf. *LBSC*, *passim* (de 1146 à 1188) ; *planh* (210, 9) sur Pons de Mataplana et pour d'autres pièces sur ce personnage, cf. *LFM* 870 (1172 à Montpellier), 893 (1176 en Provence), 856, 860 (1179 à Carcassonne), etc., *LBSC*, 273 (1185) ; *Be·m volria* (210, 4 a), sur Raimon Gauceran de Pinós, cf. *LBSC*, *passim* (de 1178 à 1196).

5. Cf. *LFM*, 893-894, 899 (1176).

6. Cf. *LFM*, 794 (1167), 899, 894, 893, 892 (1176), 867-868, 854-865 (1179), 891 (1180), 900 (1184), etc.

7. P. ex. Gonzalvo Ruiz, cité par Peire d'Auvergne dans sa satire littéraire, *Chantarai* (323, 11), str. XII : cf. *LFM*, 31-32 (1158, 1170).

8. Voir *LFM*, n° 861.

F. Lázaro Carreter, *El habla de Magallón*; Zaragoza, 1945 ; in-8, 26 pages. — Le bourg de Magallón est situé en Aragon, près de la frontière de la Navarre ; son langage révèle quelques traits aragonais et des formes continuent celles de l'ancien dialecte. Le lexique offre certains mots intéressants ; citons *cucha* 'mano izquierda' (nous sommes tentés d'y voir un emprunt au fr. *gauche* ; cf. *la dextre*) et *limarco* 'babosa' : l'aire lexicale du fr. *limace* se prolonge donc jusqu'en Moyen-Aragon ; seule une comparaison entre l'Atlas linguistique de l'Espagne, en préparation, et le Nalf nous permettra de voir l'extension de ces aires, plus nombreuses que la frontière des Pyrénées pourrait le laisser prévoir. — B. Pottier.

Y. Malkiel, *The Word Family of spanish* desmoronar, *portuguese* esb(o)roar « *crumble* » [Extr. de *Publ. of the Modern Language Association*, LXIII (1948), pp. 785-802]. — La famille du mot *borona* « millet, maïs... » est bien vivante dans la péninsule ; M. M. en donne les nombreux dérivés et variantes avec des références précises. Le verbe *desboronar* doit être intégré dans la série, de même que la variante *desmoronar* ; jusque là, les rapprochements sont très vraisemblables. Le cas est différent en ce qui concerne *morón* : M. M. écarte d'abord les dérivés de mōrum « mûre » assez facilement reconnaissables ; d'autre part, le dial. de Salamanque a *morón* « grain de céréale transformé en poussière, épi égrené de blé ou orge » qui peut être rattaché à *morona*, *borona*. Mais que penser de l'esp. *morón* « tertre, monticule » qui est présenté comme une « back-formation » de *desmoronar* ? Nous entrons là dans le domaine des désignations des accidents de terrain où, peu à peu, les linguistes modernes reconstituent des racines pré-latines ; c'est bien une origine non-latine que M. M. donne à *borona* et à sa famille, mais nous pensons que l'esp. *morón* (et *morro*, *morra*, etc...) est difficilement séparable d'a. fr. *mor*, *more*, *mourre* « sommet » et *moraine* que l'on rattache à une racine **murr-* « tertre » (représentée par ex. dans les Pyrénées) ; il en est de même pour les toponymes *Morón* que cite l'auteur. Sur ce point seulement on peut faire quelques réserves. — B. Pottier.

Manuel Alvar, *Palabras y cosas en la Aezcoa* [Extr. de *Pirineos*, III-5, pp. 5-38 et III-6, pp. 263-315 ; Zaragoza, 1947]. — La Aezcoa est située au Nord de la Navarre, près de la frontière française ; le roman que l'on y parle est influencé par la phonétique basque (par ex. θ devient *s* ou affriquée) et il en résulte des formes hybrides (par ex. *matacherri*, de esp. *mata* et bsq. *txeri* « porc »). En dehors des vulgarismes habituels, on peut noter des traits phonétiques et morphologiques propres à l'aragonais ; l'auteur nous renseigne sur les instruments, les vêtements et l'habitation du paysan pyrénéen, et termine son intéressante étude par un lexique : on y retrouve nombre de mots aragonais, mais nous pensons, comme M. A., qu'il s'agit, non pas d'emprunts, mais de la survivance d'un fond lexical commun

navarro-aragonais. Un cas typique est celui des dérivés de opācus pour désigner l'ubac dans la montagne : M. A. relève *paco* en Aezcoa, forme semblable à *paku* (Pays basque), *paco* (Jaca), *ubach* (Catal.) etc... (cf. *R.D.T.P.*, II-2, 286-291 et Elcock, *Affin. phon.*, carte 16); le versant sud-pyrénéen, d'une façon ininterrompue, forme donc la limite sud de l'aire romane de opācus, ce lieu étant désigné par les dérivés de umbra dans tout le reste de la péninsule. — B. POTTIER.

A. GRIERA, *Bibliografia lingüística catalana*. Escuela de Filología, CSIC, Barcelona, 1947 ; 86 pages. — Au tome I de la *Revue de Ling. Rom.* (1925), M. G. avait donné, sous le titre « Le domaine catalan », une bibliographie des travaux sur cette langue jusqu'en 1924. Il vient de compléter cet utile répertoire jusqu'en 1946. L'ouvrage est divisé en deux parties : *A.* Avant 1900. Les trois cents rubriques citées dans la *RLR* sont reproduites à peu près textuellement. *B.* Depuis 1900. Les chapitres sont les suivants : I. *Gramdticas* (62 art. contre 16); II. *Ortografia* (42-28); III. *Fonética* (35-30) : IV. *Sintaxis* (27-14); V. *Estudios dialectales* (66-52) ; VI. *Estudios y artículos diversos* (250-107); VII. *Lexicografia* (115-66); VIII. *Toponimia* (42-24); IX. *Etnografia y Folklore* (52-14); le chap. X de la *RLR* (Polémique) est supprimé. Il n'y a en général pas de note sur les contenus ; c'est pourquoi il sera toujours intéressant de consulter le répertoire de la *RLR* où l'on trouve les listes de mots étudiés dans les articles étymologiques et lexicologiques. Nous nous permettrons de signaler quelques ouvrages ou articles parus avant 1946, et omis par M. G. — Chap. I : H. Guiter, c. r. de P. Fabra, *Grammaire catalane*, *R. La R.*, 1940-45, p. 115-121 et 1946 p. 223 ; chap. V : H. Guiter, *Étude de linguistique historique du dialecte minorquin*, Montpellier, 1943 (c. r. M. Roques, *Rom.*, LXVIII, p. 247-8, et J. Bourciez, *Bull. hisp.*, XLVI, p. 255-8) ; chap. VI : C. Fahlin, *Deux petits problèmes catalans* (1. La terminaison *-os* des masc. plur.; 2. L'article défini masc. sing. *el*), *St. Neoph.*, XVII-1, p. 42-56; B. Orion, *La formación de nombres por sufijos en catalán*, Zurich, 1943 ; B. G. Rassi-Primitera, *Somiglianze della lingua catalano-castigliana col dialetto siciliano*, *St. Glott. Ital.*, IX, p. 35-90; L. Spitzer, *Parallelos catalanes y portugueses de « ello »*, *Rev. Fil. Hisp.*, III, p. 272 ; H. Guiter, *Le subjonctif synthétique en catalan*, *R. La R.*, 1946, p. 157-168; H. Guiter, *Grammaire de la langue du « Llibre d'Ave Maria » de Ramón Llull*, Montpellier, 1943 (c. r. J. Bourciez, *R. La. R.*, 1946, p. 189-190); chap. VII, M. Colom, *Espigolant dins el Diccionari*, *Boll. Dicc. Llengua Cat.*, XXII, p. 1-35 ; J. Corominas, *Les relacions amb Grècia reflectides en el nostre vocabulari*, in *Hom. a A. Rubió y Lluch*, Barc., 1936; G. Rohlfs, *Gotisch stunda im Romanischen*, *Arch. St. n. Spr.*, CLXXVIII, p. 35-6; W. Spelbrinck, *Die mittelmeerinseln Eivissa und Formentera. Eine kulturgeschichtliche und lexicographische Darstellung*, *Butll. Dial. Cat.*, XXIV et XXV

(c. r. F. de B. Moll, *Rev. Filol. Esp.*, XXVI, p. 543-4); L. Spitzer, *Prov. cat.* avol « *mauvais, vil* », *Rom.*, LXV, p. 537-9; id., *Katal.* andráminas, endróminas..., *ZRPh*, LV, p. 171; id., *Cat.* espassar, espassa, *An. Inst. Ling. de Cuyo*, III, p. 1; M. L. Wagner, *Katalanisches* : desori, devassal, esdarnegar, eixarre(h)it, caramuixa, cotar, desaltar, lladriola, barfa, biula, mambrina, *ZRPh*, LXIII, p. 524; A. Zabala, *Rastros léxicos del valenciano en la obra de Lope de Vega*, Medit., 1944, p. 37-48; chap. VIII : P. Aebischer, *Autour de l'origine du nom « Catalogne »*, *ZRPh*, LXII, p. 49-67; G. Bonfante, *El nombre de Cataluña*, *Rev. Fil. Hisp.*, VI, p. 382-6 et VII, p. 389-392; signalons enfin la dizaine d'articles de la revue *Nostra Terra*, éd. à Palaldà, Pyr.-Or. (cf. *R. La. R.*, 1946, p. 226) et l'importante *Miscellània Fabra, recull de treballs de lingüística catalana i romànica, dedicats a P. F.*, Buenos-Aires, 1943 (c.-r. Bonfante, *Word*, I, p. 294; Entwistle, *Mod. Lang. Rev.*, XLI, p. 89; Pei, *Rom. Rev.*, XXXVI, p. 250; le contenu est indiqué dans *R. La R.*, 1948, p. 81). Il y a certainement bien d'autres lacunes à combler; espérons qu'une collaboration bibliographique plus intense y parviendra. — B. POTTIER.

Teatro religioso del medioevo fuori d'Italia, raccolta di testi del secolo VII al secolo XV a cura di Gianfranco CONTINI : Florence, Bompiani, 1949; in-8, XXIX-555 pages avec 40 planches et couverture illustrée. — L'originalité de cette collection est de réunir, sous forme de traduction, des textes ou des fragments plus ou moins nettement dramatiques de provenances européennes diverses : Byzance, France, Espagne et Portugal, Angleterre, Allemagne, Bohême, Pologne et Croatie, le tout précédé d'une introduction de M. Contini (d'après l'annonce de l'éditeur) qui couvre, sans les dégager aussi nettement que parfois on le souhaiterait, les origines et l'histoire de ce théâtre. Encore que la thèse (pourquoi dire « chauvine ») de l'origine française y soit utilement discutée, les faits imposaient de donner la plus grande place à des œuvres françaises depuis le *Mystère d'Adam* jusqu'à André de la Vigne. Les textes sont bien choisis et clairement présentés; il m'a été agréable de constater que la plupart avaient pu être pris dans des éditions de la collection des *Classiques français du moyen âge*. Aucun texte n'est donné en original, mais les traductions ont été établies par des écrivains certainement compétents. L'illustration est tirée de mosaïques, de manuscrits et de peintures médiévales : elle est fort intéressante, quelquefois très belle, en tout cas d'un choix nouveau et varié. — M. R.

Précis de grammaire historique de la langue française par Ferdinand BRUNOT et Charles BRUNEAU, *troisième édition, entièrement refondue*; Paris Masson, 1949; in-8, 642 pages. — Le vieux précis qui fut, pour les étudiants de ma génération, la première introduction à la linguistique française poursuit

son utile carrière, en se mettant sans cesse au courant, et au goût du jour. Souhaitons-lui de nouvelles améliorations sous la main pieuse et hardie de M. Ch. Bruneau. — M. R.

O. Bloch et W. von Wartburg, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, 3e édition refondue par W. von Wartburg ; Paris, Presses Universitaires, 1950 ; un vol. gr. in-8, XXXI-652 pages. — Dans cette édition, des compressions adroites ont permis de réduire sensiblement le nombre de pages, de réunir en un seul volume ce qui en faisait deux dans la première édition et cependant d'ajouter de nombreux compléments. Il a été apporté des corrections méthodiques aux datations des plus anciens exemples. Sous cette forme le *Dictionnaire* si vaillamment établi par le regretté Oscar Bloch peut tenir légitimement la première place parmi nos dictionnaires étymologiques français. — M. R.

Jehan Renart, *Le lai de l'Ombre* edited by John Orr ; Edinburgh, University Press, 1948 ; in-8, XXIV-90 pages. — Cette élégante édition inaugure la série *Language and literature* (*texts*) des *Publications* de l'Université d'Edimbourg. M. Orr a choisi de reproduire exactement le texte du *Lai* d'après le ms. Nouv. acq. fr. 1104 de la Bibl. nat. (ms. *E* de Bédier publié au t. LIV de la *Romania*), avec un minimum de corrections, en l'accompagnant de notes et variantes utiles. M. Orr (p. 38) n'accepte pas mon interprétation de l'interjection *aoire* par *a* + *ore* ; il y verrait *a* + *oirre* de iter et de même a + via dans *avoi* : il est difficile de persuader en matière d'étymologie d'interjections. Un glossaire soigneux et avisé complète cette édition qui sera pour les étudiants un modèle autant qu'un instrument de travail. M. Orr y a ajouté (p. 87-90) une liste étendue d'*errata et addenda* à l'éd. Bédier de la Société des Anciens Textes. — M. R.

L'administrateur-gérant : René Ledeuil.

Imprimerie Protat frères, Mâcon. — Mai 1950.
Dépôt légal 2e trimestre 1950.
N° d'ordre chez l'imprimeur : 6396. — N° d'ordre chez l'éditeur : 282.

ROMANIA

Rédaction et Administration : 2, rue de Poissy, Paris, V^e^

R.C. 267-188 B. — Chèques Postaux : *Paris 1881.69.*

CONDITIONS DE PUBLICATION

La *Romania* sera publiée en 1950 en un tome, t. LXXI, paraissant par fascicules. Ces fascicules seront adressés franco aux abonnés ou aux correspondants désignés par eux ; les abonnés résidant à l'étranger qui feront adresser les numéros à un correspondant, libraire ou particulier, résidant en France, n'ont à payer que le prix d'abonnement pour la France.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Les conditions pour les abonnements et les ventes en 1950 seront indiquées sur demande.

Les payements peuvent toujours être effectués :

1° Directement, **en monnaie française**, par versement ou virement au compte de chèques postaux de la *Société « Romania »*, numéro du compte : Paris 1881-69 ; **pour les payements de l'Étranger, nous ne pouvons accepter que ce mode de règlement** ; les mandats-cartes internationaux peuvent être adressés à ce compte ;

2° Directement, **de France et de l'Union française**, par envoi de chèque barré, **payable à Paris et en monnaie française**, à l'ordre de la *Société « Romania »*.

3° Par l'intermédiaire d'un libraire ou commissionnaire qui s'acquittera par un des deux moyens indiqués ci-dessus.

Les communications relatives à la publication, aux souscriptions et à la vente, doivent toujours être faites **par correspondance** adressée à

L'ADMINISTRATION DE LA *ROMANIA*
2, rue de Poissy, Paris, V^e^.

TABLES DE LA ROMANIA

POUR LES TOMES XXXI-LX
(1902-1934)

TOME PREMIER : TABLE DES MOTS

Un volume de x-531 pages en deux fascicules.

Prix : France... 700 fr. ; Étranger..... 740 fr.

Prix du fascicule II seul : France. 450 fr. ; Étranger.. 480 fr.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES LETTRES

DOCUMENTS RELATIFS A L'HISTOIRE DES CROISADES

I, (1946). ONZE POÈMES DE RUTEBEUF concernant la croisade, publiés par Julia BASTIN et Edmond FARAL.
Un vol. gr. in-8 de 145 pages..... 600 fr.

II, (1948). HENRI DE VALENCIENNES, *Histoire de l'empereur Henri de Constantinople*, publiée par Jean LONGNON.
Un vol. gr. in-8 de 135 pages, carte..... 1000 fr.

III, (1949). EUDES DE DEUIL, *La Croisade de Louis VII, roi de France*, publiée par Henri WAQUET.
Un vol. gr. in-8 de 89 pages..... 600 fr.

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, PARIS (VI[e])

LES CLASSIQUES FRANÇAIS DU MOYEN AGE
publiés sous la direction de Mario ROQUES

N° 32* (1950) ALAIN CHARTIER

LE QUADRILOGUE INVECTIF

édité par E. DROZ, deuxième édition revue

Un volume in-16 de XI-82 pages..... 180 fr.

N° 78 (1948)

LE ROMAN DE RENART

Première branche éditée d'après le manuscrit de Cangé par Mario ROQUES

Un volume in-16 de XXVI-188 pages..... 250 fr.

N° 49* (1949) RUTEBEUF

LE MIRACLE DE THÉOPHILE

Miracle du XIII[e] siècle,
édité par Grace FRANK, deuxième édition revue

Un volume in-16 de XXI-45 pages..... 180 fr.